

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 30 JUIN ET 1ER JUILLET 2022

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU D'ATTIVITÀ DI A CULLETTIVITÀ DI CORSICA
PÈ U 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Conformément à l'article L. 4422-27 du Code général des collectivités territoriales, « *chaque année, le Président du Conseil exécutif rend compte à l'Assemblée, par un rapport spécial, de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent [...]* ».

Au-delà de sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires, ce rapport, qui retrace les faits marquants de l'année 2021, marque la quatrième année d'existence de notre collectivité, issue d'un processus de fusion unique dans l'histoire des collectivités territoriales.

Il revêt une particularité, puisqu'il retrace une année marquée par la clôture de la mandature 2018-2021 et l'ouverture de la mandature 2021-2027.

L'année 2021 a également été fortement impactée par la crise sanitaire débutée en 2020, dont les effets sur la situation économique et sociale de la Corse ont été particulièrement redoutables, puisque les dernières études confirment que l'île a connu une baisse d'activité plus forte que la moyenne nationale. Dans ce contexte, la Collectivité a œuvré pour aider les publics les plus démunis et les plus vulnérables et soutenir l'ensemble des acteurs économiques en difficulté.

Ce travail a été rendu possible grâce aux importants efforts de construction, de structuration, d'harmonisation et de sécurisation effectué depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le rapport d'activité 2021 débute par un bref rappel des étapes du statut particulier de la Corse et par une présentation des compétences et du fonctionnement de l'institution territoriale.

Il présente ensuite le bilan des politiques publiques articulé autour de sept axes qui recouvrent les axes des documents budgétaires, afin de pouvoir en faire une lecture croisée.

Il se poursuit par le bilan des actions engagées pour poursuivre la construction d'une administration performante et innovante.

Enfin, il s'achève sur une présentation rapide de la situation financière de la Collectivité qui met en avant certaines données issues du compte administratif 2021 ; ce dernier document contient l'ensemble des éléments propres à appréhender la situation financière et comptable de façon plus complète, les deux documents devant être examinés de manière complémentaire.

Conformément au CGCT, ce rapport est soumis pour avis au Conseil Economique,

Social, Environnemental et Culturel de Corse, préalablement à son examen par l'Assemblée où il donne lieu à débat.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.



Raportu d'attività Rapport d'activité

2021

DUIE PAROLLE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA



Document administratif obligatoire accompagnant la présentation du compte administratif, le rapport d'activité de la Collectivité de Corse permet de mesurer les avancées significatives opérées par l'institution ainsi

que le travail accompli par ses élus, ses fonctionnaires et ses agents durant une année.

A l'évidence, 2021 est une année qui se distingue par son contexte d'ensemble.

Il est en effet difficile d'évoquer l'année 2021 sans rappeler qu'elle fut encore marquée par l'empreinte de l'épidémie du Covid.

Succédant à une année de crise sans équivalent dans l'ère contemporaine, elle est restée, certes à un degré moindre, fortement impactée par les effets et stigmates du choc sanitaire, économique et social.

De fait, l'action de la Collectivité de Corse a été en 2021 partie liée avec cette contrainte de fond :

- sur le plan externe, avec la mise en œuvre de mesures sanitaires volontaristes, mais également à travers l'activation opérationnelle du plan Salvezza è Rilanciu, co-construit avec les acteurs du monde économique et social et voté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 27 novembre 2020, répondant notamment aux enjeux de soutien en faveur des entreprises et de leurs salariés
- sur le plan interne, avec l'adoption de mesures de protection et d'adaptation à la situation épidémique, notamment durant les épisodes de circulation du virus les plus virulents, ayant entraîné une modification significative des conditions et de l'organisation du travail des agents de la Collectivité de Corse

Cette mobilisation a été au cœur de l'année 2021, comme elle l'a été en 2020 : elle traduit l'esprit d'engagement de l'institution, sa volonté d'être au service de tous les Corses, et son efficacité dans l'action en temps de crise.

Dans un tout autre registre, il n'est pas possible d'évoquer le contexte d'ensemble qui a présidé à l'année 2021 sans rappeler la politique de fermeture, et souvent d'hostilité, de l'État en Corse, laquelle a connu son point de paroxysme dans le cadre du dossier Corsica Ferries et à l'occasion du vote du budget supplémentaire en novembre.

Une politique qui s'est traduite également par le refus de tenir compte des propositions de la Collectivité de Corse débattues en janvier 2021 à l'Assemblée de Corse concernant la méthode de construction et de mobilisation du PTIC ou par l'absence de prise en compte des spécificités de l'île dans le déploiement du plan France Relance, à l'exception du volet tourisme.

Malgré ces difficultés et ce contexte d'adversité, la Collectivité de Corse a accompli une fois encore en 2021 un travail considérable.

S'il est un chiffre qui permet d'éclairer sur un plan quantitatif ce travail, c'est le montant exceptionnel réalisé de 367,5 M€ de dépenses réelles d'investissement, dont 317 M€ en dépenses sectorielles (là où les trois collectivités ayant fusionné investissaient en moyenne en cumulé 270 à 280 M€).

Les débats autour du compte administratif seront l'occasion de détailler l'ampleur et la nature de ce résultat extrêmement positif.

Plus généralement, la Collectivité de Corse a poursuivi et accéléré les chantiers de transformation profonde de la société corse ouverts depuis décembre 2015, en veillant à renforcer le caractère adapté et opérationnel de ses politiques publiques au service des usagers, acteurs et citoyens.

Sa philosophie d'action reste fondée sur :

- une vision stratégique plaçant l'Homme et les intérêts collectifs du peuple corse au cœur de notre projet de société. Une vision stratégique que l'on retrouve dans l'ensemble des politiques publiques portées par l'institution : lutte contre la pauvreté et la précarité ; primauté accordée aux enjeux de la santé ; propositions innovantes dans le champ économique et social, à l'instar des travaux de la conférence sociale réunie en avril 2021 autour des enjeux d'amélioration du pouvoir d'achat ; langue, culture et patrimoine comme

QUELQUES MOTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

vecteurs de cohésion sociale ; engagement en faveur des territoires du rural, de l'intérieur et de la montagne avec des niveaux d'aides jamais atteints ; préservation du lien entre le peuple corse et sa terre ; pacte pour la jeunesse ; égalité femme-homme ; importance conférée aux politiques de l'éducation, de la formation et de la recherche ; ouverture euro-méditerranéenne ; implication de la diaspora ;

- d'une ambition de construire un modèle de développement original et vertueux, de doter l'île d'infrastructures de transport, d'équipements en matière hydraulique ou d'assainissement et de réseaux numériques adaptés aux besoins territoriaux, de promouvoir une économie productive et plus diversifiée, un modèle agricole arrimé aux enjeux d'autonomie alimentaire et un tourisme respectueux des équilibres humains et physiques qui en conditionnent la durabilité ;
- d'une volonté de relever les défis de la transition écologique et de la préservation et de la mise en valeur de nos ressources naturelles et de notre biodiversité : au-delà des projets portés par l'institution et de ses interventions concrètes, c'est aussi dans le cadre des grands débats politiques à l'Assemblée de Corse que continuent de se forger les convergences de vue pour mieux cadrer et dynamiser la trajectoire du territoire en matière d'excellence environnementale, ce qui a été le cas en 2021 avec les débats autour de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de la gestion des eaux 2022-2027, du lancement de la révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ou de la présentation du projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire ;
- du choix d'une société réellement démocratique, affranchie de toutes les formes de pression, construire sur les valeurs cardinales de justice, de solidarité, de primauté du droit et de l'intérêt général ;
- d'une méthode cherchant à impliquer l'ensemble des élus, acteurs, citoyens et fonctionnaires et plaçant les principes d'équité, d'équilibre territorial, de solidarité et de démocratie au cœur de l'action publique.

La majorité territoriale, élue en juin 2021, et le Conseil exécutif qui en est issu s'inscrivent avec conviction et détermination dans cette philosophie.

La continuité de notre action s'affirme également dans la prise en compte des préoccupations des Corses, et particulièrement ce celles et ceux qui sont dans une situation de pauvreté et de précarité, ou de difficulté sociale, confrontés à une vie quotidienne minée par les questions de vie chère, d'accès au foncier, au logement, aux soins ou de fracture territoriale.

Une continuité qui se conjugue également avec une volonté affirmée de concrétiser dans la mandature 2021-2028 les grands chantiers de transformation engagés depuis plusieurs années et d'obtenir un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice.

De renforcer l'exemplarité, la vitalité démocratique et l'efficacité de nos institutions, en écho aux propositions émanant du rapport remis par la Professeure W. Mastor à la Collectivité de Corse en octobre 2021.

Après les événements tragiques du mois de mars 2022 et à l'heure où doit s'ouvrir avec l'État un processus de discussion et de négociation « à vocation historique », intégrant dans son champ, au-delà du statut d'autonomie et d'un véritable volet social et économique, l'enjeu de reconnaissance du peuple corse, la question des prisonniers politiques dans toutes ses dimensions (libération ; fin de l'inscription au FIJAIT (Fichier des auteurs d'infractions terroristes) ; solde des condamnations pécuniaires) ainsi que de la vérité et la justice pour Yvan Colonna, le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale restent plus que jamais déterminés à œuvrer à la construction, avec l'ensemble des nationalistes et toutes les forces de progrès de cette île, d'une société corse émancipée, développée, solidaire, irréversiblement enracinée dans la paix et la démocratie.

Gilles SIMEONI

Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

**UMAGGIU À MARIE-CHRISTINE BERNARD-GELABERT,
DIRETTRICE GENERALE DI I SERVIZI**

Da u 1^{ma} d'ottobre di u 2020 à u 5 di settembre di u 2021



« A Cullettività di Corsica perde une funziunaria d'eccezzione è a Corsica una figliola appassionata è di prima trinca.

Era a nostra amica, un amica fidata, esigente, impignata notte è ghjornu in u so travagliu, primurosa sempre di l'interessu generale è di l'ètica di l'azzione pùblica.

So fièru d'avè travagliatu incù ella è fieru dinùch'ella sia stata affiancu à noi tutti, à u serviziu di a Corsica ».

Gilles SIMEONI

Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica

SUNTA SOMMAIRE

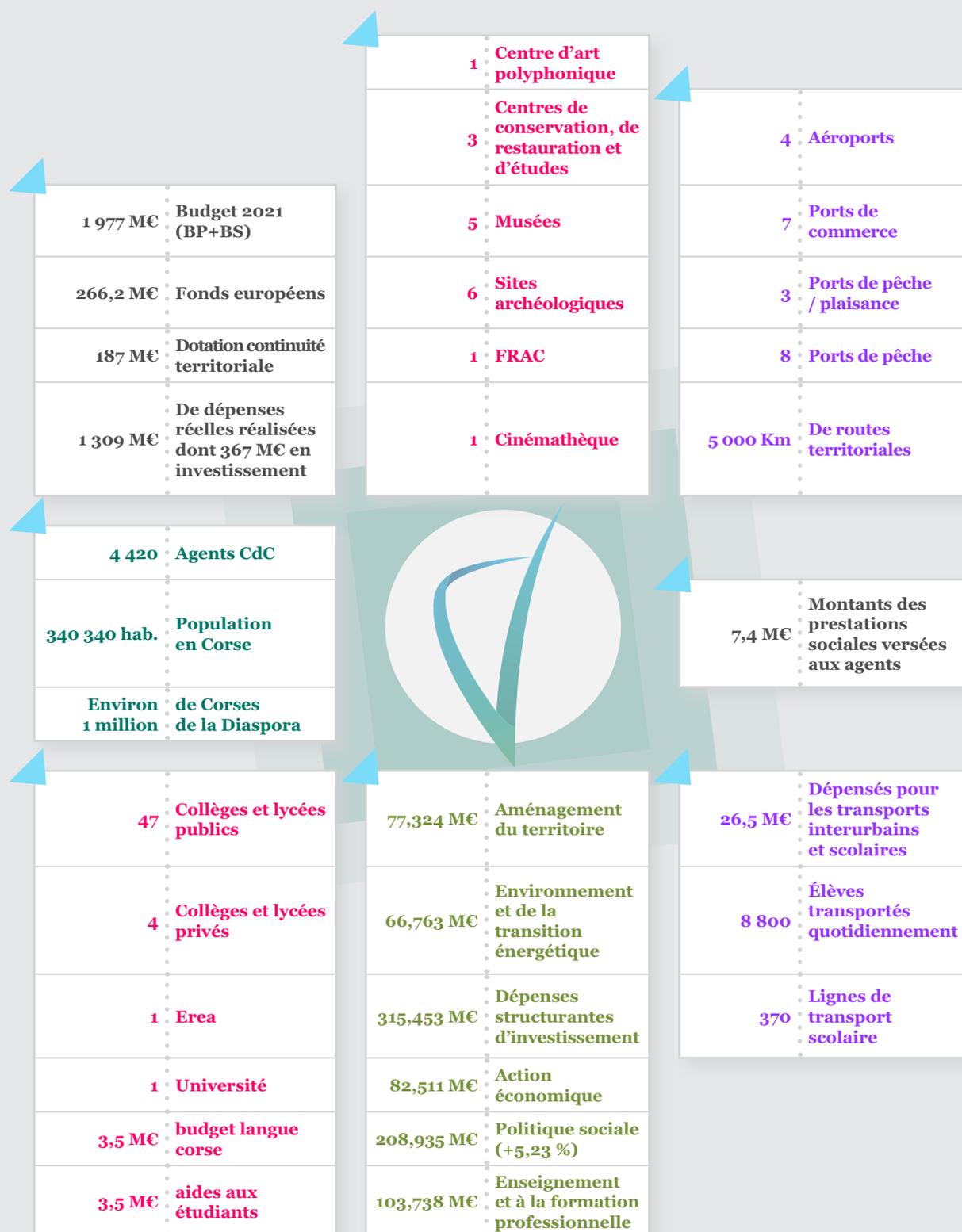
| | | |
|---|---|-----|
| | SCIFFRI SIGNALATI LES CHIFFRES CLÉS | .5 |
| | FATTI ASSIGNALATI DI U 2021 LES TEMPS FORTS DE 2021 | .6 |
| I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE L'INSTITUTION TERRITORIALE .7 | | |
| | 1. <i>Les étapes de la création de la Collectivité de Corse, ses compétences et son schéma de fonctionnement</i> | .7 |
| | 2. <i>L'activité de l'Assemblée de Corse, de la Commission permanente et des commissions</i> | .11 |
| | 3. <i>L'activité du Conseil exécutif de Corse</i> | .13 |
| | 4. <i>L'activité des organes consultatifs : CESEC, Chambre des territoires, Assemblea di a Giuventù et Comité d'évaluation des politiques publiques</i> | .16 |
| II. E PULITICHE PUBLICHE LES POLITIQUES PUBLIQUES .20 | | |
| AXE ACCHISU .1 | EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS | .21 |
| | 1. <i>L'action sociale de proximité</i> | .22 |
| | 2. <i>Le soutien aux personnes en insertion</i> | .24 |
| | 3. <i>L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap</i> | .25 |
| | 4. <i>L'enfance et la famille</i> | .37 |
| | 5. <i>Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse</i> | .28 |
| AXE ACCHISU .2 | PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ È U SPANNAMENTU DI E PERSONE FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS | .30 |
| | 1. <i>L'enseignement, la recherche et la formation</i> | .31 |
| | 2. <i>A lingua corsa</i> | .34 |
| | 3. <i>Le patrimoine</i> | .36 |
| | 4. <i>La culture</i> | .40 |
| | 5. <i>Le sport et la jeunesse</i> | .43 |
| AXE ACCHISU .3 | FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT | .46 |
| | 1. <i>La politique de l'eau</i> | .47 |
| | 2. <i>La protection de l'environnement et des biodiversités</i> | .50 |
| | 3. <i>L'énergie</i> | .54 |
| | 4. <i>Le traitement des déchets et le développement de l'économie circulaire</i> | .57 |
| | 5. <i>La lutte anti-vectorielle et la veille sanitaire</i> | .59 |

SUNTA SOMMAIRE

| | | |
|--|---|--------------------|
| AXE ACCHISU .4 | <i>IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</i> | <i>.61</i> |
| | 1. <i>La vie locale et l'animation des territoires</i> | <i>.62</i> |
| | 2. <i>Les aides aux communes, intercommunalités et territoires</i> | <i>.65</i> |
| | 3. <i>L'habitat</i> | <i>.66</i> |
| | 4. <i>L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale</i> | <i>.67</i> |
| | 5. <i>La protection de la forêt et la prévention contre les incendies</i> | <i>.70</i> |
| | 6. <i>Les espaces et les sites de pleine nature</i> | <i>.72</i> |
| | 7. <i>La politique foncière</i> | <i>.73</i> |
| AXE ACCHISU .5 | <i>MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURA È L'OFFERTA DI SERVIZII AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICES</i> | <i>.76</i> |
| | 1. <i>La continuité territoriale</i> | <i>.77</i> |
| | 2. <i>Les infrastructures routières</i> | <i>.80</i> |
| | 3. <i>Les infrastructures portuaires et aéroportuaires</i> | <i>.83</i> |
| | 4. <i>Les transports ferroviaires et l'intermodalité</i> | <i>.85</i> |
| | 5. <i>Les transports interurbains et scolaires</i> | <i>.87</i> |
| | 6. <i>L'aménagement et la transformation numériques de la Corse</i> | <i>.89</i> |
| AXE ACCHISU .6 | <i>DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURA PRUDUTTIVE IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF</i> | <i>.92</i> |
| | 1. <i>Le développement agricole et rural</i> | <i>.93</i> |
| | 2. <i>Le soutien aux entreprises</i> | <i>.95</i> |
| | 3. <i>Le développement touristique</i> | <i>.99</i> |
| | 4. <i>La pêche et les activités aquacoles</i> | <i>.101</i> |
| AXE ACCHISU .7 | <i>SPARGHJE A NOMINA DI A CORSICA IN LU SO SPAZIU MEDITERRANIU È EURUPEU FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN</i> | <i>.103</i> |
| | 1. <i>La programmation et la gestion des fonds européens</i> | <i>.104</i> |
| | 2. <i>La coopération territoriale et les relations internationales</i> | <i>.107</i> |
| III. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TIRRITURIALE EFFICIENTE È NUVATRICE LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE | | |
| | 1. <i>L'organigramme des services</i> | <i>.110</i> |
| | 2. <i>La poursuite de la structuration de l'administration territoriale</i> | <i>.112</i> |
| | 3. <i>Le schéma directeur des systèmes d'information</i> | <i>.114</i> |
| | 4. <i>La commande publique, les bâtiments, la gestion foncière et les moyens généraux</i> | <i>.116</i> |
| | 5. <i>La sécurisation, le pilotage des opérateurs, l'évaluation, le contrôle et l'audit internes</i> | <i>.120</i> |
| | 6. <i>Des démarches innovantes</i> | <i>.122</i> |

« LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE EST RETRACÉE DANS LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PRÉSENTÉ CONCOMITAMMENT DANS UN RAPPORT SPÉCIFIQUE ».

I SCIFFRI SIGNALATI LES CHIFFRES CLÉS



Chiffres issus du BP 2021

I FATTI ASSIGNALATI DI U 2021 LES TEMPS FORTS DE 2021

Ghjinnaghju / Ghjennaghju

- Intervention du Président du Conseil exécutif à l'occasion du sommet international pour la biodiversité « One Planet Summit », à Paris au Palais de l'Élysée.



- Ouverture des aides Salvezza à destination des entreprises, artisans, commerçants, exploitants agricoles, pêcheurs

Frivaghju / Ferraghju

- Déploiement du plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes.
- Journées Mondiales des Zones Humides. La Collectivité invite à la découverte de 3 zones humides de Corse : étang de Palu, site d'Arasu, réserve naturelle de l'étang de Biguglia.

Marzu

- Inauguration de l'Observatoire de la protection de l'enfance (OCPE).

Maghju

- 5^{ème} édition des Trophées scientifiques de Corse : A ghjuventù attore di a scienza.

Ghjunghju / Ghjugnu

- Début des travaux du giratoire de la Gravona.

Luddu / Lugliu

- Séance d'installation de la nouvelle Collectivité de Corse et élection du Président de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif de Corse et de son Président.
- Ouverture de l'exposition « 1898, Matisse en Corse, un pays merveilleux » au musée de la Corse.
- Lancement du cycle de conférences dans le cadre du bicentenaire de la mort de Napoléon (juillet, septembre et octobre).
- Ouverture du pont provisoire d'Albu, Canari, dans le cadre des chantiers de sécurisation et de modernisation liés aux infrastructures routières.
- Lancement d'une enquête publique digitale avant les travaux de désamiantage du tunnel de Bastia.

Austu / Aostu

- Lancement d'une campagne estivale pour la prévention et la protection des jeunes dans le domaine de la santé.

Uttrovi / Ottobre

- Reconfiguration de la rocade d'Aiacci en un boulevard urbain - modification de l'accès sur le boulevard Louis Campi.



- Signature de la nouvelle convention entre la Collectivité de Corse et le CROUS avec mise en œuvre d'une aide de rentrée de 500 € auprès de 2000 étudiants boursiers, pour un montant total s'élevant à 1 M€.



- Remise officielle du rapport sur l'évolution institutionnelle de la Corse de Mme Wanda Mastor au Président du Conseil exécutif de Corse.
- Présentation de la proposition de loi relative au gel des matchs de football le 5 mai devant le Sénat.
- Journée de lancement de la Semaine de la santé sexuelle en Corse : Osez la santé sexuelle ! - Oramai l'anù da corre brutta i tabù.

Nuvembri / Novembre

- Poursuite des aménagements liés à la création d'une voie verte de 10 km sur la route des Sanguinaires.



- Installation de l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes.

- Lancement de la campagne de souscription pour la sauvegarde du Château de la Punta « Sustinimu a riapertura à u publicu » – appel aux dons Mécénat.



Dicembri / Dicembre

- Participation au débat organisé par l'association Parolla di a Ghjuventù : la jeunesse corse face aux addictions.
- Le Comité de bassin de Corse a adopté, à l'unanimité, son plan de gestion des eaux 2022- 2027.

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

1. Les étapes de la création de la Collectivité de Corse, ses compétences et son schéma de fonctionnement

La Collectivité de Corse créée le 1^{er} janvier 2018 exerce de plein droit les compétences attribuées aux départements et aux régions. Du fait de son statut particulier, elle assume également les compétences spécifiques suivantes :

1982

Statut Defferre
Création de l'Assemblée de Corse

Éducation, enseignement supérieur, langue et culture corses et formation

1991

Statut Joxe
Création de la Collectivité territoriale de Corse

- Elle établit le schéma prévisionnel des formations des collèges, des lycées, des établissements d'enseignement professionnel, des établissements d'enseignement artistique, des établissements d'éducation spéciale, des écoles de formation maritime et aquacole, des établissements d'enseignement agricole et des centres d'information et d'orientation ;
- Elle élabore le programme prévisionnel des investissements relatifs aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ;
- Elle définit la localisation des établissements, leurs capacités d'accueil et le mode d'hébergement des élèves ;
- Elle définit la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré ;
- Elle finance, construit, équipe et entretient les collèges, lycées, établissements publics d'enseignement professionnel, établissements d'enseignement artistique, d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes, établissements d'enseignement agricole et centres d'information et d'orientation, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur ;
- Elle assure l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique dans les EPL ;
- Elle assure le recrutement, la gestion et la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service exerçant leurs missions dans les EPL ;
- Elle établit la carte de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Elle détermine et organise les activités éducatives complémentaires ;
- Elle adopte le plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses ;
- Elle assure la mise en œuvre des actions d'apprentissage et de formation professionnelle continue.

2002

Processus Matignon
Nouvelles compétences accordées à la Collectivité territoriale Corse

2015

Loi NOTRe
Nouvelle organisation territoriale de la Corse

2018

Collectivité de Corse
Fusion de la Collectivité territoriale de Corse et des deux Départements

Culture et communication

- Elle conclut, avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel, des conventions en vue de promouvoir la réalisation de programmes de télévision et de radiodiffusion ayant pour objet le développement de la langue et de la culture corses ;
- Elle définit et met en œuvre la politique culturelle en Corse ;
- Elle assure un rôle de liaison, de conseil et d'assistance aux collectivités locales en matière culturelle ;
- Elle conduit les études et définit les actions en matière de patrimoine protégé, de travaux de conservation et de mise en valeur des monuments historiques (sauf les monuments propriété de l'État) ;
- Elle assure la conservation et la mise en valeur des sites archéologiques ;
- Elle définit les actions en matière d'inventaire du patrimoine, de recherches ethnologiques, de création, de gestion et de développement des musées, d'aide au livre et à la lecture publique, de soutien à la création, de diffusion artistique et culturelle et de sensibilisation à l'enseignement artistique.

Sport et éducation populaire

- Elle conduit les actions de promotion des activités physiques et sportives, d'éducation populaire et d'information de la jeunesse.

I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

Aménagement et développement durable

- Elle élabore et arrête le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) qui fixe les objectifs de préservation de l'environnement et du développement économique, social, culturel et touristique garantissant l'équilibre territorial et qui définit les principes d'aménagement de l'espace et la destination des différentes parties du territoire.

Transports et gestion des infrastructures

- Elle organise les liaisons interdépartementales ;
- Elle est chargée de l'exploitation, de l'aménagement, de l'entretien et de la gestion des transports ferroviaires ;
- Elle définit les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et les destinations de la France continentale (dessertes et tarifs) ;
- Elle assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route territoriale ;
- Elle crée, aménage, entretient et gère les ports maritimes de commerce et de pêche, ainsi que les aérodromes.

Logement et foncier

- Elle définit les priorités en matière d'habitat et arrête la répartition des aides de l'État entre les programmes d'accession à la propriété, de construction de logements locatifs neufs et d'amélioration de l'habitat existant ;
- Elle met en place les stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain.
- Elle peut, par le biais de l'Office foncier de Corse, réaliser toutes les acquisitions foncières ou immobilières en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions d'aménagement.

Développement économique et touristique

- Elle détermine le régime des aides directes et indirectes aux entreprises ;
- Elle peut participer à la constitution d'un fonds d'investissement ou d'un fonds de garantie ;
- Elle détermine et met en œuvre les orientations du développement touristique de l'île et coordonne les initiatives publiques et privées dans les domaines du développement, de la promotion et de l'information touristique ;
- Elle détermine les règles de procédure relatives à l'instruction des demandes d'agrément ou de classement des équipements et organismes (tels les hôtels et résidences de tourisme, les campings, les villages de vacances, ...).

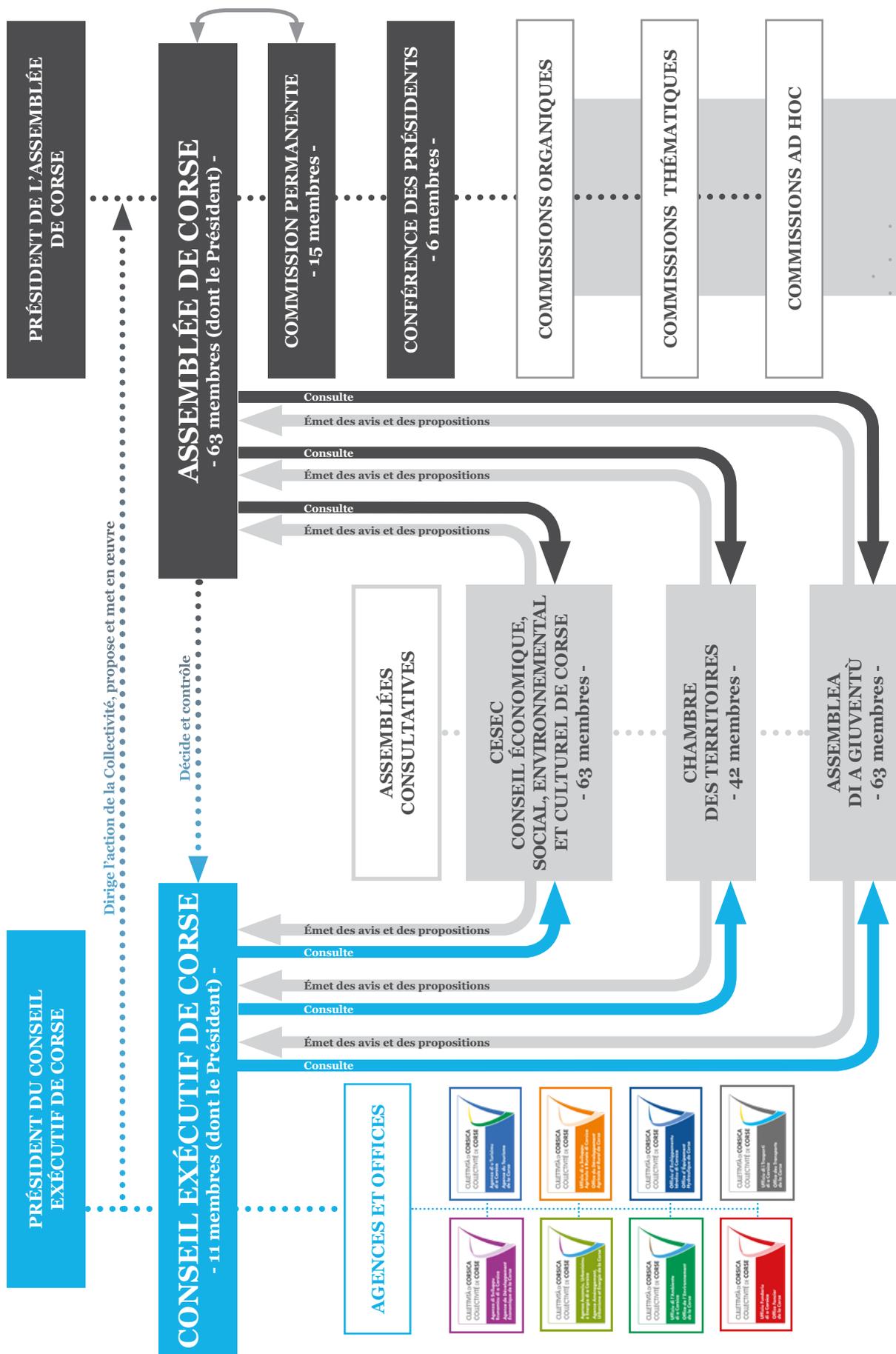
Agriculture et forêt

- Elle détermine les grandes orientations du développement agricole, rural et forestier, de la pêche et de l'aquaculture.

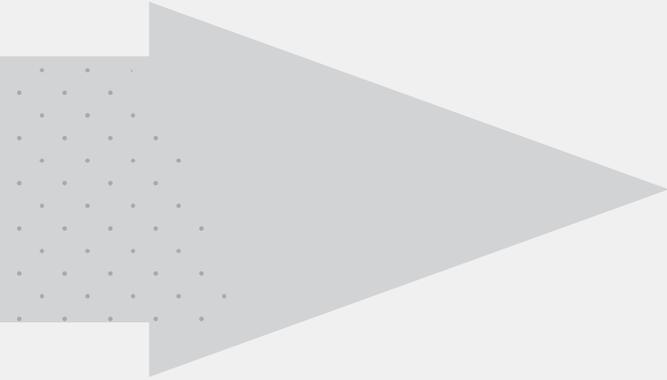
Environnement

- Elle définit les actions pour la protection de l'environnement et détermine les priorités en matière de développement local ;
- Elle met en œuvre une gestion équilibrée des ressources en eau et est à l'initiative de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux de la Corse ;
- Elle élabore le plan de prévention et de gestion des déchets ;
- Elle élabore et met en œuvre le programme de prospection, d'exploitation et de valorisation des ressources énergétiques locales et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan tendant à couvrir les besoins et à diversifier les ressources énergétiques de l'île.

1. Schéma de fonctionnement de la Collectivité de Corse



1. Schema di funzionamentu di a Cullettività di Corsica



COMMISSIONS ORGANIQUES

- Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé.
- Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.
- Commission des finances et de la fiscalité.

COMMISSIONS THÉMATIQUES

- Commission des affaires européennes.
- Commission en charge des problématiques de violences en Corse.
- Commission pour l'évolution statutaire de la Corse.
- Commission des compétences législatives et réglementaires.
- Commission pour les politiques de santé.
- Commission de contrôle.

COMMISSIONS AD HOC

- Commission ad hoc Territoire zéro chômeur de longue durée.
- Commission ad hoc faisabilité d'un revenu de base et possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.
- Mise en place d'un système de valorisation de l'énergie thermique de la mer sur les navires de la continuité territoriale.

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

2. L'activité de l'Assemblée de Corse, de la Commission permanente et des commissions

Composée de 63 conseillers élus pour cinq ans, **l'Assemblée de Corse** a été renouvelée lors des élections des 20 et 27 juin. Globalement, en 2021, **outre la séance d'installation** du 1^{er} juillet, elle a réalisé 12 sessions (dont 1 extraordinaire consacrée au rapprochement des prisonniers) ; 4 en présentiel et 8 en mode mixte. Représentant **24 journées**, elles ont été préparées ou prolongées par **25 réunions de la commission permanente**, **8 conférences des présidents** et **68 commissions organiques et thématiques**.

Lors des séances publiques, **244 délibérations** ont été adoptées, 120 amendements instruits, 54 questions orales posées à l'Exécutif et 34 résolutions et **motions** examinées, donnant lieu à 3 240 pages de débats enregistrés et disponibles en compte-rendu in extenso. La **commission permanente**, quant à elle, a pris **242 délibérations**.

La nouvelle mandature a engagé, à l'initiative de la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS et dans le cadre de la révision de son règlement intérieur, une **modernisation du fonctionnement parlementaire**. Un équilibre a été recherché entre la composition de l'assemblée, les usages parlementaires et l'efficacité des travaux. Dans cet esprit :



Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse



Installation de la nouvelle Assemblée de Corse

I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

- le nombre de commissions a été réduit, de façon à **concentrer l'activité sur les commissions organiques, regrouper les commissions thématiques et répartir en cohérence les rapports** entre elles selon saisines au fond / avis complémentaires ;
- **L'effectif des commissions thématiques et des instances de contrôle a été augmenté**, pour favoriser la représentation des groupes minoritaires ; **l'organisation des sessions a été rationalisée**, de façon à recentrer les jeudis et vendredis sur l'ordre du jour, le mercredi étant consacré aux travaux préparatoires, aux événements et aux audiences collectives ;
- les **temps de parole des groupes** ont été redéfinis, selon une **pondération** visant à concilier les droits d'expression de la majorité et ceux des oppositions ; de même pour les dépôts des questions orales et des motions.

Le **nouveau règlement intérieur**, adopté le 16 décembre après 7 réunions de concertation, affirme le rôle politique spécifique de l'Assemblée dans la **défense des intérêts matériels et moraux du peuple corse** ; il reconnaît de façon plus explicite **le rôle des groupes et des commissions** ; il est complété pour **préciser les rapports entre l'Assemblée et les nouvelles instances consultatives** qu'elle a créées pour renforcer la participation des citoyens, l'évaluation des politiques publiques, la transparence et la déontologie dans les délibérations.

La **Questure**, instance paritaire majorité/opposition donnant un droit de regard aux élus sur la gestion des moyens de la Présidence, s'est vu confier la rédaction des **annexes relatives aux moyens et droits d'expression des groupes** ; il en sera de même pour la Commission de **Déontologie**, s'agissant de **l'annexe et du code** afférents.

L'Assemblée a aussi procédé à la désignation de ses membres dans **250 organismes extérieurs** et adopté son **règlement de formation des élus**.

Dans le contexte de **crise sanitaire** provoqué par la pandémie, le **régime dérogatoire** visant à garantir la continuité des pouvoirs publics s'est poursuivi. Il autorise la participation à distance par téléconférence, réduit le quorum exigible et augmente la capacité à être représenté en donnant pouvoir. L'Assemblée a siégé à 4 reprises en présentiel et 9 en mode mixte (ratio similaire pour la commission permanente), tandis que le mode audiovisuel était privilégié pour les réunions de commissions.

L'organigramme du **secrétariat général de l'Assemblée de Corse**, qui apporte son appui administratif et technique, organisationnel et fonctionnel, sous l'autorité fonctionnelle de la Présidente de l'Assemblée, a été adapté à ces évolutions. Il se compose de 31 agents regroupés en **trois directions** (séance et commissions / assistance administrative, juridique et technique / initiatives parlementaires et coopération), **six services et une mission de communication** ; un **encadrement de proximité** (chefs de bureaux, secteurs ou pôles) a en outre été constitué.

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

3. L'activité du Conseil exécutif de Corse

Le Conseil exécutif dirige l'action de la Collectivité de Corse, institution garante des intérêts moraux et matériels de la Corse et de son peuple. Son activité en 2021 s'est orientée, d'une part, vers l'achèvement des chantiers de la précédente mandature, première depuis la création de la « collectivité unique » en 2018, et, d'autre part, vers la mise en place de la nouvelle mandature 2021/2028.

Le nouveau Conseil exécutif a ainsi été **élu le 1^{er} juillet** par l'Assemblée de Corse, et installé dès le lendemain, le Président ayant confié aux Conseillères et Conseillers les différentes délégations d'attributions les concernant.



I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

S'agissant de la gestion de la crise sanitaire, le Conseil a proposé et mis en œuvre diverses initiatives :

- un point d'étape sur la mise en œuvre du volet Salvezza du plan Salvezza à Rilanciu et l'actualisation du dispositif (en janvier et en avril) ;
- un volet du Plan régional d'investissement dans les compétences (mars) et l'instauration de mesures exceptionnelles en faveur du secteur associatif impacté par la crise Covid-19 (avril) ;
- l'attribution d'une prime exceptionnelle au personnel de la crèche territoriale Laetitia ;
- la constitution d'une commission ad hoc chargée du suivi opérationnel du plan Salvezza à Rilanciu (février).

Enfin, le Conseil a veillé à assurer en 2021 un suivi plus soutenu des délibérations de l'Assemblée de Corse et des travaux des instances consultatives, en rendant compte aux instances délibérante et consultatives : comptes rendus des délégations d'attributions confiées au Conseil exécutif par l'Assemblée de Corse, produits sur une base trimestrielle ou semestrielle, rapports et tableaux de bord sur le suivi des motions votées par l'Assemblée.

Les chiffres-clés :

Au cours de l'année 2021, le Conseil exécutif a tenu **41 réunions**. Il a examiné **1 283 rapports**, dont 393 ont été soumis à l'Assemblée de Corse et 730 ont fait l'objet d'arrêtés délibérés, auxquels s'ajoutent 160 arrêtés de désignations. Près de **802 M€** ont été affectés et individualisés, dont 324 en investissement et 478 en fonctionnement.

Les principales initiatives de 2021

Ces initiatives portées par le Conseil exécutif se sont traduites la plupart du temps par l'adoption de délibérations de l'Assemblée de Corse.

Social-Santé

- rapport d'exécution pour 2020 de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019/2021 entre la Collectivité de Corse et l'État (mars) ;
- actualisation du règlement des aides des actions sociales et médico-sociales de Corse (septembre) ;
- élaboration du schéma directeur enfance et famille 2021/2026 et rapport d'information (octobre) ;
- élaboration du Schéma directeur de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap 2022/2026 (décembre).

Aménagement du territoire

- proposition de méthode relative à l'analyse globale des résultats du PADDUC et de son application notamment du point de vue de l'environnement (novembre) ;
- approbation de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Bastia ;
- modification du règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat : « una casa per tutti, una casa per ognunu » (avril) ;
- proposition d'une méthode en vue de la contractualisation entre la Collectivité et l'État du Plan de transformation et d'investissement de la Corse (PTIC) (janvier).

Développement économique

- débat sur la distribution de carburant ;
- propositions en vue d'une efficacité renforcée des aides et dispositifs de l'ADEC (septembre) ;
- guide des aides instituant une évaluation qualitative des projets susceptibles d'être aidés par l'ADEC (octobre).

Tourisme

- feuille de route de relance du tourisme en Corse.

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

Transports

- débat sur les transports maritimes (février) ;
- débat sur la gestion de la compétence ferroviaire depuis 2010, analysée par la Chambre régionale des comptes (février) ;
- élaboration d'une délégation de service public relative à l'exploitation du transport maritime de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre les ports de Corse et le port de Marseille pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2022 (février).

Numérique

- rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse (octobre).

Culture-Patrimoine

- règlement des aides pour la culture (mars).

Egalité femmes/hommes

- proposition de plans d'actions 2021/2023 (février) ;
- rapport annuel sur l'égalité hommes-femmes (mars) ;
- mise en place de l'Observatoire des violences faites aux femmes.

Environnement

- projet de plan territorial de prévention et de gestion des déchets et de l'économie circulaire (février) ;
- rapport sur l'avis de l'Autorité de la concurrence sur le secteur des déchets (février) ;
- rapport annuel sur le développement durable (mars).

Energie

- projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Éducation-Formation

- extension du lycée maritime et aquacole de Bastia (février) ;
- extension du campus agri-Corsica Sartè Rizzanesi (février) ;

- enjeux et stratégie de la formation professionnelle en Corse (mars) ;
- bilan d'activités du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019/2022 (décembre).

Politique de l'eau

- élaboration du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022/2027 (voté en décembre) et du SAGE Gravona Prunelli golfe d'Aiacciu et de Lava (mars).

Évolutions législatives et réglementaires

- rapport de Mme Wanda Mastor sur l'évolution institutionnelle de la Corse (octobre).

Organisation de la Collectivité

- mise en place d'un médiateur territorial ;
- internalisation des compétences liées à la gestion forestière de la Collectivité (janvier) ;
- mise en place des premières lignes directrices de gestion du personnel de la Collectivité (octobre).

La communication de la Collectivité de Corse

Le site internet institutionnel de la Collectivité de Corse, www.isula.corsica, a reçu en 2021 41 000 visiteurs par mois en moyenne. Sur l'ensemble de l'année, il affiche 1,3 million de visites pour 2,2 millions de pages visionnées. L'application smartphone, disponible librement sur iPhone et Android, compte 18 000 utilisateurs.

Les 1085 publications publiées sur les différents réseaux ont été vues 7,5 millions de fois. Si Facebook et Twitter restent les réseaux les plus consultés par les usagers, la Collectivité de Corse a développé sa présence sur LinkedIn et Instagram. Une chaîne YouTube, regroupant les vidéos produites par la Collectivité de Corse a également été créée.

I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

4. L'attività des organes consultatifs :

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) de Corse

Cambià u campà

Le CESEC de Corse, dès 2020, a apporté une contribution qui aborde, **en 3 volets, la crise Covid-19** et ses répercussions sur la société corse. Les deux ières expressions portaient respectivement sur l'urgence, puis la sauvegarde et la relance. En 2021, le **3^{ème} opus, Cambià u campà**, situe la Corse dans l'après-Covid, et **en appelle à un changement de paradigme**.

La place de l'Humain dans son environnement, les questions d'ordre économique, social et culturel traversent le document auquel sont apportés des éléments de réponse pour permettre l'amélioration des conditions de vie des Corses ainsi que celle des générations à venir.

Les orientations développées se déclinent en 3 axes thématiques :

- le premier consiste à tendre vers un nouveau modèle économique ;
- le second vise au développement d'une meilleure qualité de vie pour tous ;
- complémentairement, le troisième pilier repose sur la voie permettant d'aller vers l'émancipation individuelle et collective.



Autres contributions de la société civile organisée

Toujours dans le cadre de son **pouvoir d'auto-saisine**, le CESEC de Corse s'est emparé d'autres sujets qui traversent la société civile, organisée afin d'éclairer, par ses réflexions, les axes et orientations à prendre en matière de politique publique. **5 rapports ont été adoptés :**

Contribuzione per una gestione efficiente è pratica di i scarti :

- Partant du constat que, malgré les efforts réalisés et les résultats obtenus pour une meilleure gestion des déchets, la production de déchets ne cesse d'augmenter en Corse, le CESEC formule un certain nombre de préconisations pour une politique « déchet » responsable et innovante, d'autant que par le passé, la Corse a su démontrer, en la matière, sa capacité, à s'inscrire dans une « société durable ».

Sviloppu d'ù biplurilinguismu in a sucità :

- Le recul de la pratique de la langue corse dans la société est une préoccupation partagée par l'immense majorité des Corses. La « Commission ad-hoc pour le développement du bi-plurilinguisme dans la société » s'est fixé pour objectif d'établir un état des lieux et de sérier des stratégies de remédiation pour un réel développement du bilinguisme, tout en considérant les autres langues du territoire et de Méditerranée.

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

4. L'activité des organes consultatifs :

Invichjà in casa soia :

- La crise sanitaire et l'exclusion des acteurs du domicile du Ségur de la santé ont mis en lumière la fragilité et les enjeux sanitaires, sociaux et économiques, des métiers de l'aide et du soin à domicile. Dans l'attente de la loi « Grand âge et autonomie », le CESEC de Corse, conscient que le virage domiciliaire est la clé de voûte d'une réponse aux besoins des usagers, formule des propositions et des pistes d'amélioration.

Uparata culturali, per a creazione d'un arnese di sviluppu culturale in Corsica :

- Un groupe de travail issu des commissions « Azzione culturale, audiovisuel et patrimoine » et « Lingua corsa è u so sviluppu » a élaboré un projet pour la création d'un outil de développement culturel et artistique en Corse. Cet outil opérationnel de soutien logistique et de valorisation de la culture devra être une interface entre les institutions, les acteurs culturels et les artistes insulaires et répondre à leur demande souvent exprimée : une structure souple et réactive (association 1901) serait mise en place, organisée en pôles de compétences comprenant les missions de soutien et d'accompagnement en matière d'information, d'ingénierie, de communication, de médiation, de diffusion, pour favoriser le rayonnement et la promotion de la culture corse.

Furesta Corsa :

- De profondes inquiétudes sont apparues entre le constat de l'effondrement de l'économie forestière et la création du collectif « Furesta Corsa ».
- Aussi, une prise de conscience collective s'est manifestée, et des cris d'alarme ont été lancés.
- Face à l'effondrement de la filière forêt / bois de Corse et considérant les enjeux économique, sociaux, environnementaux révélés par cette filière les préconisations formulées ouvrent des perspectives de

développement du domaine forestier tant pour stimuler les activités productives que pour poursuivre une attractivité durable.

Les travaux en coopération avec le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse :

- participation à la session extraordinaire consacrée au rapprochement des prisonniers ;
- participation à la conférence sociale sur les thèmes des prix dans la grande distribution et des carburants

De 2021 vers ... 2022

En avril 2021, le CESEC s'est emparé d'une **réflexion sur l'autonomie alimentaire de la Corse**. Les objectifs assignés à ces travaux, **à travers les spectres de l'offre alimentaire, la demande des habitants de la Corse et les modalités de distribution**, sont les suivants : dresser un constat précis de l'existant ; nourrir une analyse prospective pour un changement de cap tout en accordant une attention particulière aux enjeux d'aménagement du territoire et de démocratie alimentaire.

Les chiffres-clés :

En 2021, le CESEC a tenu **14 séances plénières**, qui se sont tenues pour **2** d'entre elles **en téléconférences** ; **6** en **mode mixte** ; **1 délocalisée** à la Chambre des territoires.

Sur saisine du Président du Conseil exécutif, **71 avis** ont été rendus à l'occasion des **11 séances plénières** et **7 motions** adoptées.

4 séances plénières extraordinaires dont 1 consacrée aux violences criminelles en Corse.

Pour préparer les séances plénières et les **91 réunions** de **9 commissions organiques et groupes de travail temporaires**, le **Bureau du CESEC** a tenu **12** réunions.

I. L'ISTITUZIONE TERRITORIALE

4. L'attività des organes consultatifs :

La Chambre des territoires de Corse



L'année 2021 a été marquée par l'**installation de la nouvelle mandature** de la Chambre des territoires, issue des élections territoriales de juin 2021. Cette troisième mandature a été installée le 25 octobre.



Réunion de la Chambre des territoires (ancienne mandature)

Du fait de ces élections et de la crise sanitaire, le nombre de sessions de la Chambre s'est limité à **4 réunions plénières** dont la moitié avant le renouvellement et l'autre moitié après celui-ci.



Réunion de la Chambre des territoires (nouvelle mandature)

Ces réunions ont donné lieu à l'examen de **35 rapports**, en présentiel ou en semi-présentiel. Ces rapports ont été complétés, conformément à la possibilité ouverte par le règlement intérieur de la Chambre, par la consultation des élus sous forme de procédure écrite « lorsque l'avis de la Chambre des territoires est requis dans des délais qui ne permettent pas de convoquer les membres » : 6 pendant la deuxième mandature et 1 pendant la troisième.

Lors de la séance d'installation, les élus de la Chambre ont arrêté le principe de la création d'un **Bureau** afin de faciliter la transversalité de leurs travaux en commission mais également pour améliorer la réactivité de la Chambre entre deux séances plénières trimestrielles. En outre, les **6 commissions** créées en octobre 2020 ont été maintenues :

- la Commission incendie, présidée par Don-Marc Albertini ;
- la Commission politique forestière, présidée par Fabien Arrighi ;
- la Commission « loi Elan et PADDUC », rebaptisée PADDUC, présidée par Pierre Savelli ;
- la Commission développement durable et lutte contre le changement climatique, présidée par Attilius Ceccaldi ;
- la Commission évolution statutaire et organisation des territoires, présidée par Achille Martinetti ;
- la Commission mixte paritaire sur les services publics reste à installer.

Ces commissions ont tenu **24 réunions**, dont une délocalisée à Corti.

I. L'INSTITUTION TERRITORIALE

4. L'activité des organes consultatifs :

L'Assemblea di a Giuventù et le Comité d'évaluation des politiques publiques

L'Assemblea di a Giuventù



Créée en juillet 2016 à l'initiative du Président TALAMONI, renouvelée en mai 2019 puis octobre 2021, l'Assemblea di a Giuventù est l'un des trois **organes consultatifs** de la Collectivité, ayant vocation à représenter la **jeunesse insulaire** au centre des principales institutions démocratiques de la Corse.

Présidée par la Présidente de l'Assemblée, elle se compose de **62 conseillers âgés de 16 à 29 ans**, émanant de quatre collèges (15 étudiants, 9 lycéens, 7 actifs et salariés, désignés par les syndicats ou instances représentatives, 31 candidats libres). Consultés régulièrement par la Présidente de l'Assemblée et par le Président du Conseil exécutif, les jeunes conseillers posent des questions orales, adoptent des motions, organisent des débats d'actualité et produisent à leur initiative des rapports thématiques, générant une activité qui n'a guère d'équivalent dans sa catégorie en Europe.

En dépit des contraintes de crise sanitaire, les conseillers, exerçant à titre bénévole, ont poursuivi leur montée en charge. En 2021, se sont tenues **3 séances publiques et 16 réunions de commissions et Conférences des Présidents**, qui ont donné lieu à 34 questions orales et 17 motions, 1 avis sur le projet de tarif diaspora intégré aux délégations de service publique aériennes et à la production de rapports de propositions (l'éducation en Corse « Fattu qui », « Carta di residenza o diaspora » et « Numeribus »).

L'Assemblea a en outre participé activement aux Assises de la Jeunesse et à la préparation du Pattu pè a Giuventù, et à la préparation de la session extraordinaire sur les violences criminelles, notamment en produisant une contribution sur le sujet.

Lors du renouvellement de mandature, 96 candidatures libres ont été déposées, donnant lieu à deux réunions de jury. Au cours de la séance d'installation le 14 décembre, 6 groupes ont été constitués, les Vice-présidents et la commission permanente ont été désignés.

Le Comité d'évaluation des politiques publiques

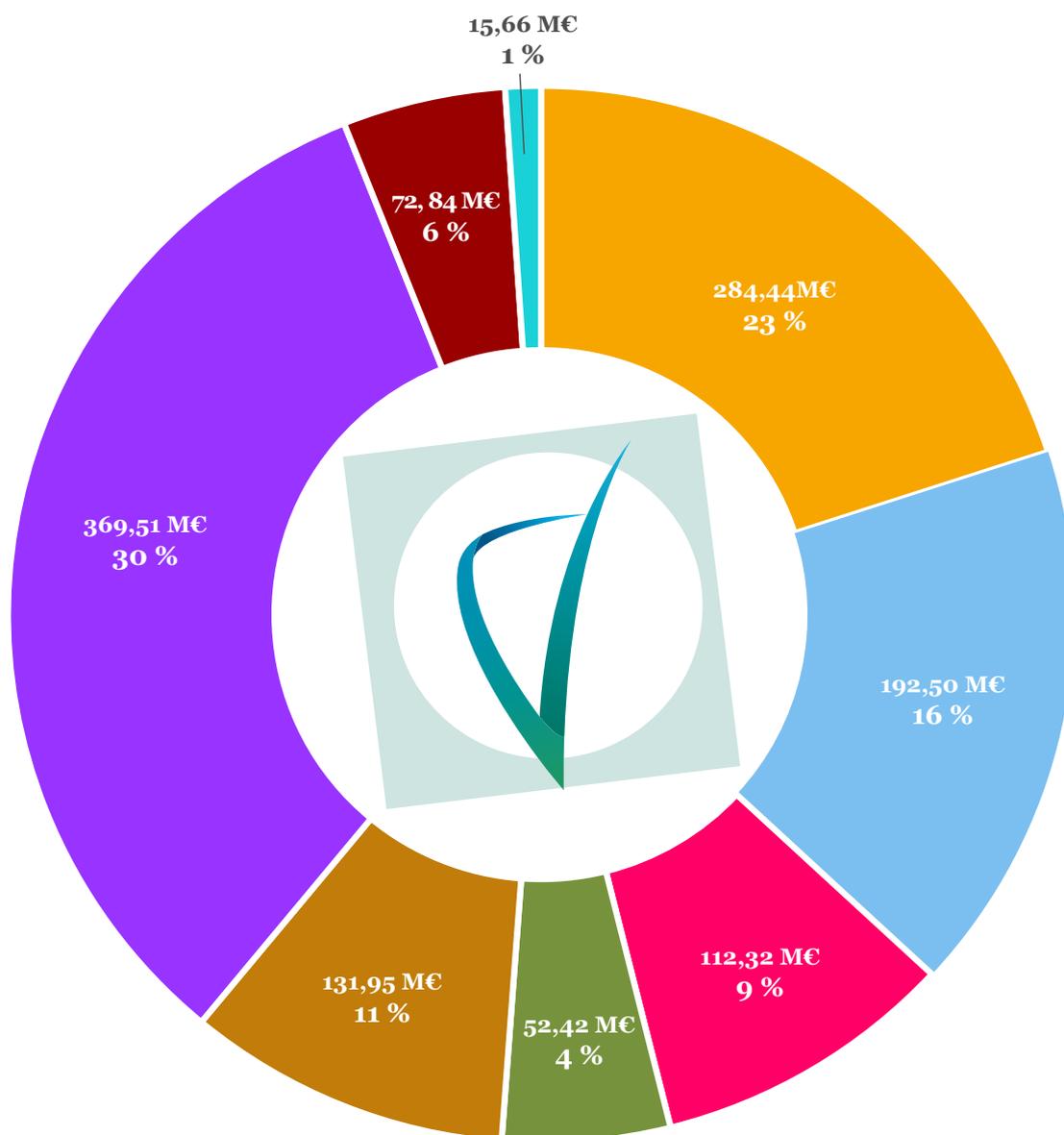
Créé en septembre 2015, le Comité d'évaluation des politiques publiques a été refondu en février 2020, dans le cadre du rapport sur la modernisation des institutions parlementaires, de façon notamment à confier sa présidence à une personnalité extérieure et ouvrir davantage sa composition aux associations et à des représentants des citoyens tirés au sort.

Installé le 20 janvier 2021 à Corti, où il a élu à sa Présidence **Marie-France BERENI-CANAZZI**, le Comité a tenu **22 réunions** (6 en formation plénière, 5 en Bureau, 5 en Commissions, 2 en Formation et 4 en Auditions). Il a procédé à l'adoption de son **règlement intérieur** et à la désignation de son **Bureau** ; il a tenu des **séances de formation et d'auditions** (le Président de l'Assemblée, la Présidente du CESEC et les anciens présidents du Comité) ; il a choisi ses premiers thèmes d'**évaluation** et **constitué les commissions** afférentes (une en charge de l'appui méthodologique).

Les évaluations jugées prioritaires par les membres du Comité sont l'action de la Collectivité dans **la gestion de la crise sanitaire, la spéculation immobilière et la politique du logement et la gestion de la politique des déchets**.

Deux cadres dirigeants du secrétariat général de l'Assemblée apportent leur appui qualifié à ces deux instances.

II. E PULITICHE PUBBLICHE



- La construction d'une administration innovante
- Construire une société des solidarités
- Favoriser la transmission des savoirs et l'épanouissement des individus
- Faire de la Corse un territoire pionnier en matière de développement durable et de respect de l'environnement
- Œuvrer en faveur de l'aménagement du territoire
- Améliorer les équipements structurants et l'offre de services
- Impulser le développement économique et soutenir l'appareil productif
- Faire rayonner la Corse dans son espace méditerranéen et européen

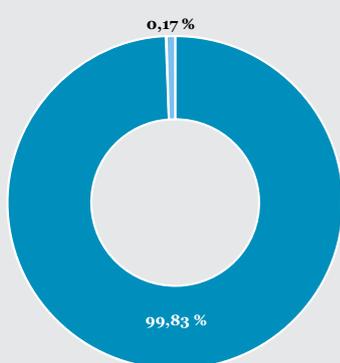
II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

AXE .1

| | CP votés en 2021 en euros | CP mandatés en 2021 en euros | Taux de réalisation |
|---------------------------|------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Dépenses totales de l'axe | 196 962 287,72 | 192 504 303,89 | 97,74 % |
| Total Fonctionnement | 196 180 447,72 | 192 171 240,53 | 97,96 % |
| Total Investissement | 781 840,00 | 333 063,36 | 42,60 % |

Les dépenses

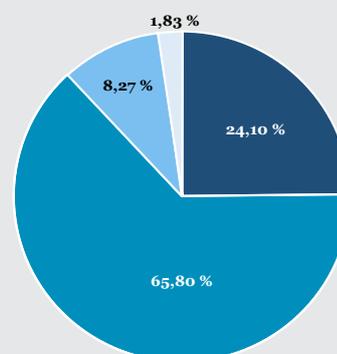


Un taux de réalisation de 97,96 % en fonctionnement et de 42,60 % en investissement

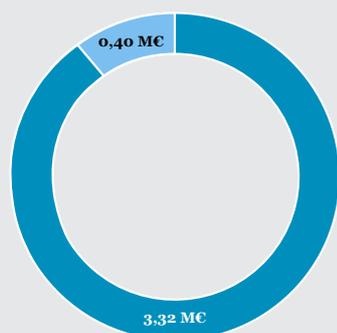
- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe I par politique

- Le soutien aux personnes en difficulté sociale ou en insertion
- L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap
- La protection de l'enfance et de la famille
- Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse



La programmation financière



Un taux d'affectation de 37 % en fonctionnement et de 50 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2021

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .1

EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ

1. L'action sociale de proximité

S'appuyant sur 9 territoires d'intervention (Bastia, Lucciana, Corti, Balagne, Plaine orientale, Aiacciu 1 et 2, Sartonais-Valincu, Extrême-Sud), l'action sociale de proximité mobilise près de 200 agents dont une majorité de travailleurs sociaux. Depuis deux années, de nouveaux besoins ont émergé, nécessitant d'adapter rapidement l'offre de services, de renforcer le repérage et le suivi des personnes fragiles et de mettre en place des actions d'urgence. Deux autres services territoriaux viennent s'articuler avec les services territorialisés, le service des mesures d'accompagnement social personnalisé et celui du développement social local. En 2021, **17 155 personnes** ont été reçues par les pôles territoriaux sociaux et 8 830 visites à domicile ont été effectuées.

Une structuration et une harmonisation de l'action sociale de proximité

Afin de renforcer la présence sur les territoires et construire une **offre de premier accueil social à moins de 30 minutes**, un redécoupage des territoires est en cours et le travail de structuration et d'harmonisation mené depuis 3 ans entre dans sa dernière phase, avec les modifications sur site, l'édition de cartes et l'élaboration d'outils visuels.

Des **permanences de conseillères en économie sociales et familiales** (CESF) organisées sur les pôles permettent une action de proximité dans l'accompagnement budgétaire des ménages.

Le fonctionnement des **points territoriaux sociaux** (PTS) a été harmonisé pour aboutir à un examen territorialisé des demandes ; des permanences décentralisées permettent de réduire les zones blanches.

Des ouvertures de **nouveaux locaux** sont prévues sur Sartène et Baleone.

La mise en œuvre de dispositifs vise à réduire les inégalités et lutter contre la précarité

Le règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et santé traduit la **politique volontariste de la Collectivité** en matière de promotion de la santé et de prévention sanitaire, de soutien aux personnes âgées et handicapées, de lutte contre les exclusions. En 2021, 49 structures ont été aidées.

La délivrance de **chèques d'accompagnement personnalisé** (CAP) a été déployée sur l'ensemble du territoire depuis mai 2020. 394 200 € ont été mobilisés à ce titre en 2021.

L'aide exceptionnelle de fin d'année 2021 a concerné 4 460 bénéficiaires pour 702 240 €.

Face à la précarité croissante, la Collectivité a adopté un nouveau dispositif d'aides à destination de **situations en rupture** et nécessitant une prise en charge ponctuelle.

Au cours de l'année 2021, dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conclue avec l'État, deux actions phares ont été conduites, en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire.

- La construction du **portail des ressources sociales de la Collectivité**, autour d'un outil cartographique et d'une arborescence déclinée selon les compétences sociales de la Collectivité. L'objectif est de garantir aux usagers un accès facilité aux droits sociaux et de permettre une meilleure coordination entre les acteurs sociaux.
- Le premier **accueil social inconditionnel de proximité**, afin d'assurer une meilleure couverture territoriale et de mettre en place un accueil social à moins de 30 minutes de chaque usager. Un parcours de formation sur les dispositifs sociaux gérés par la Collectivité a été établi à destination des secrétaires de mairie, de manière à offrir les connaissances nécessaires à l'orientation des publics. Les premières sessions de formation se tiendront en 2022.



L'hôtel de la Collectivité aux couleurs de l'Orange Day contre les violences faites aux femmes

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

AXE .1

Une étude sur la pauvreté et les impacts de la crise COVID dans les intercommunalités de Corse a été réalisée conjointement par les services de la Collectivité de Corse, l'INSEE et la Préfecture de Corse, pour évaluer l'impact de la crise sanitaire sur le tissu économique insulaire. Elle a permis de disposer d'indicateurs fiables et d'un éclairage sur la pauvreté et la fragilité sociale du territoire.

Le niveau géographique retenu a été celui des EPCI.

- 18,5 % de la population vit sous le seuil de pauvreté en Corse en 2018, soit 4 points de plus qu'au niveau national.
- Ce taux varie fortement entre les intercommunalités de l'Île, culminant dans la Plaine Orientale, avec un maximum de 29 % dans la communauté de communes de l'Oriente et en Balagne. À l'inverse, les trois intercommunalités d'Aiacciu et de sa périphérie (Celavu-Prunelli, Pieve de l'Ornano et du Taravo) présentent des taux inférieurs à 15 %.
- Une des spécificités insulaires vient de la pauvreté des retraités : 35 % des personnes pauvres vivent dans un ménage dont le référent fiscal est âgé de 62 ans ou plus, contre 19 % sur le territoire national.
- Les familles monoparentales font partie des publics les plus exposés à la pauvreté, suivies par les personnes seules.
- Un enfant sur quatre vit dans une famille pauvre (24 % des enfants corses, soit trois points de plus que sur le territoire national).
- Le taux de pauvreté des actifs insulaires (15 %) est supérieur de deux points au taux national.
- Du fait de son orientation touristique, la Corse est le territoire connaissant la plus forte baisse d'activité.
- Un quart des habitants déclarent une baisse de revenu à la suite du premier confinement, ce sentiment de dégradation financière étant plus fréquent au sein des ménages les moins aisés.
- Si les retraités et le secteur public ont connu une baisse de revenus moindre, dans le secteur privé la baisse des heures rémunérées par les entreprises est deux fois supérieure à la moyenne nationale, atteignant le quart des heures dans les territoires touristiques de Calvi-Balagne et du Sud-Corse.
- Les indépendants insulaires sont plus exposés : 95 % des artisans, commerçants et chefs d'entreprises n'ont pu télétravailler lors du premier confinement contre 78 % au niveau national.

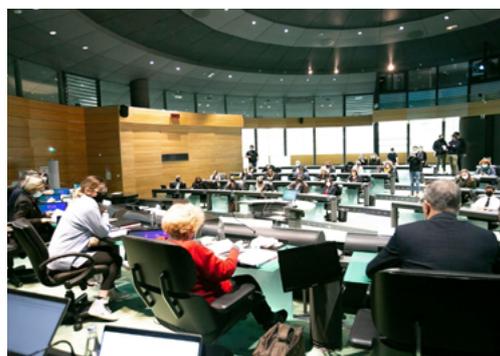
L'observatoire des violences faites aux femmes a été inauguré le 9 novembre 2021, en présence de Mme Ernestine RONAI, figure majeure de la lutte contre les violences faites aux femmes. Cet outil marque l'engagement de la Collectivité à mettre en œuvre et soutenir toutes les actions visant à identifier, prévenir, sensibiliser la société insulaire et protéger les femmes victimes de violences.

Le premier travail engagé a été de dresser un diagnostic territorial, basé sur les données disponibles et les structures existantes. Ce travail sera finalisé en 2022.

L'observatoire a également mené des actions de communication sur des supports variés (réseaux sociaux, affiches, stades...). Une plaquette « lutte contre les violences conjugales » a été créée à destination des pôles territoriaux et sociaux de la Collectivité. Des actions de formation en faveur des professionnels ont été engagées.

Une page sur le site Internet de la Collectivité, isula.corsica a été créée répertoriant les contacts utiles pour permettre un accès facilité en priorité aux femmes victimes, mais également aux familles et aux partenaires. Un « violentomètre » traduit en corse permet d'évaluer l'état de dangerosité d'une relation.

Budget annuel : **75 000 €**.



Inauguration de l'observatoire des violences faites aux femmes (19 novembre 2021)

2. Le soutien aux personnes en insertion

Dans un contexte socio-économique dégradé, la Collectivité de Corse poursuit une politique ambitieuse visant à garantir la cohésion sociale, améliorer le service à la population et assurer une meilleure couverture des besoins dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire.

La lutte contre la précarité mobilise les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), mais également d'insertion par la santé et le logement.

Le programme territorial d'insertion permet de développer des actions d'insertion socioprofessionnelle sur l'ensemble du territoire insulaire, autour de trois volets :

- Le **volet social** avec les actions d'analyse globale de la situation, d'accompagnement global, d'accompagnement des parents d'enfants de moins de 3 ans ;
- Le **volet santé** avec les actions d'accompagnement santé et de validation administrative du handicap ;
- Le **volet professionnel** avec les actions d'accompagnement en faveur des bénéficiaires du RSA reconnus travailleurs handicapés, de remobilisation et de définition de projet, de coaching avec pour objectif d'évaluer les aptitudes personnelles et professionnelles des bénéficiaires du RSA en vue de construire un parcours d'insertion.

En 2021, ce sont **252 bénéficiaires du RSA** qui ont été orientés sur ces actions spécifiques d'accompagnement.

En complément, d'autres dispositifs visant à permettre un retour à l'emploi sont mis en œuvre :

- La poursuite de l'expérimentation de « **référént de parcours RSA** » débutée fin 2020 sur les territoires d'Aiacciu et de Bastia, afin de cibler des publics proches de l'emploi rencontrant des problématiques sociales (jeunes sans qualification, mères isolées, ...).
- Le renforcement du **dispositif d'accompagnement global**, en coopération avec Pôle Emploi : 532 personnes en 2021 sont entrées au sein de ce parcours, qui a généré 49 % de sorties positives (emploi, création d'entreprise, formation...) et 30 % de sorties dynamiques (retraite, AAH...).

Dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, l'année 2021 a permis la révision des modalités du conventionnement des ateliers et chantiers d'insertion. Le choix d'un conventionnement pluriannuel a été retenu, en concertation avec les structures concernées et leur instance représentative, afin de sécuriser les financements accordés aux structures de l'insertion par l'activité économique. L'objectif recherché est de développer l'offre d'insertion professionnelle sur tout le territoire.

Dans le secteur du **logement**, l'année 2021 a vu l'internalisation au sein du budget de la Collectivité de Corse d'un **fonds de solidarité unifié** et l'adoption d'un nouveau règlement intérieur.

Les chiffres-clés :

- **6 436** foyers insulaires ont bénéficié du RSA en 2021 pour 40,2 M€, le nombre d'allocataires étant en diminution depuis avril 2021.
- **1 061 604 €** ont financé 178 contrats à durée déterminée d'insertion, pour l'emploi de bénéficiaires du RSA dans les structures de l'insertion par l'activité économique.
- **1 801 933 €** ont été consacrés au fonctionnement des chantiers d'insertion.
- **1 207** ménages ont bénéficié de près d'1 M€ au titre du fonds de solidarité pour le logement.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

AXE .1

3. L'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap

Pour faire face au phénomène de vieillissement de sa population et répondre aux multiples enjeux qui y sont associés, la Collectivité de Corse a décidé de s'engager dans une perspective innovante, celle de l'approche systémique, qui vise à agir rapidement et simultanément sur toutes les problématiques du territoire identifiées dans le champ de l'autonomie.

Ainsi, l'inclusion des personnes handicapées, les difficultés de recrutement du secteur de l'aide à domicile en Corse, l'accompagnement des aidants familiaux, ou encore la nécessaire diversification des habitats intermédiaires entre domicile et établissements sont autant de champs d'intervention qui sont désormais traités concomitamment.



La Collectivité de Corse a consacré cette année **81 M€** pour la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et **45,6 M€** pour celle des personnes handicapées, soit 5 M€ de plus qu'en 2020, pour **15 592 usagers**. En parallèle, 568 000 € ont été engagés auprès de 2 300 usagers pour la prévention de la perte d'autonomie et 100 000 € pour le soutien de 200 proches aidants.

Des actions concrètes et structurantes ont été engagées par la Collectivité de Corse en 2021 :

- L'élaboration et l'adoption par l'Assemblée de Corse du premier **schéma de l'autonomie** en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour la période 2022-2026, s'inscrivant dans une volonté politique forte de répondre aux enjeux sociétaux du bien vieillir et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Le financement **des revalorisations salariales** de +15 % pour les 2 073 professionnels du secteur de l'aide à domicile, dans le cadre de la mise en œuvre de l'avenant 43 de la convention collective de la branche de l'aide à domicile, représentant une dépense de 1,52 M€.
- La signature de la **convention de partenariat** avec l'union des mutuelles de Corse santé et l'association APF France handicap, marquant ainsi le démarrage de l'expérimentation d'une technicothèque qui doit améliorer pour les séniors l'accès aux aides techniques et l'adaptation de leur logement.
- Le lancement de l'appel à projets pour le renouvellement des **actions d'accompagnement et de soutien au bénéfice des proches aidants**.
- Le renouvellement des contrats de financements 2021/2022 des dispositifs d'accompagnement MAIA et de coordination territoriale d'appui avec l'Agence régionale de santé, d'un montant de 634 000 €, visant à garantir la **coordination des interventions** auprès des séniors en perte d'autonomie et en situation complexe, et l'amélioration de la prise en charge et l'accès aux soins des plus de 75 ans.
- L'individualisation de 1,15 M€ auprès des 40 porteurs de projets ayant répondu à l'appel à projets « **Bien vieillir en Corse - Invechjà bè in Corsica** », proposant 537 actions différentes, soit 10 617 ateliers collectifs en EHPAD et en ateliers individuels.
- La **répartition de l'offre de 50 places en résidence autonomie** entre la communauté de communes de l'Île-Rousse-Balagne (24 places autorisées sur la commune de Santa-Reparata di Balagne) et l'association corse Aide à la Personne (26 places autorisées sur la commune de Corti).

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .1

EDIFICÀ UNA SUCETÀ DI E SULIDARITÀ



La Conseillère exécutive et la direction de l'autonomie dans l'EHPAD Valle Longa à Cauru

Le schéma sur l'autonomie Quelques chiffres-clés :

- En 2030, la Corse compterait **21 000** seniors dépendants, soit **6 000** de plus qu'en 2015.
- Sur la période 2022-2026, le plan d'action représente un impact financier de l'ordre de **52 M€** en mesures nouvelles pour la Collectivité de Corse (33,5 M€ en fonctionnement et 18,5 M€ en investissement). Il s'agit d'un effort budgétaire sans précédent pour répondre au « choc » démographique ainsi qu'aux attentes des usagers et des professionnels du secteur.
- Le schéma est structuré en cinq orientations stratégiques, elles-même déclinées en 22 fiches actions opérationnelles.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

AXE .1

4. L'enfance et la famille

La Collectivité développe une politique publique en direction de l'enfance et de la famille en accompagnant les enfants, les parents et futurs parents, sur l'ensemble du territoire.

Les professionnels interviennent préventivement pour éviter les risques de mise en danger de l'enfant et en limiter leurs effets, soutiennent les relations parents-enfants, assurent la protection des enfants et la prise en compte de leurs besoins fondamentaux. Ils assurent également l'agrément en matière d'adoption.

Durant la crise sanitaire, les équipes ont été mobilisées dans le strict respect des mesures de protection auprès des familles pour leur apporter aide et soutien. Pour les plus en difficulté, des visites à domicile ont été maintenues et les travailleurs sont restés disponibles et mobilisés.



Vista ». La construction des nouveaux locaux de la pouponnière « A Ciucciarella » a commencé. Le 28 octobre 2021, le **schéma en faveur de l'enfance et de la famille** a été adopté par l'Assemblée de Corse à l'unanimité pour la période 2022 - 2026.

Fruit d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs, ce schéma, qui représente 13,5 M€ au titre des mesures nouvelles, répond à une démarche volontariste et structurante au travers notamment de mesures concrètes et rapidement opérationnelles :

- la mise en œuvre des procédures d'appel à projet ;
- l'augmentation et l'adaptation des capacités par la création de foyers ;
- le développement des dispositifs d'accompagnement des enfants au domicile ;
- le développement de la prévention en lien avec la PMI destiné à prévenir voire à éviter l'intervention de l'aide sociale à l'enfance.

En dehors de la crise sanitaire, l'année a été marquée par la mise en œuvre de la **convention de prévention et de protection de l'enfance** signée entre l'État et la Collectivité de Corse. Celle-ci permet de mieux prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants, dans une logique de parcours cohérents et coordonnés.

Des actions majeures ont été définies pour améliorer la prise en charge pluridisciplinaire dans les **évaluations d'informations préoccupantes** avec des moyens renforcés.

Une prise en compte de la maîtrise des risques va se matérialiser par **l'élaboration d'un plan de contrôle pluriannuel** des établissements et services.

L'accompagnement de tous les **enfants protégés en situation de handicap** est pris en compte par la sanctuarisation de places en établissements médico-sociaux à leur profit.

Des **places d'accueil supplémentaires** ont été créées (extension du dispositif Aduniti) et l'accueil des enfants de 6 à 12 ans a été augmenté par une adaptation des modalités d'organisation de la structure d'accueil collective « le Bella

Les chiffres-clés :

- **1 235** enfants bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance.
- **186** enfants (mineurs et jeunes majeurs) ont été accueillis en établissement, le taux d'occupation globale des dispositifs de protection de l'enfance approchant les **107 %**.
- **152** enfants ont été placés en famille d'accueil (pour **133** places théoriques), dont 81 enfants en Cismonte et **71** enfants en Pumonte.
- **570** mesures d'actions éducatives en milieu ouvert judiciaires classiques (426) et renforcées (144) ont été mises en œuvre.
- **327** mesures d'actions éducatives à domicile administratives ont été mises en œuvre.

5. Un modèle de santé adapté aux spécificités de la Corse

En matière de santé, la Collectivité de Corse poursuit sa politique selon 4 axes

1. Améliorer l'accès aux soins et réduire les inégalités sociales en santé.
2. Développer la prévention et le dépistage, agir dans les 1 000 premiers jours de l'enfant, favoriser la santé sexuelle.
3. Mener une politique de promotion de la santé.
4. Privilégier les approches transversales, interdisciplinaires et transinstitutionnelles.

Pendant la crise sanitaire, les services se sont adaptés en réorganisant leurs missions : télétravail, visio-conférences, adaptation des formations en distanciel, réorganisation de la circulation dans les services, distribution d'autotests aux jeunes lors de la campagne d'été.

L'engagement de la protection maternelle et infantile a conduit à la sélection de la Collectivité au titre de différents projets : appel à manifestation d'intérêt « accueil pour tous » (140 000 €), appel à projet des « 1 000 premiers jours » (30 000 €), programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (50 000 €).

Des actions retenues comme innovantes ont été distinguées au niveau de la santé publique : la **semaine de la santé sexuelle** développée sur le territoire corse est une première au niveau national. La **Settimana ingrandà bé** a permis de dérouler des actions de prévention autour des 1 000 premiers jours de l'enfant. Le **colloque des compétences psychosociales tout au long de la vie** a mis la prévention au cœur de nos missions et cette organisation servira de modèle pour la mise en place de nouvelles pratiques auprès des personnes âgées, des jeunes et des familles vulnérables.

L'accompagnement des structures et la formation des professionnels ont été renforcés.

La **crèche Laetitia** a assuré le maintien de l'accueil des enfants dans un contexte très complexe et s'est engagée davantage encore dans le bilinguisme.

En 2021, **916 865 €** ont été consacrés à la protection maternelle infantile.

La poursuite de l'engagement dans **le plan de prévention et de protection de l'enfance**

contractualisé avec l'État a permis de mobiliser 190 000 € pour mieux cibler la vulnérabilité sur les territoires, la formation des professionnels de la petite enfance, le soutien aux familles vulnérables par l'accès au sport, à la diététique, ou au transport...

478 035 € ont été consacrés à la **prévention**, permettant de développer les points d'accès à l'IVG, les actions hors les murs et les consultations de dépistage.

L'accompagnement à l'offre de soins sur le territoire s'est poursuivi : aide à l'installation d'un jeune médecin, contrat de maintien de médecins sur le territoire, aides à l'investissement de maisons de santé pluriprofessionnelles, équipement du bus santé-social de la Plaine Orientale.

L'appel à projet prévention et promotion de la santé, lancé en mai, est constitué de deux volets : la prise en charge du mal être des jeunes et les soins de confort et de support pour les malades du cancer. L'appel à projet **culture et santé** a été reconduit comme chaque année.

Le **réseau des sages-femmes** corses (appelé MAi - Mamana isulane/ Maïeuticienne insulaire) a été lancé lors de l'inauguration de la semaine ingrandà bè ; il se concrétise par une offre de formations plus complète et un accompagnement des professionnels de la petite enfance.



II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ DES SOLIDARITÉS

AXE .1

Les chiffres-clés :

- **2 917** enfants sont nés sur le territoire en 2021 ;
- **481** consultations ont été effectuées par des médecins. **1 124** enfants ont été vaccinés, soit le double de l'année précédente ;
- **735** consultations de puériculture ont été effectuées par des infirmières-puéricultrices ;
- **1 775** enfants ont été suivis par les infirmières-puéricultrices lors de **3 087** visites à domicile ;
- **288** informations préoccupantes ont donné lieu à **273** visites à domicile (**232 en 2020**) des infirmières-puéricultrices ;
- Les sages-femmes ont suivi **704** femmes à domicile. **226** femmes ont été reçues en préparation et entretien prénatal précoce du 4^{ème} mois ;
- **1 431** consultations (enfants et adultes) ont été menées par les psychologues ;
- Les ateliers de soutien à la parentalité (maisons ouvertes, ateliers de médiation, mosaïque, judo) ont été moins nombreux qu'en 2021 en raison du contexte épidémiologique : **35** séances sur l'année ;
- Les éducatrices jeunes enfants ont triplé leur nombre de visites à domicile (**810**) ;
- **1 261** séances de prévention à destination des enfants de maternelle ont été effectuées.
- **2 732** enfants sont inscrits en moyenne section, cette année scolaire particulièrement perturbée n'a permis de voir que 82.54 % des enfants (soit **2 255**) ;
- **757** enfants ont été orientés vers un professionnel de soin ;
- **486** assistantes maternelles sont présentes sur le territoire et **32** agréments ont été délivrés. **1** maison maternelle a été agréée, ainsi que **3** crèches ou micro-crèches ;
- **88** assistantes familiales sont agréées sur le territoire ;

- **3 586** personnes ont été reçues par les centres de planification et d'éducation familiale : **812** contraceptifs oraux ont été délivrés et **276** personnes ont bénéficié d'un accompagnement à une interruption volontaire de grossesse ;
- **92** personnes ont été vaccinées dans le centre anti-tuberculose ;
- **1 344** consultations ont été effectuées au centre gratuit d'informations dont **512** dépistages réalisés ;
- **220** interventions scolaires d'informations et de prévention ont permis de rencontrer **4 086** élèves ;
- **68** élèves en collège et **102** élèves en primaire ont suivi des séances de développement des compétences psychosociales.

Un CHR-U en Corse

Par délibération du 31 juillet 2020, l'Assemblée de Corse a renouvelé sa demande relative à la création d'un centre hospitalier régional universitaire (CHR-U) en Corse.

Une procédure d'appel d'offre ouverte a été lancée fin 2021 en vue d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration, dans la concertation, et après un état des lieux du système hospitalier, d'un projet d'établissement multi-sites.

L'offre de la société **Government Healthcare (GovHe)**, cabinet de conseil stratégique accompagnant les acteurs de santé en France a été retenue.

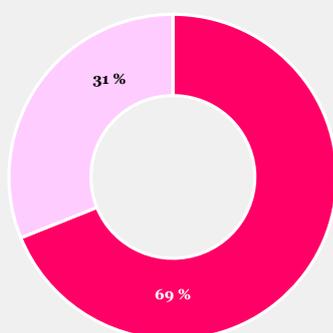
II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .2

PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ
È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

| | CP votés en 2021 en euros | CP mandatés en 2021 en euros | Taux de réalisation |
|---------------------------|------------------------------|---------------------------------|------------------------|
| Dépenses totales de l'axe | 132 097 737,97 | 112 318 808,52 | 85,03 % |
| Total Fonctionnement | 89 904 566,97 | 78 027 045,68 | 86,79 % |
| Total Investissement | 42 183 171,00 | 34 291 762,84 | 81,27 % |

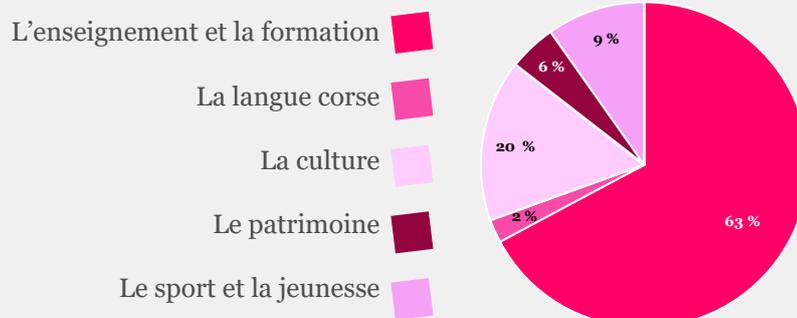
Les dépenses



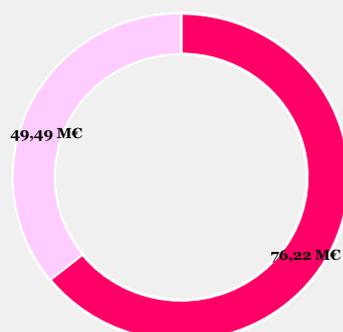
Un taux de réalisation de 86,64 % en fonctionnement et de 81,27 % en investissement

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe II par politique



La programmation financière



Un taux d'affectation de 87 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2021

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

AXE .2

1. L'enseignement, la recherche et la formation

La Collectivité de Corse mène une politique engagée au titre des compétences obligatoires en matière d'éducation, d'enseignement, d'orientation et de formation professionnelle. C'est là, l'un des axes prioritaires des politiques publiques. Les actions réalisées visent à accompagner, orienter et former un public très large (élèves, étudiants, enseignants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées...) dans leur scolarité et leur projet professionnel. La Collectivité assure également la construction, l'entretien la rénovation ou encore l'extension des 47 établissements d'enseignement du second degré que compte l'île, mais aussi des établissements d'enseignement supérieur.

Des actions innovantes

En matière d'éducation, malgré la crise sanitaire liée à la Covid 19, l'offre de formation initiale sous statut scolaire s'est enrichie cette année encore. Les efforts se sont principalement concentrés sur l'accompagnement éducatif, artistique, culturel et sportif dans les établissements du second degré grâce à différents dispositifs. Ainsi, **60 projets** ont été accompagnés dans le cadre d'aides au fonctionnement d'ateliers artistiques, d'aides spécifiques aux options théâtre, danse, musique ou activités de pleine nature. 395 000 € ont ainsi été mobilisés, auxquels s'ajoute le **financement des manuels scolaires et du 1^{er} équipement** pour 500 000 €. Autre moment fort de l'année, la signature d'une convention fin 2021 avec l'Unité pédagogique régionale de Marseille, afin d'apporter son soutien aux PPSMJ (personnes placées sous la main de justice) concernées par un enseignement du second degré, professionnel ou général. En parallèle, la Collectivité a poursuivi ses efforts en matière d'équipements, avec l'acquisition d'un simulateur « salle des machines » d'un montant de 500 000 € pour le liceu marittimu Jacques Faggianelli de Bastia.



Simulateur pour le liceu marittimu Jacques Faggianelli de Bastia

Tous les collèges et lycées de Corse ont été dotés de défibrillateurs automatisés externes pour un montant de 120 000 € et de capteurs CO2 pour 70 000 €. De nouveaux projets ont été lancés en 2021, tel celui porté par le lycée Corsic'agri de Borgu visant à développer un système alimentaire durable au sein d'un territoire pour approvisionner la restauration collective. Ce projet intitulé « **Da l'ortu à u piattu** » représente un budget de 98 250 €.

En matière d'enseignement et de recherche, le déploiement du Schéma de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'Innovation 2017-2022 a permis l'**organisation du 1^{er} forum territorial des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle**.

A l'initiative de la Collectivité, ce forum a été l'occasion de lancer officiellement la plateforme « **Echosciences** », soutien au démarrage de la première maison des sciences en Corse « **A casa di e scienze** ».



1^{ère} maison des sciences à Bastia

II. E PULITICHE PULICHE

ACCHISU .2

PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ
È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

L'**appel à candidature FEMINISCIENZA**, premier prix lancé par la Collectivité de Corse en direction de tous les lycées de Corse, permettra d'encourager la vocation scientifique au féminin sur le territoire.

Au titre du dispositif territorial d'allocations doctorales, 3 projets ont été récompensés dans des domaines de recherche distincts: la lutte contre les maladies transmises par les tiques, le développement de la recherche sur le sport de haut niveau en Corse (notamment en travaillant auprès des jeunes athlètes du CSJC) et une approche archéobotanique des sociétés protohistoriques de Corse. En 2021, les projets « la planète revisitée » et « Starecapmed » se sont achevés.

Pour favoriser la réussite et la vie étudiante, l'Assemblée de Corse a adopté le 30 avril 2021 **un nouveau schéma** regroupant l'ensemble des mesures en un seul document stratégique, afin de mieux prendre en compte les problématiques transversales de la formation initiale à la formation professionnelle et de proposer à terme des solutions innovantes. L'objectif est de garantir à tous les apprenants corses désireux de poursuivre leurs études et leurs formations sur l'île et à l'extérieur, de pouvoir le faire, quel que soit leur niveau social, faisant en sorte que les difficultés rencontrées ne constituent pas un motif de renoncement ou d'interruption.



Outre la reconduction des appels à projets « I trufei scularii di u sviluppu à longu andà - Les trophées scolaires du développement durable » et « E so vite facenu a nostra storia - Leurs vies font notre histoire », le projet « **Educ'Altitudine/ Educ'Attitudine** » a été lancé, avec l'objectif de soutenir et d'accompagner toutes les initiatives éducatives innovantes locales qui permettent de faire découvrir aux plus jeunes les zones de montagnes insulaires et les activités humaines qui y sont exercées.

Dans le domaine de la **formation professionnelle**, a été engagée la construction d'une **plateforme de formation à distance**, mise en œuvre du Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) à travers un appel à projet, afin de répondre aux besoins de compétences des métiers en tension ou des métiers d'avenir.

18 projets financés à plus de 50 % permettront à environ **900 stagiaires** d'accéder à une formation.

Le dispositif de **formation des salariés** a été enrichi par des formations dans le domaine culturel à destination notamment des intermittents du spectacle.

Un accompagnement a été proposé aux organismes de formation à travers la mise en place de la formation « **Devenir référent handicap** » dans une démarche qualité et d'obtention de la certification Qualiopi.

Enfin, l'étude sectorielle « **Rapport de prospective sectorielle et prospective sur les emplois et les métiers** » et la présentation du plan d'actions prévisionnel qui en découle ont été présentés lors d'un séminaire regroupant les organismes de formation.

En matière de formations sanitaires et sociales, 254 bourses ont été versées en 2021 (22 bourses supplémentaires par rapport à l'année 2019-2020).

La formation d'aide soignants a été délocalisée sur Sartè pour répondre aux réalités de territoire et permettre aux futurs élèves des secteurs ruraux d'avoir accès à des formations à proximité de leurs lieux de vie. Le diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social a été mis en place, pour répondre aux besoins des services d'aides à domicile.

En matière d'apprentissage, bien que ne disposant plus de la compétence depuis la fin 2019, la Collectivité a maintenu un dispositif d'accompagnement en direction des apprentis et a attribué une aide individuelle exceptionnelle de 350 € par mois à une centaine d'apprentis.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

AXE .2

En matière d'investissement, 8 centres de formation des apprentis ont été soutenus, en portant une attention particulière à l'enseignement à distance et hybride (aménagement de salles de télé-enseignement, achat de matériel pédagogique).

Pour accompagner tous ces dispositifs, le site **corsica orientazione**, créé en 2020, s'est enrichi afin d'apporter au public en recherche d'orientation scolaire et professionnelle des informations toujours plus riches. Un numéro vert a été déployé.

LE SITE DE
L'ORIENTATION
EN CORSE



Sur les 47 établissements du second degré, propriété de la Collectivité, des travaux ont été réalisés :

- construction d'un pôle des sciences à la cité technique de Montesoru (2 800 000 €) ;
- désamiantage et réfection de la toiture des ateliers du LP Jules Antonini (900 000 €) ;
- rénovation de la chaufferie de la cité scolaire de la Plaine - Prunelli di Fium'Orbu (300 000 €) ;
- mise à jour réglementaire des diagnostics techniques amiante des EPLE (200 000 €) ;
- rénovation des équipements de cuisine et de réfectoire dans plusieurs EPLE (700 000 €).

Des études sont en cours pour des travaux en 2022 et 2023 :

- rénovation de l'internat de la cité scolaire Pasquale Paoli de Corti en internat d'excellence ;
- construction d'un bâtiment de transformation au campus agri U Rizzanese à Sartè ;
- surélévation des ateliers du lycée maritime et aquacole de Bastia ;
- construction d'un pôle des sciences au collège de Baleone ;

- construction d'un pôle des sciences au collège Orabona de Calvi ;
- extension pédagogique du collège de Campu Vallone à Biguglia ;
- mise en accessibilité PMR de plusieurs EPLE de Corse.



Par ailleurs, le futur service de maintenance des équipements numériques des EPLE a commencé son déploiement à partir de la rentrée 2021.

Les chiffres-clés :

- Plus de **1 500 stagiaires** formés dans le cadre du Programme régional de formation composé de **238** actions de formation ;
- **2 042 dossiers d'étudiants** instruits ;
- Plus de **600 élèves** en formation dans les différents instituts de formation sanitaire et sociale ;
- **350 apprentis** en formation délocalisée au plus près de leur lieu de résidence ;
- **454 aides Covid-19 versées**, à destination des étudiants et élèves des formations sanitaires et sociales ;
- **254 primes de solidarité versées** aux étudiants du secteur sanitaire et social, pour un montant de 150 € chacune.

2. A lingua corsa

La crise sanitaire a ralenti la réalisation des actions menées pour soutenir la valorisation et la diffusion de la langue dans la société. Les acteurs linguistiques notamment associatifs œuvrant dans le domaine de la formation, mais également dans le secteur culturel ont été éprouvés dans la mise en œuvre des actions du fait des restrictions liées à la crise sanitaire. Mais 2021 a également été une année de transition, actant la fin des documents programmatiques et le début des évaluations du plan Lingua 2020, du contrat de plan 2015-2020 et de la convention Langue Corse 2016-2021. Ont été également initiés des travaux de rédaction du nouveau règlement des aides, des travaux de réflexion sur la restructuration du Cunsigliu di a Lingua ainsi que de l'organisation et des missions de la direction.

Le choix d'investir l'immersion comme pratique d'apprentissage a été privilégié, par l'innovation dans les projets éducatifs, par un investissement dans les médias et une diffusion dans le secteur de la petite-enfance. Enfin, une enquête sur la situation de la « langue corse aujourd'hui » a été réalisée conformément à la mission de l'observatoire linguistique. L'année 2021 dans son ensemble a été riche en ingénierie de projets.

Les priorités 2021 ont été ainsi définies :

- Développer la politique en faveur des centres d'immersion longs séjours ;
- Pérenniser et étendre le dispositif des « Case di a lingua » ;
- Poursuivre l'équipement de la langue avec l'aide à la production de ressources ;
- Favoriser la politique de formation et de certification ;
- Développer des projets éducatifs-immersifs en langue corse ;
- Assurer une mission d'observatoire sociolinguistique ;
- Développer la territorialisation de la politique linguistique de la Collectivité de Corse avec la création d'une nouvelle antenne de la direction à Bastia.

Le développement de projets immersifs constitue une priorité. Ainsi, les centres d'immersion dits « éducatifs », Bastia, Loreto (séjour à la journée), Savaghju et Bastelica (longs séjours), et le réseau des Case di a lingua (une dizaine de structures sur le territoire) ont mobilisé 1,2 M€. Le projet de réalisation de centre d'immersion initié en 2018 sur Valle d'Alesgiani s'est prolongé. Une réflexion a été engagée sur l'harmonisation des modes de gestion des centres et la diversification et le développement d'autres structures immersives sur le territoire.

En matière de **production de ressources pédagogiques en langue corse**, le programme du CANOPE de Corse 2021 a pris en compte les priorités définies par le plan de développement de la langue corse « Lingua 2020 » et par la politique arrêtée pour l'Académie de Corse en matière d'enseignement de la langue corse. Un effort notable a été porté sur la production d'outils pédagogiques numériques. L'accent a été mis sur la petite enfance et sur le second degré, notamment sur les disciplines non linguistiques. Des activités pédagogiques clé en main ont été proposées aux enseignants, afin de les sécuriser dans l'utilisation des ressources éditoriales. Ce programme met en exergue la volonté forte de poursuivre le virage numérique amorcé depuis plusieurs années. Pour l'année 2021, dix-huit projets ont été retenus et financés.

La collaboration avec **CANOPE** Corse s'est poursuivie par un travail d'ingénierie et l'élaboration d'une **certification lingua corsa** pour les professionnels de la petite-enfance, afin de faire de la langue corse une compétence professionnalisante.

Le **plan exceptionnel de formation des enseignants du premier degré** s'est poursuivi avec le soutien financier de la Collectivité sur le plan logistique (défraiements des formateurs et des stagiaires). Le nombre d'enseignants habilités représentent 37,6 % des Professeurs des Ecoles. Depuis 2016, 360 enseignants ont été formés et 126 ont reçu l'habilitation, ce qui représente en moyenne une vingtaine d'habilités par an.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

AXE .2

Dans le **domaine sociétal**, en plus du soutien dédié aux Case di a lingua, l'effort financier a été porté sur l'**aide aux projets de doublage en langue corse** (films ou dessins animés), les projets numériques en langue corse et bien entendu le plan media & lingua corsa amorcé en 2017 avec l'ambition d'accroître de manière significative la place de la langue corse dans les médias insulaires. La Collectivité aide à la production et à la réalisation de produits en langue corse achetés et diffusés ultérieurement par la chaîne Via Stella : dessins animés, émissions pour enfants et grand public. Les autres medias sont soutenus par convention ou subvention au titre de la promotion de la langue corse : RCFM, Alta Frequenza, Orizzonte, Radio Frequenza Nostra, CNI, Cors'Sports, Paroles de Corse, À vene.

L'année 2021 a également été consacrée à la réalisation et à l'interprétation d'une **enquête sociolinguistique sur la situation de la langue aujourd'hui**. La précédente enquête commandée par la Collectivité de Corse avait été réalisée en 2012. Ces résultats serviront d'appui à la proposition d'une nouvelle planification linguistique. Cette mission d'observatoire permettra également de réorienter certains dispositifs et d'évaluer la politique linguistique de la Collectivité de Corse.

Les chiffres-clés :

- Le budget total consacré à la langue corse s'est élevé à 3,5 M€, dont 2,8 M€ en fonctionnement.
- Plus de 1,2 M€ ont été consacrés au fonctionnement des centres d'immersion pour le public scolaire et aux Case di a lingua.
- 235 000 € ont été destinés à la production audiovisuelle en langue corse (doublages, émissions jeunesse et grand public) et 400 000 € au plan media & Lingua Corsa.
- Le budget de la 10^{ème} édition de la Festa di a lingua s'est élevé à 343 000 € pour 39 porteurs de projets.

La Festa di a lingua mise en place depuis 2012 (auparavant Simana di a lingua) a connu sa 10^{ème} édition. Sa durée a évolué pour se stabiliser à 2 mois, de la mi-mai à la mi-juillet. Du fait de la crise sanitaire, l'édition 2021 a été décalée à septembre-décembre. La réussite de cet évènement est indéniable et le nombre de porteurs de projets est en augmentation depuis plusieurs années.



II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .2

PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ
È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

3. Le patrimoine

La Collectivité de Corse gère cinq musées (Corti, Livia, Sartè, Aleria et Merusaglia) et quatre sites archéologiques (Aleria, Araguina, Cucuruzzu/Capula et Cauria), ainsi que les centres de conservation, de restauration et d'études de Calvi, Aleria et Sartè et les archives d'Aiacciu et de Bastia.

Malgré le contexte sanitaire incertain, les musées ont continué en 2021 à mener leur activité et ont retrouvé une fréquentation de l'ordre de 50 à 60 % et même 85 % pour le musée de la Corse, en comparaison avec les bons chiffres des années 2018/2019.

Parmi les événements marquants : les expositions temporaires « **Paci Eterna, tombe et outre tombe** » au musée de l'Alta Rocca, et « **1898, Matisse en Corse, « un pays merveilleux** », exposition événement du musée de la Corse ayant pour thème le séjour de Matisse en Corse avec un parcours dédié aux jeunes publics. Le musée d'Aleria a proposé l'exposition « **Aldilà. Nécropoles antiques d'Aleria en lumière** », évoquant les rites funéraires en Corse durant la période antique (VI^e s. av. J.-C.- III^e s. après J.-C.).



Exposition « 1898, Matisse en Corse, « un pays merveilleux »
© CdC, musée de la Corse/Cliché P. Pierangeli



Nouveau parcours d'exposition Aldilà.
Nécropoles antiques d'Aleria en lumière, août 2021

Les **médiations envers le jeune public** ont été maintenues. Un mini documentaire expliquant la **transformation de la maison natale de Pasquale Paoli en musée** lors de la translation des cendres du Général en 1889 a été produit et diffusé au musée Pasquale Paoli. Le musée d'Aleria, en lien avec l'exposition hors les murs « **la cuisine de l'antiquité** », a réalisé des présentations des métiers de l'archéologie en direction du corps enseignant (convention de partenariat avec le lycée Giocante de Casabianca). Des **visites en famille** ont été programmées en cours de saison à Aleria et des **ateliers pédagogiques** ont été organisés à Cucuruzzu. Le musée d'archéologie de la Corse a mené plusieurs actions en faveur des scolaires telles que des **ateliers graphisme et mosaïque, initiation à la fouille archéologique**, contes, et visite des collections permanentes.

En 2021, une politique active **en matière d'acquisition** a été menée. Le musée de la Corse a enrichi considérablement sa collection (400 plaques de verre photographiques, 840 cartes postales modernes, un dessin de Niollon, 8 tableaux). Le musée d'Aleria a acquis la collection d'Arboratella, ensemble archéologique issu d'un récent diagnostic préventif ayant donné lieu à la découverte de plusieurs collections funéraires étrusques datés des Ve et IV^e siècles av. J.-C. Par ailleurs, ont été menées une mission d'étude des collections de monnaies qui donnera lieu à une publication en 2022, et une mission d'étude des collections métalliques (armement et vaisselle en bronze).

Il a également été acquis **le site archéologique de Santa Laurina** ; il s'agit du plus important complexe thermal antique de Corse (II^e/III^e siècle après J.-C.) connu à ce jour. Cette acquisition vient étendre la réserve foncière archéologique de la Collectivité sur le territoire d'Aleria.

La programmation culturelle a également été riche et variée avec des **conférences thématiques** notamment autour de thèmes tels que « Art lyrique et opéra », le festival Aleria

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

AXE .2

Antica, ou encore les animations programmées dans le cadre d'événements internationaux tels que les Journées européennes du patrimoine et de l'archéologie. Citons également la réussite du séminaire de clôture du programme européen GRITACCESS du 4 au 7 octobre dernier.

En 2021, les partenariats se sont poursuivis : la 2^{ème} convention d'application avec l'**Università di Corsica et a Fondazione (Fab Lab Corti)** a donné lieu à deux résidences de création (Fattu in museu) au sein du museu Pasquale Paoli et du museu d'Aleria pour proposer une gamme de produits « made in Corsica » qui s'inspirent des collections des musées.

Une journée d'étude sur les **Projets scientifiques et culturels (PSC)** des Musées de France a été organisée au museu di Corsica en collaboration avec la Fédération nationale des conservateurs et des professionnels des musées et des patrimoines publics de France et le service des Musées de France. Elle a accueilli 30 conservateurs et a bénéficié de la présence de 20 professionnels des musées de Corse.

Une convention a été signée avec la **fédération des guides diplômés de Corse** pour soutenir la profession et pour proposer durant la saison des visites guidées de qualité dans nos musées et sites.

Par ailleurs, des actions menées dans le cadre **des projets européens RACINE et GRITACCESS** ont été achevées. Le musée Pasquale Paoli s'est ainsi doté de matériel de médiation moderne et innovant. En lien avec le projet de la Strada Paolina, les fonds européens ont permis la réalisation de l'enregistrement des savoir-faire des artisans de la Castagniccia et le développement d'actions pédagogiques auprès des scolaires. Une salle dédiée à l'artisanat de la région, A Sala, sera ouverte courant avril 2022. Les fiches des sites valorisés par le parcours de la Strada Paolina ont été réalisées en collaboration avec le service de l'Inventaire.

Les missions de **valorisation, de conservation, et d'études** ont également été poursuivies : travaux de recherches et d'études du programme collectif Aleria et ses territoires,

participation active aux fouilles archéologiques des sites de Mattonata/Casabianda et de l'amphithéâtre d'Aleria (CNRS Montpellier), participation à l'opération de remise au jour pour étude des mosaïques du site d'Aleria (CNRS), ou encore la réalisation d'une prospection inventaire, sur tout le territoire, avec pour thème : « traces de la seconde guerre mondiale » entrant dans l'axe 14 : l'archéologie des périodes moderne et contemporaine de la programmation scientifique de la recherche archéologique (plus de 305 sites recensés en fin d'année 2 sur 3) ; il s'agit d'un domaine de recherche jamais investigué à ce jour en Corse.

En termes de **conservation**, les collections archéologiques émanant de diagnostics préventifs ont été réceptionnées. La collaboration avec le centre Camille Julian-CNRS d'Aix-en-Provence a permis la relecture et le reclassement des collections archéologiques anciennes issues du dépôt de Casabianda.

La **numérisation des enquêtes de terrain** réalisées par les chercheurs du service de l'inventaire depuis les années 1980 constitue une action phare en 2021. Environ 50 000 feuilles au format A4 ont été numérisées, portant sur 140 communes de Corse.

La reprise des **études portant sur le patrimoine architectural et mobilier** (inventaire topographique des communes de Giuncheto, Belvédère-Campomoro et Evisa), après une longue période d'interruption, est également un élément majeur qui marque l'année 2021.

En 2021, le **Centre de conservation, de restauration du patrimoine mobilier de Corse** a assuré le transport de 17 œuvres d'art de l'église paroissiale Saint Nicolas de Castifao vers ses réserves, afin de les protéger durant les travaux. Pendant ce temps de conservation, deux pièces majeures ont été restaurées : un portrait de Saint-François et un tableau du legs Fesch.

Le Centre a finalisé la **résidence d'artiste Art & Conservation** avec une exposition et une conférence présentant les enjeux de la conservation du patrimoine religieux, en tant que patrimoine vivant.

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .2

PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ
È U SPANNAMENTU DI E PERSONE



A cette occasion, le Centre a fait restaurer une statue de procession de la commune de Santa Reparata, attribuée à Agostino Storace, sculpteur génois du XVIII^e siècle.

Le Centre a maintenu ses collaborations avec les partenaires institutionnels : échange de pratiques professionnelles avec le CICRP de Marseille, analyses de polychromie avec le CNRS de Corte, accueil de formateurs dans le domaine de la conservation du patrimoine...

Enfin, dans le cadre du **projet Cathédrale**, le Centre a réalisé en 2021, la restauration d'un ensemble de 12 pièces d'orfèvrerie en argent constituant le trésor précieux de la cathédrale d'Aiacciu, restauré l'essentiel des lustres de la cathédrale et l'orgue.

Au-delà de ses missions habituelles (organiser les Journées nationales et européennes du patrimoine, des publications...), les actions phares ont été **l'inauguration de la tour de Miomu** et des outils de mise en valeur, la mise en place de conventions avec les communes de Santa Maria di Lota et d'Ogliastru pour la mise en visite des tours de Miomu et Albu et le lancement de la stratégie « Label Patrimoine Corse ».

Le service Conservation Restauration assurant la maîtrise d'ouvrage des monuments classés et inscrits de la Collectivité, a achevé des restaurations importantes en 2021 :

- restauration de la tour d'Albu sur la commune d'Ogliastru ;



II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

AXE .2

- restauration de la chapelle San Tommaso di Pastoreccia qui clôture le programme PEI des chapelles à fresques ;



- dépôt de permis de construire pour 2 autres tours, celle de Fautea en Pumonte et celle de Nonza dans le Cap Corse ;
- finalisation de la restauration du Nid d'aigle initiée par le lancement de la maîtrise d'œuvre (PEI)

Des travaux de **mise en sécurité des tours** de Capitellu (nettoyage et fermeture des bunkers) et de Capu di Muru (dépose d'une partie de l'escalier) ont été achevés.

Enfin, l'apport d'une expertise et d'une ingénierie tant administrative et financière que technique au plus près des territoires s'est concrétisé par une 1^{ère} visite à la communauté de communes de Costa Verde et sera développé en 2022.

Concernant **les archives**, l'ouverture au public des salles de lecture a été maintenue sur réservation et avec jauge. Des instruments de recherche ont été mis en ligne sur **archives.isula.corsica** afin de permettre aux lecteurs de préparer en amont leur consultation sur place et de réserver. Un partenariat avec le centre Una Volta de Bastia a été mis en place et a permis la réalisation, par une classe de 5^{ème}, d'un album, d'une exposition et d'une bande dessinée à partir des archives Cismonte et Pumonte.

Les chiffres-clés :

- **59 032 visiteurs** (du 3 juillet au 31 décembre 2021) pour le musée de la Corse.

Fréquentation en forte hausse sur la période juillet/décembre, malgré la crise sanitaire et la mise en place du pass sanitaire en juillet.

- ◇ Le mois d'août avec 20 848 entrées est le deuxième meilleur mois depuis l'ouverture du musée (21 717 en 2019 pour l'exposition consacrée à Napoléon). Le dernier trimestre 2021 enregistre 11 874 entrées. Les chiffres des mois d'octobre, novembre et décembre sont les plus importants depuis 1997, date d'ouverture du musée de la Corse. Cette forte fréquentation est incontestablement liée à l'exposition « 1898, Matisse en Corse, un pays merveilleux ».

Augmentation des visiteurs insulaires de 55 % en 2021 (contre 35,8 % en 2020).

- **Les aides au patrimoine et musées** ont représenté plus de 4 M€ en investissement et près de 400 000 € en fonctionnement.

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .2

PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ
È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

4. La culture

La Collectivité de Corse soutient la politique culturelle à travers 4 axes majeurs : Ingrandà incu a cultura ; Sviluppà a creazione ; Fa vede e fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà ; Intreprende indè a cultura. Le règlement des aides à la culture, les chartes territoriales (festivals, pôles de formation, diffuseurs), le schéma de la formation initiale artistique 2017-2021, la nouvelle stratégie dans le domaine du livre et de la lecture publique dans les territoires ruraux, adoptée en décembre 2020, les appels à projets en sont les outils.

En 2021, dans le contexte de crise sanitaire, les actions menées ont eu pour but de maintenir le lien avec le public, de soutenir les acteurs culturels mais aussi de développer des actions.

Dans le domaine de la **lecture publique**, la crise sanitaire a fortement impacté la fréquentation des médiathèques. Cette baisse est estimée à 40 % sur l'ensemble des médiathèques. Le maintien des dispositifs existants « biblio drive », portage de documents à domicile, etc..., a été renforcé par une réflexion pour inventer de nouvelles offres et de nouvelles médiations : numériques, hybrides, présentielle et distancielles.

Une programmation d'animations a été mise en place à partir de fin avril : conférences, expositions autour d'albums jeunesse, représentations théâtrales, interventions de conteurs, ateliers, poursuite des prix de la Collectivité (Prix des lecteurs de Corse, Prix leghje eleghje, Prix libri sparti des collégiens), première édition des Journées historiographiques à Santa Lucia di Tallà.

La fréquentation des salles de cinéma insulaires a baissé de 70 % mettant en péril la viabilité des entreprises. Un **plan de soutien** a été mis en place **pour 10 salles de cinéma** d'un montant de 418 176 € en complément des mesures de soutien mises en place par le CNC.

Le besoin de rencontrer le public pour les artistes et leurs créations est devenu vital ; un **appel à projets PRIMURARTI/E** a permis la diffusion et la découverte de la création insulaire dans des communes de moins de 2 000 habitants et les

établissements scolaires. Une trentaine de projets ont vu le jour, mobilisant plus de 240 000 €.

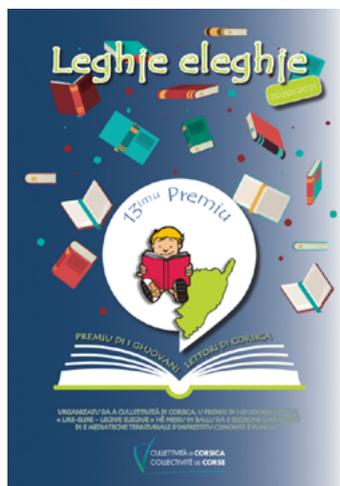
Le Centre d'art polyphonique (CAP) a poursuivi la mise en œuvre du projet « India u Cantu » et a multiplié ses actions sur l'ensemble du territoire : développement des « Scelta artistica », des « Appoghju » ou des « Tramendera ».



Ingrandà incu a cultura

La **cinémathèque**, partenaire des classes cinéma-audiovisuel des lycées corses, a réalisé de nouveaux investissements pour les lycées Fesch, Giocante de Casabianca et Jean-Paul de Rocca Serra. Les dispositifs nationaux d'éducation à l'image (écoles, collèges et lycéens et apprentis au cinéma) ont été poursuivis, ainsi que l'opération « Cinéma, cent ans de jeunesse », en partenariat avec l'association Corsica Doc en milieu rural (collège du Taravu de Petreto-Bicchisano et de Sainte-Marie Siché).

Dans le domaine des arts visuels, le soutien à la formation des jeunes se destinant à une carrière artistique s'est intensifié avec l'augmentation du nombre de bourses jeunes talents attribuées, passant d'une dizaine à plus d'une quarantaine



II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

AXE .2

de demandes traitées par an pour un montant de 121 000 €. Les actions artistiques pédagogiques se sont également développées dans le cadre des ateliers de pratiques artistiques (35 ateliers en temps scolaire pour 1 128 heures).

Le CAP a pu concrétiser et déployer « Amparera », avec « la Fée de l'hiver », les « Ateddi » de chant traditionnel (stages en médiathèques et cours réguliers sur Sartè). L'Accademia lirica, cursus d'enseignement dédié à l'excellence lyrique, a débuté avec un format de préfiguration (8 adultes). « L'Orma di l'usu », cursus d'excellence dédié au chant traditionnel, a également débuté.

Sviluppà a creazione

Le **fonds d'aide à la publication d'ouvrages** a été porté à 218 000 € dont 6 bourses d'écriture. Tous les éditeurs aidés sont implantés en Corse.

Le budget affecté aux manifestations culturelles a été augmenté, passant de 154 000 € en 2020 à 256 000 €. Les événements « le Musa Festival », le festival « Racines du Ciel », le festival « Lire le monde » ont fait l'objet de conventions de soutien pluriannuelles.

L'ouvrage « **d'isule nati** » a été édité dans le cadre d'un appel à projet « Una nascita, un libru » (3 000 exemplaires imprimés chez un éditeur insulaire pour un coût 10 000 €).

Dans le domaine **des arts visuels**, le nombre de projets aidés a augmenté et le soutien à la création s'est accru : +50 % en 3 ans.

Dans le cadre de la convention d'application financière 2021, 3,6 M€ ont été mobilisés au titre du fonds d'aide à la création pour **116 projets** dont 246 487 € d'aides à l'écriture et 674 000 € pour l'aide à la jeune création.

Corsica Pôle Tournages a accompagné 4 longs-métrages et 3 séries de fiction pour un total de 169 jours de tournage ainsi qu'une trentaine de courts-métrages et a suivi le dispositif Ecomigliurezza sur les tournages écoproduits.

Il a développé une collaboration avec l'État, pour l'élaboration d'une application de dématérialisation des demandes d'autorisation de tournage en milieu naturel.

Un nouveau « laboratoriu culturali » baptisé Culori a vu le jour à Sotta.

Le **Pass Cultura** a bénéficié à **10 847 jeunes** pour près de 500 000 €. Son action de médiation culturelle a été développée en partenariat de manifestations, auprès de l'Università di Corsica et de Pôle Emploi pour toucher des étudiants, ainsi que des demandeurs d'emploi.

Fa vede e fà cunosce a creazione in ogni lochi è aldilà

Dans le domaine de **l'audiovisuel et du cinéma**, le développement de la **plateforme de vidéo à la demande ALLINDÌ**, fenêtre sur le patrimoine de la création insulaire et méditerranéenne, a été accompagné dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, ainsi que l'association **Festival du film de Lama**.

Dans le domaine des **arts visuels**, le développement de lieux d'expositions pour la diffusion des œuvres sur le territoire s'est poursuivi avec le soutien des associations « Aux Arts Etc », « L'Etrange Atelier » à Aiacciu, « Una Volta » à Bastia, « Trois Points et Plus de Rencontres Culturelles, Les Amis de la Villa Gaspari-Ramelli » à Siscu, « Casa Conti » à Oletta. Le développement d'actions de diffusion dans le rural a connu un essor avec la multiplication des festivals autour des arts visuels.

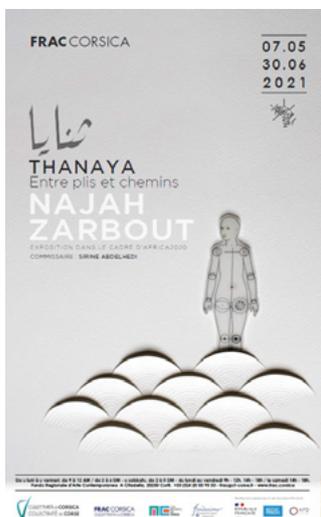
La Collectivité contribue également au fonctionnement de l'association « **Centre méditerranéen de la photographie** ».



II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .2

PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ
È U SPANNAMENTU DI E PERSONE



Le **FRAC Corsica** a enrichi sa collection de **13 nouvelles œuvres** et a organisé **trois expositions** sur le site de Corti : « Thanaya, entre plis et chemins » par Najah Zarbout dans le cadre de la saison AFRICA 2021, Affinités et I've seen things you people wouldn't believe.

La Collectivité de Corse poursuit également son soutien aux chaînes de télévisions de l'île Viastella et Telepaese dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens pour un montant de 1,16 M€.

Enfin, la Collectivité a mis en œuvre **un marché d'acquisition d'ouvrages et autres supports** pour l'ensemble du réseau territorial de lecture publique pour 211 221 €, soit 10 560 ouvrages commandés et diffusés et un contrat a été mis en place pour accompagner la professionnalisation des acteurs culturels.

Deux opérations ont été menées hors-les-murs : « Imma, j'ai recherché le son des origines comme on ramène un troupeau », une installation immersive de Valérie Giovanni présentée au musée de Bastia, et « Cul-de-sac », une œuvre mobile de Nicolas Momein exposée sur la place Saint-Nicolas à Bastia.

La **Cinémathèque de Corse** a poursuivi ses chantiers : préparation des travaux de réhabilitation du bâtiment de l'espace Jean-Paul de Rocca Serra de Portivechju, augmentation des capacités de stockage et de la sécurité informatique des films, intégration à la plateforme GARANCE dédiée au patrimoine cinématographique film et non-film.

Intreprende indè a cultura

La Collectivité de Corse soutient la **ville de Bastia** pour le portage juridique de la candidature au label « capitale européenne de la culture » et la **ville d'Aiacciu** pour la construction d'un centre d'enseignement et de ressources musicales numériques adossé au futur local du conservatoire de Corse, Henri Tomasi.

Le projet de **création d'un complexe cinématographique** de six salles de dernière génération « Le cube », implanté à Bastia, a été soutenu par la Collectivité de Corse à hauteur de 1 M€ dotant la commune d'un équipement de référence.

Les chiffres-clés :

- 3,3 M€ engagés au titre de l'éducation artistique et culturelle (conservatoire Henri Tomasi, écoles de musique, cirque, théâtre, danse) ;
- 2,6 M€ engagés au titre de la création artistique (lieux de création, compagnies, créations de spectacles) ;
- 848 900 € attribués dans le cadre du Fonds d'aide à la création arts vivants ;
- 218 000 € attribués dans le cadre du Fonds d'aide à la création littéraire ;
- 489 000 € attribués dans le cadre des actions de diffusion et des lieux d'expositions dans le domaine des arts visuels ;
- 628 000 € attribués dans le secteur audiovisuel-cinéma pour soutenir deux « fabrique culturelle », deux « laboratorii » et deux ateliers de formation ;
- 1 M€ d'investissements relatifs à la construction du complexe cinématographique « Le Cube » à Bastia ;
- 418 176 € de soutien accordés dans le cadre de la crise sanitaire aux 10 salles de cinéma fermées de l'île ;
- 3,6 M€ mobilisés au titre du fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuel pour 116 projets dont 246 487 € d'aides à l'écriture et au développement et 674 000 € pour l'aide à la jeune création.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

AXE .2

5. Le sport et la jeunesse

La Collectivité de Corse est compétente pour conduire les actions en matière de promotion des activités physiques et sportives, d'éducation populaire et d'information de la jeunesse.

La Collectivité continue à accompagner et à soutenir les actions au plus près des besoins du territoire et des usagers selon les axes identifiés fin 2019 qui concernent l'amélioration de l'information des publics, le développement, l'amélioration et la meilleure utilisation des infrastructures sportives ainsi que l'accroissement de l'aide apportée sur les sujets prioritaires (publics les plus éloignés de la pratique, zones rurales, sports de nature).

Le sport

Depuis maintenant près de vingt ans (loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse), la Collectivité de Corse exerce ses compétences en matière de politique sportive. Cette spécificité territoriale a placé notre île dans une situation tout à fait particulière face au bouleversement engendré par la mise en place de « la nouvelle gouvernance du sport », en application de la loi du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Cette réforme structurelle est toujours en phase d'installation et les échanges avec le ministre des Sports se sont poursuivis sur toute l'année 2021.

De plus, la crise de la Covid-19 a fortement impacté les acteurs sportifs ainsi que la pratique et il est apparu indispensable de pouvoir évaluer les conséquences sur le sport et ses usagers.

Cette évaluation a été facilitée par l'implication des agents auprès du mouvement sportif et des acteurs du territoire, par la pérennisation de dispositifs d'aide à destination du tissu associatif pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire (fonds Forza !, fonds territorial de solidarité), par la mise en place de nouveaux outils de communication avec le lancement d'une enquête via les réseaux sociaux (www.facebook.com/Direzione-di-u-sport) avec un taux de couverture de 135 000 visiteurs sur l'année).

Ces différentes actions ont permis de répondre à un besoin exprimé par les acteurs du sport consultés lors des « Scontri di u Sport » durant l'année 2019.

L'implication des agents auprès des acteurs du territoire (associations, institutions...) s'est matérialisée par :

- la poursuite du recensement des infrastructures sportives, avec le déploiement d'une application dédiée à la collecte des données (mission « Equipements sportifs »),
- par les interventions portées par le service « Animation sportive », ou en collaboration avec d'autres acteurs du sport, à destination de nombreux jeunes et au travers de leur participation au soutien logistique du chronométrage lors de manifestations sportives sur l'ensemble du territoire.



Bike & Run, Biguglia, 08/11/2021

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .2

PRUMOVE A TRAMANDERA DI I SAPÈ
È U SPANNAMENTU DI E PERSONE

Aussi, les dispositifs d'aides directes au mouvement sportif comme le **fonds territorial de solidarité** (415 700 €), dédié pour la 2^{ème} et dernière année par l'**Agence nationale du sport**, ainsi que la mobilisation du fonds Forza ! (454 000 €) ont permis d'atténuer les impacts de la crise sanitaire pour les demandes émanant des clubs et des comités sportifs.

Enfin, le **règlement rénové des aides au sport** adopté en décembre 2020 qui intégrait les conclusions des « Scontri » de 2019 a été mis en œuvre. De nouveaux dispositifs ont été instaurés à destination des jeunes sportifs mais également pour un public sportif plus large comme :

- les **Imbasciatrice è Imbasciatori Spurtivi di Corsica** qui, malgré le contexte sanitaire, ont assuré la promotion des valeurs du sport au bénéfice de nombreux jeunes lors de 80 interventions,



Imbasciatori, Bunifaziu, 04/02/2021

- le lancement du dispositif « **défis sportifs et solidaires** », accompagnement de projets valorisant les thématiques se centrant autour d'actions auprès des publics éloignés de la pratique sportive, de la pratique féminine, du développement du sport santé, de la lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles, l'homophobie.

La jeunesse

Le **Pattu per a Ghjuventù**, véritable outil de la mise en œuvre de la politique jeunesse de la Collectivité de Corse, a permis de mettre l'accent sur le pouvoir d'agir des jeunes et de territorialiser cette politique publique.

2021 a été l'occasion de présenter les locaux de l'« Infurmazione Ghjuventù », locaux pensés comme un véritable lieu de rencontre pour les jeunes et les acteurs de jeunesse.

2021 a permis de poursuivre la déclinaison du plan d'action du Pattu per a Ghjuventù ainsi que l'élaboration d'un nouveau règlement des aides jeunesse, travail toujours co-construit avec les jeunes mais également les acteurs de jeunesse dans le cadre de l'instance de suivi du Pattu per a Ghjuventù .

Afin de mettre en place une politique jeunesse la plus adaptée possible à la réalité de chaque territoire, un travail a été amorcé avec les acteurs institutionnels de l'île à savoir les 19 EPCI et les 2 PETR.

Les **Scontri di a Ghjuventù** ont également été organisés sur 3 territoires en novembre 2021, afin de maintenir cette volonté de concertation et d'accompagnement des acteurs de terrain. Ces rencontres ont eu pour ambition de permettre la concrétisation de projets opérationnels répondant à une demande des jeunes et à un besoin des acteurs de jeunesse.



Scontri di a ghjuventù Corti le 23/11/21

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS

AXE .2

La **3^{ème} édition des Assises de la Jeunesse**, s'est tenue le 9 décembre 2021, réunissant près de 150 jeunes entre 12 et 30 ans.

Quatre ateliers ont été proposés pour pouvoir déboucher sur la mise en place d'actions concrètes répondant aux besoins de la jeunesse :

- sensibiliser les jeunes sur l'égalité femmes - hommes,
- prévenir les risques psycho-sociaux et les addictions,
- favoriser l'émancipation des jeunes via le numérique,
- co-construire le premier budget participatif de la Collectivité de Corse.

Cet événement a aussi été l'occasion de restituer les projets des Scontri di a Ghjuventù.



Assise di a Ghjuventù - Biguglia 9/12/21

La Direction « Infurmazione Ghjuventù » a diversifié ses outils d'animation et de prévention pour s'adapter aux demandes et besoins des jeunes : ciné-débats / escape game / visio-conférences.

Malgré la crise sanitaire, **87 animations Infurmazione Ghjuventù** ont été assurées et ont porté sur la prévention du cyberharcèlement, la sexualité, la lutte contre le racisme, contre les discriminations, les addictions, la sécurité routière ou encore la criminalité. Au total, 1 128 jeunes ont pu être sensibilisés à ces sujets de société.

Au cours de cette année, une nouvelle mission a été mise en place visant à :

- favoriser **la mobilité internationale des jeunes**,
- promouvoir les offres de mobilité disponibles grâce aux conventions signées avec France Volontaire et l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ),
- mobiliser le réseau des acteurs de la mobilité et des jeunes ambassadeurs de la mobilité.

Le déploiement de la politique sportive et de jeunesse s'est aussi poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de moyens conclue avec le **Centre du sport et de la jeunesse de Corse (CSJC)**. Cette convention a permis de stabiliser la situation du CSJC et d'en faire un véritable outil au service du sport, des jeunes et de toute personne désirant se former.

Les chiffres-clés :

Sport

- 4,86 M€ en investissement pour 52 opérations ;
- 5,13 M€ en fonctionnement pour 629 opérations ;
- Agence nationale du sport : 1,25 M€ pour 233 associations sportives bénéficiaires et 415 700 € du fonds territorial de solidarité pour 111 bénéficiaires.

Jeunesse

- 660 000 € de crédits, dont :
 - ◇ 350 000 € pour 23 contrats éducatifs locaux ;
 - ◇ 18 associations soutenues pour 219 844 € ;
 - ◇ 178 dossiers Prima strada individualisés pour 89 000 €.

CSJC

- ◇ 2,28 M€ en fonctionnement,
- ◇ 300 000 € en investissement.

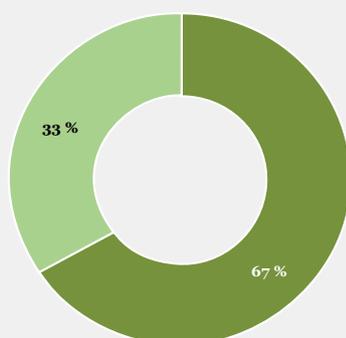
II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

AXE .3

| | CP votés en 2021 en euros | CP mandatés en 2021 en euros | Taux de réalisation |
|---------------------------|------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Dépenses totales de l'axe | 58 406 046,00 | 52 415 787,66 | 89,74 % |
| Total Fonctionnement | 37 681 992,00 | 35 050 046,93 | 93,02 % |
| Total Investissement | 20 724 054,00 | 17 365 740,73 | 83,80 % |

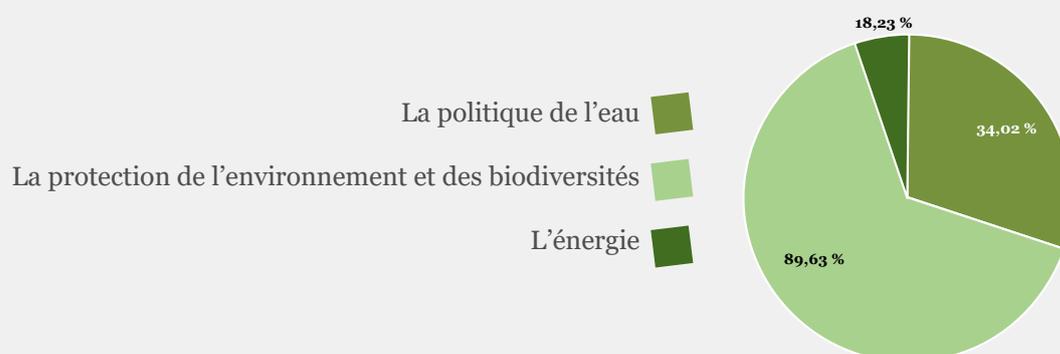
Les dépenses



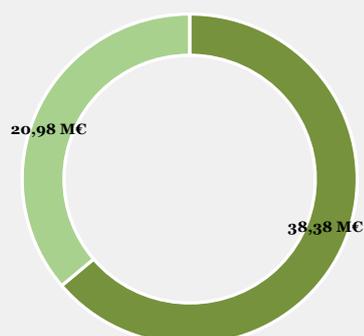
Un taux de réalisation de 93 % en fonctionnement et de 83,80 % en investissement

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe III par politique



La programmation financière



Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 87 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2021

II. E PULITICHE PULICHE

ACCHISU .3

FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA
PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

1. La politique de l'eau

La Collectivité de Corse œuvre à la préservation des ressources en eau et mène une réflexion prospective sur les besoins des territoires avec l'ensemble des acteurs concernés. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) révisé tous les 6 ans constitue le socle de cette politique. Ce document cadre, approuvé par l'Assemblée de Corse, fixe les objectifs et les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. La Collectivité assure un rôle d'animation du Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) et de mise en œuvre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Elle apporte également un accompagnement utile auprès des collectivités (financement d'équipements en matière d'eau potable, d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI), assistance technique, conseil).

L'année 2021 a été marquée par l'adoption du **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027**, à la suite des travaux du Comité de bassin et de la phase de consultation des assemblées et du public. La Corse est ainsi le premier bassin à approuver, en déclinaison de la directive-cadre européenne sur l'eau, son plan de gestion des eaux pour la période 2022-2027.

La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau « la SOCLE » constitue un nouveau document d'accompagnement du SDAGE. Elle a vocation à construire avec l'ensemble des collectivités insulaires une organisation efficiente des compétences locales de l'eau, afin d'aboutir à une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement, mais aussi de GeMAPI et des eaux pluviales en conciliant la politique de l'eau et l'aménagement du territoire.

L'adaptation au changement climatique, enjeu majeur pour les générations futures, trouve dans le SDAGE 2022-2027 toute son expression en constituant une nouvelle orientation fondamentale devant être intégrée à toute politique publique (tourisme, aménagement du territoire, transition énergétique...).

Le SDAGE 2022-2027 a identifié les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) : Capicorsu Nebbiu, Bastia Bivincu, Balagna Agriate, Meziornu et Baracci et le premier PTGE devrait être engagé sur le territoire Capicorsu Nebbiu en 2022.

De plus, afin de résorber le retard infrastructurel et de répondre opérationnellement aux objectifs du SDAGE, l'OEHC a travaillé sur la mise en œuvre du plan ACQUA NOSTRA 2050 en définissant les

priorités d'actions dans les territoires identifiés comme les plus vulnérables :

la Plaine Orientale, la Balagne, le Sud-Est de la Corse et le Bassin de vie Ajaccien. Ces opérations permettront un gain en volume stocké d'au minimum 13,5 Mm³ en une dizaine d'années et offriront une capacité de transfert de 3 Mm³ chaque année d'un territoire excédentaire vers un territoire déficitaire assurant une sécurisation réciproque. En parallèle de ce rattrapage seront également menées des extensions et créations de nouveaux périmètres d'irrigation.

Par, ailleurs, plusieurs actions préconisées par **le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique** sont portées par la Collectivité de Corse.

Après celle sur l'état des lieux des ressources souterraines quasiment achevée, a été lancée une seconde étude de 50 000 € relative à un premier diagnostic des **opportunités de recours à la réutilisation des eaux usées traitées pour l'ensemble du parc des stations d'épuration de Corse**. Les résultats, qui seront disponibles en 2022, permettront d'affiner les analyses à mener dans le cadre de la réalisation des PTGE.

La **révision à mi-parcours du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau 2019-2024** a constitué en 2021 un chantier important des instances de bassin, aboutissant à une augmentation de l'enveloppe dédiée aux zones de revitalisation rurale (ZRR) et à l'élargissement des critères d'éligibilité pour les constructions de réservoirs d'eau potable et de stations d'épuration de petite capacité. Sur les six ans, une enveloppe prévisionnelle de 75 M€ est dédiée à la Corse pour financer les projets des maîtres d'ouvrage qui agissent pour le bon état des eaux.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

AXE .3

En 2021, **13,4 M€** ont été affectés au titre de ce programme aux communes et aux EPCI compétents dans le domaine de l'eau et/ou de l'assainissement.

En 2021, **la composition du Comité de bassin - Conca di Corsica** et ses règles de fonctionnement ont été modifiées, pour rééquilibrer les collèges et élargir la représentation à de nouveaux acteurs de l'eau.



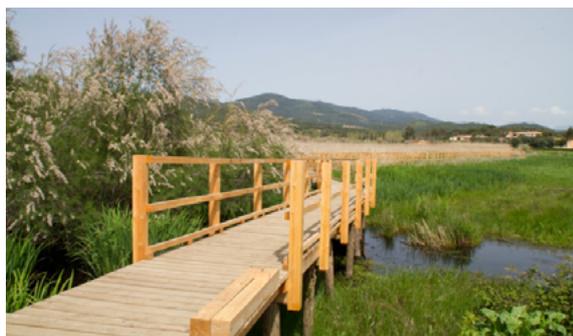
Séance du Comité de bassin du 6 octobre 2021 présidée par Gilles Simeoni

La Collectivité de Corse met à disposition des communes et de leurs groupements **une assistance technique** dans les domaines de la protection de la ressource en eau potable (SATEP) et de la gestion des milieux aquatiques, et la prévention des inondations (GEMAPI). Dans le domaine de **l'eau potable**, en 2021, 21 communes et 1 EPCI regroupant 13 communes ont bénéficié de cette ingénierie territoriale.

L'année 2021 aura été marquée par la réalisation d'une **expertise sur un champ captant de la commune de Marignana**, aboutissant à l'obtention d'une subvention de 90 000 €. Par ailleurs, quatre vastes études diagnostiques ont été lancées sur les réseaux des communes de Matra, de Morsiglia, de Furciolu et de Ziddara, ainsi que le dépôt d'un dossier de déclaration d'utilité publique pour les travaux de protection des captages de la commune de Currà. Enfin, la procédure de déclaration d'utilité publique de Prunelli di Casacconi a été lancée. Au titre de la GEMAPI, en 2021, 12 EPCI (sur les 13 éligibles) font l'objet d'un conventionnement au dispositif d'assistance technique, notamment pour les

travaux réalisés sur les cours d'eau Sisco et Rizzanese dans le cadre de procédures de déclaration d'intérêt général d'urgence. 2021 a vu la concrétisation de la définition de l'espace de bon fonctionnement concerté du Prunelli, ainsi que la 1^{ère} année de mise en œuvre du programme pluriannuel de travaux de restauration et d'entretien du fleuve.

Un bilan du **plan de gestion et de valorisation de l'étang de Tanchiccia et de la zone humide de Pistigliolo** 2013-2021 a été effectué, ainsi que l'élaboration d'un **nouveau plan pluriannuel** de gestion pour les 10 prochaines années. Le bilan a permis d'enrichir un certain nombre de données. Ont été inventoriés 390 espèces floristiques (372 en 2012), plus de 160 espèces d'oiseaux (112 en 2012), avec un tiers de nicheurs potentiels ou avérés et 37 espèces (28 espèces en 2012) qui présentent un intérêt patrimonial certain. Le Bihoreau gris identifié comme nicheur certain constituerait potentiellement la première mention de nidification de ce héron pour la Corse. Notons la reproduction avérée de la Marouette poussin, fait très rare en France et la présence d'une espèce jusqu'à présent inconnue de la faune de Corse : la Martre des pins. A ce jour, pour les libellules et les papillons de jour, des relevés à l'opportunité ont révélé respectivement 55 % et 40 % de la richesse observée en Corse. Concernant les papillons de nuit un premier inventaire a permis deux mentions nouvelles pour l'île : la Noctuelle du Roseau et la Noctuelle de la Guimauve. Enfin, une étude de la population de la Cistude d'Europe menée par le Conservatoire d'espèces naturelles (CEN) démontre que la population du site est particulièrement dynamique vu l'importance des densités mesurées.



Site de Tanchiccia

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .3

FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA
PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

Le **programme « à la reconquête du Taravu »** qui place la naturalité du fleuve au centre d'un projet de développement durable de la vallée a été poursuivi. Ainsi en 2021, au-delà des actions classiques de restauration et d'entretien du fleuve (retrait d'embâcles, traitement des zones de rejets de déchets, traitement des espèces invasives...), un partenariat entre la Collectivité de Corse et les communes de Ziddara et de Pitretu è Bicchisgià a permis la mise en place de mesures de gestion active de la baignade sur le site du pont d'Abrà. Cette démarche a abouti à une levée de l'interdiction de baignade sur plus de 17 km de linéaire (du pont de Piconca au pont d'Abrà).



Taravu

2021 aura également vu le **renouvellement de la labellisation « Sites Rivières Sauvages »** pour 5 ans supplémentaires. Une fierté d'autant plus forte que le Taravu passe à un label de niveau 3, le plus élevé. Il rejoint ainsi le top 3 des rivières possédant cette certification avec l'Estéron et le Travu, autre fleuve côtier corse. Toujours dans le cadre du programme d'actions rivières sauvages, le Taravu est inscrit en tant que site pilote dans le but d'engager un travail d'investigation juridique pour la reconnaissance des droits des écosystèmes aquatiques et des rivières ; la Collectivité de Corse a donc intégré la commission **« Reconnaissance des droits de la nature et des rivières »**.

Notons également la poursuite du projet national de recherche et développement sur l'ADN des diatomées comme outils d'indicateurs « sentinelles » pour le suivi de la qualité des cours d'eau ; parallèlement des échantillons prélevés sur le Taravu, le Cruzini et l'Ese ont intégré un projet d'étude mené par l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et l'Institut de technologie de Chypre visant la caractérisation des communautés de diatomées retrouvées dans les cours d'eaux des îles.

En 2021, la première marque/label de Corse **« Taravu, una vaddi in lascità - une vallée en héritage »** a été enregistrée à l'Institut national de la propriété industrielle et la mise en œuvre de l'élaboration d'un carnet de valeurs, d'un code marque et d'une charte de qualité a été lancée.



U mondu di Ditu Mignuleddu (Currà)

II. E PULITICHE PULICHE

ACCHISU .3

FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA
PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

2. La protection de l'environnement et des biodiversités

La Collectivité de Corse conduit une politique volontariste en faveur de la préservation de l'environnement. Elle assure à ce titre la protection et la gestion des espaces naturels tant sur le littoral qu'en montagne, la préservation des espèces végétales et animales, la protection des ressources en eau, la lutte contre les pollutions et nuisances, l'information et la sensibilisation des publics. C'est une politique éminemment transversale qui implique de nombreux acteurs dont ses services dédiés et ceux de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC).

Au titre de la **préservation de la biodiversité**, l'OEC a consacré cette année, plus de 7 M€ à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats ainsi que des milieux naturels et en particulier des zones humides.

L'OEC accompagne le Parc naturel régional de Corse (PNRC) sur l'ensemble des actions d'investissement liées à son activité. En 2021, près de **700 000 € ont été alloués au PNRC** afin d'améliorer la qualité des aménagements en montagne et la préservation du patrimoine naturel. Suite à la mise en place de la base de données GAÏA en 2020, plusieurs interfaces web ont vu le jour en 2021 ou sont en cours de construction (ALIEM, zones humides, faune sauvage : vertébrés et invertébrés).

L'**Observatoire conservatoire des invertébrés de Corse (OCIC)** a poursuivi en 2021 son investissement dans les problématiques entomologiques, avec en particulier l'étude et la gestion des espèces patrimoniales et principalement la mise en œuvre de deux **plans territoriaux d'actions (PTA) 2021-2030**, « pollinisateurs sauvages et abeille mellifère » et « papillons de jour ».



Le travail d'élaboration du PTA « libellules » a démarré et devrait se finaliser dès 2022.

Sur la problématique des **bioagresseurs**, l'OCIC a poursuivi son travail sur les espèces exotiques envahissantes avec l'animation de l'interface web aliem-network.eu et le montage du projet européen « ALIEM apostrophe ». En parallèle, une étude de 3 ans sur les anophèles (moustiques) a été lancée avec l'Agence régionale de santé de Corse.

Sur le plan de la **médiation scientifique**, de nombreuses interventions de sensibilisation des scolaires et du grand public (fêtes de la Nature, de la Science...) ont été réalisées de manière dématérialisée compte tenu du contexte sanitaire, et plusieurs ouvrages ont été produits ou sont en cours de finalisation.

Le **pôle réserves, faune sauvage et milieux naturels** a mené, comme chaque année, le suivi des conventions-cadre de gestion qui fixent les obligations et missions des gestionnaires des **7 réserves naturelles de Corse (RNC)**. En 2020-2021 une stratégie de classement a été rédigée et testée avec les différents projets initiés. Il a également participé activement à de nombreux programmes de **préservation de la faune sauvage**, tant au niveau technique que financier en appui aux autres acteurs dans ce domaine. Il a assuré l'animation du groupe « Grands Ongulés » (mouflon et cerf). Un travail sur la mise en œuvre de la nouvelle compétence de la Collectivité au niveau de l'interdiction d'introduction des espèces exotiques envahissantes a été lancé et l'Assemblée de Corse a désigné les conseillers territoriaux qui participeront aux groupes de travail.

Au titre de la **préservation des zones humides**, les programmes d'actions visant la connaissance et la conservation des mares temporaires, des lacs et des pozzines et des lagunes et zones périphériques se sont poursuivis en 2021. L'élaboration d'une cartographie de l'espace humide de référence à l'échelle de la Corse

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

AXE .3

a été lancée en 2021. Un chantier de restauration de la mare de Padulellu sur la commune de Portivechju a été mené avec replantation de la ceinture de maquis, mise en défens, élimination des espèces exotiques envahissantes...).

Dans le domaine des espaces protégés, la gestion des réserves naturelles terrestres du Monte Ritundu, des Tre Padula di Suartone et des terrains du Conservatoire du littoral du Suttanacciu a été mutualisée au sein d'un **pôle de gestion des espaces protégés terrestres**. La fréquentation importante de la vallée de la Restonica est ressentie jusqu'au lac du Capitellu avec plus de 10 000 visiteurs ayant accédé au site en août. Le plan de gestion en cours d'élaboration permettra de définir un plan de circulation adapté à la conservation des enjeux patrimoniaux du site.

Dans la **riserva naturali di Bucchi di Bunifaziu (RNBB)**, la question de l'hyper fréquentation des îles se pose avec acuité et la question des menaces sur la biodiversité constitue une priorité pour les cinq prochaines années. Des actions de préservation des enjeux patrimoniaux (ancrages dans la posidonie, protection intégrale des îlots, canalisation et limitation du public sur Lavezzu...) et de protection de la ressource halieutique (lutte contre le grand braconnage) ont déjà été engagées. En 2021, le Centre d'activités régionales vient de renouveler pour la 2^{ème} fois le **statut d'aire spécialement protégée d'intérêt méditerranéen** pour la RNBB en concluant que cette aire marine protégée montre une gestion exemplaire et adaptative à tous les niveaux. Ce classement, validé par la COP 22 de la Convention de Barcelone, permet à la RNBB de bénéficier d'une **reconnaissance internationale**.

La RNBB a dû faire face également à la **pollution par hydrocarbures** en juin 2021 sur 98 km de côte. Les programmes européens SICOMAR et PLASTICBUSTERS ont amélioré la connaissance et les moyens de lutte contre les pollutions par hydrocarbures et toutes les pollutions plastiques. La pollution du littoral par les biomédias a fait l'objet d'une opération de dépollution coordonnée par l'OEC à l'échelle de la Corse en novembre 2021.

Les **inventaires des oiseaux marins nicheurs** des Bucchi di Bunifaziu, di l'Isule di Capicorsu et la zone de Portu Scandulà ont été coordonnés par l'OEC, en collaboration avec le syndicat mixte du Parc naturel di Corsica sur la façade maritime occidentale.



Le **suivi scientifique du balbuzard pêcheur** a été renforcé en 2021. La politique partenariale pour l'animation du site Natura 2000 Calvi-Carghjese permet la mise en place de zones de quiétude autour des nids occupés pendant la saison de reproduction.

La mutualisation des actions est également aujourd'hui reconnue pour le **suivi scientifique des activités halieutiques** à partir de la RNBB et pour l'ensemble de la flotte insulaire. En 2021, le réseau d'observateurs en mer composé du personnel de l'OEC en collaboration avec l'università di Corsica et la STARESO a été maintenu. En qualité de partenaires de la Data Collection Framework (FEAMPA), l'OEC a contribué à la **connaissance de la pêche artisanale corse** et à l'élaboration du plan de travail national de la France pour la collecte de données, approuvé par l'Union européenne.

Le déploiement d'agents de terrain assermentés et dotés de moyens techniques modernes constitue un investissement majeur qui garantit la protection des espaces protégés. En mer, autour des îles du Capicorsu depuis Centuri et Macinaghju, pour la réserve naturelle di l'Isule di u Capicorsu, de Portu-Piana pour la gestion du site UNESCO et de Bunifaziu, Portivechju et Pianottuli-Caldareddu, les équipes ont été présentes plus de 2 850 heures sur le terrain et couvert plus de 27 000 miles nautiques).

La politique de la Collectivité de Corse en faveur des espaces naturels sensibles (ENS)

La Collectivité de Corse a en charge de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, en mettant en œuvre une politique de protection, de gestion, d'ouverture au public des ENS, boisés ou non.

Cette politique a conduit à la construction d'un **domaine terrestre et maritime protégé de 25 747 ha pour 95 sites** dont 20 085 ha acquis par le Conservatoire du littoral repartis sur 72 sites (23 % du littoral corse) et 5 662 ha propriétés de la Collectivité de Corse repartis sur 23 sites dont la dernière acquisition, le 8 novembre 2018, de la parcelle de 3,3 ha est située sur l'île de Cavaddu. Plus de 20 000 ha ont été placés en zones de préemption. L'acquisition de 13 000 ha supplémentaires est d'ores et déjà autorisée par le Conservatoire du littoral. La Collectivité de Corse gère en régie près de 20 000 hectares d'ENS.

Un appel d'offres en cours d'attribution relatif à l'élaboration du **schéma régional ENS** permettra d'éclairer les orientations pour les dix prochaines années, d'identifier les nouvelles zones de préemption, d'organiser un réseau de sites protégés labellisés ENS et d'élaborer un plan de communication.

50 gardes du littoral sectorisés assurent la mise en œuvre d'actions d'entretien, de travaux, d'accueil du public, de surveillance et de police de la nature, grâce à la mutualisation de moyens avec les forestiers sapeurs, les agents des routes, des espaces et sites de pleine nature, du patrimoine et de la sécurité sanitaire. Au titre de la police de la nature, une équipe de gardes assermentés non territorialisée a été créée dont l'activité se déploie sur l'ensemble du territoire insulaire : 6 interventions en horaire de nuit sur des sites à forte pression touristique ont été menées (Cap Corse, Balagne, Roccapina, Capu Lauros, Saleccia, Capo du Feno).

Au titre de la préservation de la biodiversité, la Collectivité mène sur ses propriétés et sur les

sites du Conservatoire des actions de **suivis écologiques** (mares temporaires, espèces protégées) et participe activement à la lutte contre la pollution aux hydrocarbures (juin 2021) ou encore au ramassage des biomédias.

En 2021, ont été lancés ou poursuivis les marchés de travaux sur les sites propriétés de la Collectivité de Corse : Cupabia (Sarra di Farru), Fornacina (Furiani), les 2 églises (Carghjese), Capitello (Grussetu Prugna), Misérinu (Partinellu). Sur les propriétés du Conservatoire du littoral, la Collectivité a cofinancé en 2021 des projets d'aménagement à hauteur de 815 000 € sur les sites de Puntiglione (Carghjese), Saleccia (Santu-Petru-di-Tenda), Madonetta (Bunifaziu), Gradelle-Caspiu (Partinellu), Crovani (Calenzana), Castagna (Coti Chjavari).

Au titre de la gestion et de l'animation des 7 sites Natura 2000 en Pumonte et 6 en Cismonte, des actions de **suivi faunistique et floristique** ont été menées en lien avec l'OEC (étangs d'Urbinu, Palu, Arazzu...) ainsi que des actions dans le cadre des Plans d'actions nationaux pour la **préservation d'espèces patrimoniales** (hélix de Corse, Balbuzards, Silène velouté, Petit gravelot, tortue d'Hermann ...).

En 2021, **34 conventions d'usages agricoles ont été signées** générant 123 390 € de recettes, en sus de la recette TAENS pour sa gestion des sites du Conservatoire du littoral.

En matière de **foncier**, en 2021, les avis environnementaux concernant des **biens soumis au droit de préemption** au titre des ENS ont concerné 145 parcelles réparties sur 10 communes représentant 124 ha (dont 117 parcelles et 114 ha en zones de préemption).

Dans le domaine des **espaces protégés**, la Collectivité de Corse propriétaire de l'étang de Chiurlinu **assure en régie la gestion de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia**. Les actions de gestion sont diverses : suivis scientifiques, actions de police de l'environnement, restauration des milieux dégradés, sensibilisation du public, éducation à l'environnement et au développement durable à destination des scolaires. Les activités de

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

AXE .3

suivis scientifiques se sont poursuivies cette année avec l'accueil de stagiaires sur la qualité de l'eau et le suivi de l'anguille européenne et de bénévoles lors des programmes de baguages dans le domaine de l'ornithologie qui ont conduit à la capture de plus de 13 000 oiseaux. Lors du comptage Wetlands en janvier 2021, les oiseaux d'eau de l'étang de Biguglia ont montré, encore une fois, la 1^{ère} place du site en tant que zone d'accueil avec **22 010 oiseaux dénombrés**. Pour 5 espèces, l'étang de Biguglia entre dans le **top 5 national** en termes d'accueil, dont deux belles 2^{èmes} places pour les fuligules morillons et milouins. Initiée en 2019, la collaboration avec l'université de Corse pour l'étude des parasites de l'avifaune des zones humides se poursuit (762 prélèvements sanguins et 52 prélèvements de parasites, tiques, mouches plates) sur les sites de l'étang de Biguglia et à Gradugine.

En matière d'accueil du public, malgré une fermeture de plusieurs mois sur 2021 en raison de la crise sanitaire, l'écomusée du Fortin a accueilli près de 1250 visiteurs et 940 élèves.

La Collectivité de Corse propriétaire de l'**étang de Chiurlinu** a également procédé à une consultation pour le renouvellement du contrat de location du droit de pêche.

En matière d'**éducation à l'environnement et au développement durable**, 4140 personnes ont bénéficié de sorties en milieux naturels. 2649 scolaires ont participé à des animations pédagogiques. Pour le grand public, la mise en place de 5 manifestations nationales et internationales a permis de sensibiliser 1491 visiteurs.

Parmi les actions menées, soulignons également :

- la préparation de conventions de développement d'animations à visée environnementale à destination du grand public avec les communautés de communes de Balagne, les offices de tourisme intercommunaux de Saint-Florent et du Cap Corse, la fédération des accompagnateurs de moyenne montagne ;

- un partenariat avec des communes pour développer des actions d'éducation et de sensibilisation environnementales sur les sites de la Collectivité, tels que la tour d'Albu sur la commune d'Ogliastru ;
- la réalisation d'un guide 2021/2022 et la préparation de catalogues d'animations éducatives.



Sortie scolaire à la Marine d'Albu, Ogliastru, Cap Corse



Sortie grand public à Mulinu Rossu, Aléria



Fête de la science, atelier « déchets », Parc Fornacina, Biguglia



Journées européennes du Patrimoine (JEP), Terrenzana, Tallone, Plaine Orientale

II. E PULITICHE PUBBLICHE

ACCHISU .3

FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA
PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

3. L'énergie

L'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) est l'outil de la Collectivité de Corse pour les politiques territoriales d'énergie, de qualité de l'air, de lutte et d'adaptation au réchauffement climatique. Elle est chargée de la mise en œuvre et du suivi du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) qui fixe l'autonomie énergétique à 2050 et de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui définit les actions à mener pour assurer la sécurité énergétique, le développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie.

En 2021, les objectifs poursuivis ont été :

- développer les outils financiers et les partenariats ;
- sécuriser l'approvisionnement en électricité ;
- maîtriser la demande d'énergie ;
- développer les énergies renouvelables ;
- développer les mobilités durables ;
- promouvoir la qualité de l'air ;
- accompagner les territoires vers l'autonomie énergétique.

Le développement des outils financiers et des partenariats

En 2021, l'AUE a conclu deux contrats de prestation de service et des partenariats significatifs. En effet, l'Agence a assuré la 1^{ère} année complète de mise en œuvre du **Contrat d'assistance opérationnelle 2021-2024** par lequel EDF lui a confié le pilotage direct de 6 actions de maîtrise de la demande d'énergie. Cette prestation a conduit l'Agence à facturer 337 062 € au titre du **Cadre territorial de compensation** validé par la Commission de régulation de l'énergie pour financer les actions de maîtrise de la demande d'électricité qui permettent d'éviter les surcoûts de production enregistrés dans les îles et les zones non interconnectées (ZNI). Une enveloppe de **71 M€** pourra être mobilisée sur l'ensemble de la période pour la mise en œuvre de ces actions. Avec EDF, l'AUE est le 1^{er} opérateur à bénéficier de ce dispositif au niveau national.

Deuxième partenariat significatif, l'AUE déploie depuis le dernier trimestre 2021 le programme « **SEIZE Corsica** » porté par EcoCO2. Financé par l'Etat jusqu'à fin 2022, il cible les entreprises et les collectivités pour les sensibiliser et les former à la maîtrise de l'énergie. Au total **319 872 €** seront réglés à l'Agence pour cette prestation.

L'AUE a également intégré le **programme européen NESOI** pour créer une **Charte régionale de l'éclairage public** et candidater au label « Réserve internationale de ciel étoilé ». Ce dispositif propose aux territoires insulaires des formations, un soutien technique, des opportunités de coopération et des financements pour concrétiser leurs plans d'actions. L'AUE a obtenu un financement de 60 000 € pour couvrir des charges externes liées à la réalisation du projet ainsi qu'un accompagnement technique des experts de NESOI.

Pour la période 2020-2023, l'AUE bénéficie d'un financement de l'ADEME pour le recrutement de 2 postes de chargés de mission pour l'animation du réseau corse des énergies citoyennes et participatives et de l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effets de serre. Sur les 3 ans, ce financement s'élève à 238 000 € dont 73 500 € pour l'année 2021.

La sécurisation de l'approvisionnement en électricité

Le lancement de la révision de la PPE pour la période 2019-2023/2024-2028 a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse en avril 2021. Désormais soumis à différentes instances consultatives, ce projet conforte l'objectif d'autonomie énergétique à 2050 et vise à assurer la sécurité d'approvisionnement énergétique de l'île tout en assurant la sortie définitive du fioul via :

- l'approvisionnement de l'île en gaz, énergie de transition, et raccordement au GNL des deux centrales thermiques de Lucciana et du Ricantu ;

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

AXE .3

- la mise en service à Ajaccio d'une nouvelle centrale de production d'électricité de 112MW et d'une turbine à combustion de 20MW ;
- le renouvellement de la liaison électrique Sardaigne-Corse-Italie (SACOI) ;
- l'augmentation du taux d'insertion des énergies renouvelables, notamment grâce à la mise en service de la STEP de Lugo-di-Nazza Ghisoni et un développement optimisé du stockage d'au moins 30MW.

La maîtrise de la demande d'énergie

Les appels à projets « Solaire thermique », « Bois énergie », « Rénovation énergétique performante des bâtiments », « Eclairage public » et « Etudes petite hydroélectricité » ont été lancés au titre des crédits contractualisés. Une campagne de communication grand public a été diffusée en avril, mai et juin. Pour la petite hydroélectricité, 7 projets d'études ont été retenus ; pour l'éclairage public, 8 communes ont été retenues pour 6 200 points lumineux à rénover ; pour le solaire thermique, 12 projets sélectionnés pour 236 m² de capteurs ; pour la rénovation énergétique performante des bâtiments, 6 projets sélectionnés et financés pour 2,5 GWh d'énergie économisés.

L'Agence a débuté en octobre l'animation du programme de sensibilisation et d'information à la maîtrise de la demande d'énergie « **SEIZE Corsica** » porté par EcoCO2. Il s'agit d'animer des ateliers de destination des entreprises et des collectivités afin de les sensibiliser à la maîtrise de l'énergie, aux dispositifs d'aides présents sur le territoire et de mettre à disposition des kits d'instrumentation pour connaître leurs consommations énergétiques.

SEIZE
Corsica

UN'ENERGIA PÈ L'AVVENÈ
Energie sostenibile la Corsica da Avvenè

Programme d'accompagnement aux économies d'énergie pour les professionnels et collectivités en Corse

L'autonomie énergétique de la Corse en 2050 ?
C'est possible avec le programme SEIZE, qui vous donne les clés pour mieux comprendre les enjeux de la transition énergétique et vous accompagne pour réaliser des économies d'énergie.

Se former
Ateliers de formation

Mesurer
Kit de mesure & audit des consommations

Agir
Aides & dispositifs

Le programme expérimental de rénovation énergétique des logements individuels « ORELI » est passé à une phase de massification en proposant aux propriétaires un accompagnement du début des travaux jusqu'à la livraison avec des aides financières plus incitatives et performantes allant de 20 000 à 30 000 € (cumulables avec d'autres aides dont la PrimeRenov).

Les opérations d'installation d'eau chaude solaire ont connu une hausse significative par rapport à 2020 chez les particuliers (+15 %) et les professionnels (+100 %).

Par ailleurs, 2021 a enregistré une forte augmentation des opérations de rénovation de l'éclairage public, avec notamment les opérations groupées du Syndicat départemental d'énergie 2A, mais aussi du SIEEP 2B, les villes de Bastia et Ajaccio et des opérations de rénovations globales et performantes des logements sociaux et de bâtiments tertiaires.



Le développement des énergies renouvelables (EnR)

En 2021, l'AUE a initié la création d'un réseau régional dédié aux énergies citoyennes et participatives et organisé **3 sessions de formation** de 1^{er} niveau pour sensibiliser citoyens et collectivités aux nouveaux modes de financement qui leur permettent d'être associés à la gouvernance des projets d'énergies renouvelables.

Le développement des mobilités durables

Le dispositif d'aide à l'achat des vélos à assistance électrique a poursuivi sa forte attractivité avec

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .3

FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA
PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

plus de 800 particuliers aidés en 2021. Depuis la mise en œuvre du dispositif, 3 555 particuliers et 108 entreprises/collectivités ont bénéficié d'un soutien financier.



L'Agence a assuré le soutien technique et financier du Plan de déplacements doux du syndicat mixte du grand site de Conca d'Oru.

Elle a poursuivi sa sensibilisation du grand public aux bienfaits de l'éco-conduite via une campagne de communication diffusée en juin et en septembre en partenariat avec l'ADEME.

La promotion de la qualité de l'air

En 2021, l'AUE a poursuivi son engagement au sein de l'association Qualitair Corse et notamment pour le **projet AER NOSTRUM** qui vise à évaluer l'efficacité de solutions techniques pour réduire les émissions des navires dans les ports. Dans le contexte de la Covid-19, l'Agence a accentué la sensibilisation du grand public à la nécessité d'aérer son logement pour améliorer la qualité de l'air intérieur. La campagne « **Casa ariosa, casa sana** » a été diffusée en janvier, novembre et décembre 2021 dans les médias et via les réseaux sociaux.

Les chiffres-clés :

- Plus de 7 M€ de travaux soutenus via des crédits contractualisés et plus de 715 000 € de « recettes commerciales ».
- 3,7 M€ de soutiens financiers engagés par des projets liés à la maîtrise de l'énergie.
- 294 ménages retenus au titre du dispositif ORELI (381 candidatures).
- 300 dossiers de particuliers instruits pour des opérations d'eau chaude sanitaire solaire, photovoltaïque ou encore ORELI.
- 106 dossiers instruits portés par des collectivités, entreprises et associations.
- Plus de 1,4 millions de kWh de gains énergétiques annuels et plus de 958 tCO₂eq évitées par an
- 850 particuliers bénéficiaires de l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique et 28 professionnels/collectivités (3 555 particuliers depuis le début du dispositif et 108 professionnels).

La campagne « **Muvemucci altrimenti** », visant à promouvoir la mobilité active pour favoriser notamment la qualité de l'air et la santé, a été diffusée en août.



L'AUE participe également au projet Qualité sanitaire et énergétique des rénovations, qui vise à tester et démocratiser des méthodes de mesure de la qualité de l'air intérieur avant et après rénovation, porté par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur. Les mesures après rénovation ont été réalisées en 2021 (6 maisons individuelles ORELI et 4 logements collectifs).

L'accompagnement des territoires vers l'autonomie énergétique

L'AUE a mis à jour les outils de suivi des consommations énergétiques de l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effets de serre de la Corse (OREGES). Des échanges et présentations détaillées ont eu lieu pour plusieurs EPCI notamment dans le cadre du réseau « **Club Climat** », créé sous l'égide de l'AUE, la DREAL et l'ADEME qui fédère les « relais » énergie air climat de Corse. L'Agence a également participé à la préfiguration des **Plans climat air énergie territoriaux** de la CAPA, du groupement CAB-Marana Golo-Sud Corse et du PETR Ornano Sartenais Valincu Taravu.

4. Le traitement des déchets et le développement de l'économie circulaire

Au titre de sa compétence planification des déchets, la Collectivité de Corse a pour mission d'établir le Plan de prévention et de gestion des déchets de la Corse, qui a pour finalité de coordonner, à l'échelle de l'île, les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets produits, pour être gérés sur l'île et exportés pour être gérés hors de l'île. Ce projet, élaboré par l'Office de l'environnement de la Corse pour le compte de la Collectivité de Corse, a été présenté à l'Assemblée de Corse en février 2021. Il est actuellement dans sa phase de recueil d'avis et devrait être approuvé définitivement fin 2022, après enquête publique. Cette planification, prévue pour 6 et 12 ans, tient compte des objectifs règlementaires à court et moyen termes en matière de prévention et de gestion des déchets. (art. L541 du Code de l'environnement).

Le Plan territorial d'actions pour une économie circulaire (PTAEC)

Après avoir finalisé sa feuille de route Economie circulaire, l'Office de l'environnement a œuvré durant 2021 à faire converger les financements publics en matière d'économie circulaire afin qu'ils soient mieux adaptés à la réalité locale. Il s'est attaché en particulier à :

- réajuster l'appel à projets OEC/ADEME, en préconisant des axes d'interventions spécifiques ;
- proposer une action territorialisée et de sensibilisation-formation, visant à activer l'économie circulaire dans les territoires et l'intégrer durablement autour des acteurs publics et privés motivés.

Des actions nouvelles seront incluses dans le futur Contrat de plan avec l'Etat, telles que des opérations de prévention des déchets, de prévention du gaspillage alimentaire, des programmes d'alimentation territoriaux engendrant une organisation circulaire, des opérations de promotion, de soutien ou d'accompagnement de l'économie circulaire, des actions liées à la collecte pour la valorisation de matière organique ou énergétique, etc.

Des actions prioritaires favorisant l'activation de l'économie circulaire ont été préconisées dans les territoires et particulièrement les EPCI, accompagnées de formation et de sensibilisation des acteurs privés et publics, afin de :

- mieux produire et soutenir l'économie et l'emploi ;
- mieux consommer ;
- mieux gérer les déchets ;
- mieux mobiliser les acteurs, les sensibiliser et les former.

Dans ce cadre, il est proposé de cibler les EPCI qui engendrent des effets multiplicateurs favorables à la création d'emplois et d'activité économique, en s'appuyant sur les leviers tels que la commande publique, les achats responsables, l'écoconception, le recours à l'économie de la fonctionnalité, qui favoriseront la réduction des déchets, la réutilisation, la création de valeur dans des écosystèmes de proximité.

L'année 2021 a enregistré une refonte des schémas de planification et d'aides financières qui devrait faire évoluer les demandes d'aide en matière d'économie circulaire vers une adéquation plus grande aux enjeux économiques et environnementaux dont l'île et la planète ont nécessairement besoin.

En 2021 dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, 1 776 707 € ont été engagés pour financer des projets tels que :

- la modernisation et la mise aux normes de plusieurs déchetteries du SYVADEC : Bunifaziu, Portivechju, Vighjianeddu, Curbara, Teghime, Arinella, Mezana ;
- la mise en service d'une déchetterie mobile sur le territoire de la CAPA par le SYVADEC dans le but d'offrir aux usagers un mode de collecte au plus proche de l'habitant.

II. E PULITICHE PUBBLICHE

ACCHISU .3

FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA
PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

Depuis peu, des établissements privés font appel à l'OEC pour la réalisation de leurs projets :

- SLTP : la plateforme de valorisation des déchets verts « FertiCompost » à Ajaccio récupère et valorise les végétaux issus des déchèteries du SYVADEC et d'une grande partie des paysagistes de la région ajaccienne. Une activité de collecte de végétaux est proposée par la mise à disposition de bennes aux entreprises et autres, afin de promouvoir la valorisation des déchets verts en allant les récupérer à la source ;
- Agrégats Sud Corse : installation de revalorisation de déchets inertes du BTP par voie humide. Ce projet vise à favoriser la valorisation de cette ressource minérale, en la transformant en produit de qualité ;
- Eco granules : acquisition de matériels pour accroître l'unité de valorisation de palettes, permettant la production et commercialisation de granulés de bois par la valorisation d'une partie du bois mis en déchetterie.

Plusieurs intercommunalités ont fait l'acquisition de véhicules, dans le but d'étendre leurs capacités de collecte mais également de moderniser la flotte existante avec des véhicules neufs. 467 240 € ont été ainsi affectés aux communautés de communes du Fiumorbu, Capicorsu, Pieve di l'Ornanu et à la CAB.

Concernant la collecte, l'université de Corse, en partenariat avec le SYVADEC et l'OEC, a mis en place des points d'apports volontaires sur ses différents campus afin d'associer les étudiants à la problématique des déchets.



Plusieurs projets engagés les années précédentes se sont achevés permettant le versement de près de 2 M€ :

- l'aménagement et la sécurisation de la recyclerie de Vallecalle ;
- la création d'une plateforme biodéchets et l'acquisition d'un broyeur et d'un tracteur pour les déchets verts ;
- l'acquisition de véhicules de collecte des déchets : Isula Balagna, Spelunca Liamone, Nebbiu Conca d'Oru, CAB ;
- la réhabilitation du site de stockage des déblais amiantifères de Teghime ;
- l'acquisition de bacs roulants en Costa Verde et de bornes pour la collecte des cartons en Castagniccia Casinca ;
- l'étude pour la réalisation d'une plateforme de compostage en Balagne ;
- l'acquisition de machines pour recycler les déchets plastiques par l'università di Corsica.



II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAIRE DE LA CORSE UN TERRITOIRE PIONNIER EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

AXE .3

5. La lutte anti-vectorielle et la veille sanitaire

La Collectivité de Corse organise la **lutte anti vectorielle (LAV)** contre les moustiques vecteurs afin de protéger la population de tout risque d'épidémie (paludisme, dengue, chikungunya, zika, West-Nile) et la lutte anti-nuisance (ou démoustication de confort), afin de contrôler et maintenir les populations de moustiques à un seuil acceptable et participer ainsi au bien-être de la population, mais également à l'économie et au tourisme. La lutte anti-nuisance s'organise également par des missions d'entretien et de gestion des canaux autour de l'étang de Biguglia et en Casinca.

En 2021, les actions majeures mises en œuvre ont été les suivantes :

- 2 interventions de lutte antivectorielle autour de cas avérés de dengue (1 traitement, 1 enquête entomologique négative) ;
- 1 intervention autour d'un cas équin de West-Nile ;
- 55 interventions chez les particuliers suite à des appels sur le numéro vert ;
- 800 plaquettes d'information distribuées à la population sur le territoire ;
- 5 interventions par traitement en hélicoptère dans le Pumonte soit 220 ha de traités (pas de traitements aériens dans le Cismonte du fait de la sécheresse) ;
- 2 500 ha de marais traités dans le Cismonte, 200 km de canaux et 75 km de côtes rocheuses.

Dans le cadre du marché liant les services de la LAV et l'Agence régionale de santé :



- mise en place de réseaux de surveillance de l'*Aedes albopictus* (moustique tigre) ;
- réalisation de 7 audits vectoriels autour des ports, aéroports et hôpitaux ;
- réalisation d'une étude scientifique autour du risque West-Nile (suivi des populations de *Culex pipiens* d'avril à octobre autour d'un haras à Borgo et de 2 haras à Portivechju) ;
- interventions d'actions de lutte antivectorielle autour de cas d'arboviroses.

Pour le service des interventions opérationnelles :



- 50 interventions d'ouverture des graux de Biguglia, de Palu et d'Urbinu ;
- entretien et gestion de 85 km de canaux ;
- entretien et gestion de 120 km de chemins, pistes et digues ;
- entretien et gestion de 7 stations de pompage.



Concernant l'activité de **veille sanitaire**, celle-ci est assurée par les deux laboratoires d'analyses du Pumonte et du Cismonte. En santé vétérinaire, ceux-ci participent à la surveillance épidémiologique et à la détection précoce de foyers et de situations sanitaires à risques par la connaissance du contexte épidémiologique local (trichinellose, brucellose, autres zoonoses...).

II. E PULITICHE PUBBLICHE

ACCHISU .3

FÀ CHÌ A CORSICA SIA UN TERRITORIU IN PUNTA
PÈ U SVILUPPU À LONGU ANDÀ È U RISPETTU DI L'AMBIENTE

Concernant la qualité de l'eau, ils ont en charge les prélèvements et les analyses (eaux de consommation humaine, eaux de baignade, mer, rivières, piscines). En environnement, ils contrôlent les stations d'épuration, assurent le suivi des centres d'enfouissement technique et effectuent les analyses en cas de pollution de toutes natures à la demande des communes ou des services de l'État. Enfin, sur le plan agroalimentaire, ils réalisent les analyses microbiologiques et physico-chimiques sur les denrées alimentaires (particuliers, monde agricole, entreprises agroalimentaires, restauration collective).

Le laboratoire d'analyses du Cismonte :

En **hygiène alimentaire**, le laboratoire a analysé 4 798 échantillons (microbiologie alimentaire, prélèvements de surface, analyses à la demande des services de l'État).

En **santé animale**, 47 176 échantillons ont été analysés.

En **chimie agroalimentaire et en œnologie**, 5 629 échantillons ont été réalisés (vin, fruits, huile, lait, farine, ...).

En **santé/environnement**, 1 403 échantillons ont été analysés (analyses des eaux, prélèvements air, prélèvements surfaces et aéro-biocontamination et prélèvements legionella) dont 630 prélèvements legionella.

75 heures de **formation**, audit et conseil ont été dispensées.

Les efforts ont été concentrés pour maintenir et étendre la reconnaissance du COFRAC, gage de la pérennité des activités et des possibilités de développement financier à long terme.

Le laboratoire d'analyses du Cismonte a renouvelé tous ses agréments dans le secteur de la santé animale (brucellose, leucose bovine, tuberculose, fièvre catarrhale ovine et recherche de trichines) et dans celui de l'hygiène alimentaire (agrément A) pour la réalisation d'analyses officielles dans le domaine de la microbiologie des aliments.



Le laboratoire d'analyses du Pumonte :

En **santé animale**, le laboratoire a analysé **19 935 échantillons de sang** pour la sérologie provenant des cheptels ovins, caprins, bovins. Il a réalisé 31 autopsies et analysé 831 prélèvements de biologie vétérinaire (trichinellose, zoonose...).

En **environnement**, le laboratoire a contrôlé 2 381 eaux de baignades (mer, rivière et piscines), **2 122 eaux issue de station d'épuration**, garantissant ainsi la bonne qualité des eaux de notre littoral.

En **santé humaine**, **2 222 échantillons d'eau de consommation humaine** ont été analysés contribuant ainsi à la qualité de l'eau que les citoyens du Pumonte boivent journalièrement.

Le laboratoire participe à la **prévention des incendies** par la mesure du taux d'humidité des végétaux, campagne réalisée avec la direction régionale de l'ONF de juin à septembre (**130 analyses**).

En **hygiène alimentaire**, le laboratoire a analysé **3 443** échantillons provenant d'autocontrôle et à la demande de l'Etat, permettant ainsi la validation des plans de maîtrise sanitaire (PMS) et des bonnes pratiques d'hygiène des industries agro-alimentaires, des cantines scolaires, des crèches et restaurations collectives). Le laboratoire travaille avec l'association des producteurs de fromages fermiers de Corse, Casgiu Casanu, œuvrant ainsi à l'amélioration des produits issus de la filière laitière ovine et caprine.

110 000 déterminations ont été réalisées en 2021 par le laboratoire d'analyses du Pumonte.

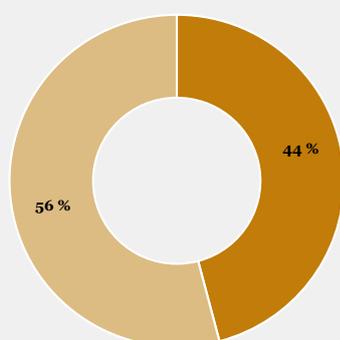
II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AXE .4

| | CP votés en 2021 en euros | CP mandatés en 2021 en euros | Taux de réalisation |
|---------------------------|------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Dépenses totales de l'axe | 140 362 648,00 | 131 954 310,49 | 94,01 % |
| Total Fonctionnement | 60 063 980,00 | 58 653 218,27 | 97,65 % |
| Total Investissement | 80 298 668,00 | 73 301 092,22 | 91,29 % |

Les dépenses



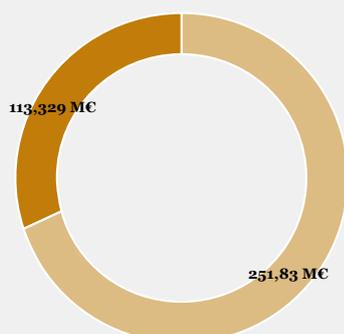
Un taux de réalisation de 97,65 % en fonctionnement et de 91,29 % en investissement

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe IV par politique



La programmation financière



Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 88,92 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2021

1. La vie locale et l'animation des territoires

La Collectivité de Corse met en œuvre une politique publique au cœur des territoires, dans un objectif de soutien et de valorisation de leurs actions et de mise en synergie des expériences des acteurs institutionnels, associatifs et individuels. Il s'agit de capter les potentiels des territoires et de leurs habitants dans une énergie commune de dynamique de leur développement.

La mise en œuvre d'un service public de proximité facilitateur et adapté et la mise en place d'un dispositif d'ingénierie et d'accompagnement des territoires les plus fragiles sont de nature à concourir à la réduction du sentiment d'éloignement des décisions et des actions.

L'ingénierie territoriale et l'accompagnement des territoires

Garante des solidarités territoriales, la Collectivité de Corse contribue au soutien et à l'accompagnement des collectivités locales les plus fragiles et les plus éloignées des pôles d'activités dans l'élaboration d'une stratégie de développement social, local, durable visant à réduire les inégalités d'accès aux services, favoriser le maintien des populations, apporter des aides afin de permettre leur développement. Afin de renforcer cet appui, le recensement des acteurs de l'ingénierie territoriale s'est poursuivi. L'objectif est d'accroître la lisibilité et la visibilité de nos actions envers les collectivités locales.

Par ailleurs, la Collectivité a engagé des réflexions sur des enjeux qui se posent avec acuité dans le rural : mobilité, autonomie alimentaire, économie sociale et solidaire, etc.

Sur la « mobilité », la Collectivité de Corse est devenue en 2021 « **Autorité organisatrice de la mobilité** » en lieu et place de 7 EPCI. Une collaboration interne est en cours afin d'intégrer les besoins, les calibrer et coordonner les réponses à y apporter.

La constitution d'une **base de données sur les territoires** a permis d'apporter des éléments objectifs pour une analyse des besoins relatifs aux 6 fonctions sociales, dans le but de réaliser des diagnostics intégrés et partagés.

La constitution d'une boîte à outils d'accompagnement innovants permettra la définition de stratégie de développement, puis de plans d'actions partagées avec les territoires. Parmi ceux-ci, **un répertoire de l'offre d'ingénierie territoriale et une plateforme numérique** dédiée aux élus faciliteront l'accès à des informations utiles dans la définition et l'élaboration de leurs projets.

L'accompagnement du milieu associatif

Le renforcement du lien social, le maintien d'une vie locale, l'attractivité du territoire passent également par le soutien aux associations.

Avec la crise sanitaire, le milieu associatif a drastiquement limité ses activités. La Collectivité de Corse s'est adaptée pour maintenir le lien avec les associations, ajuster ses dispositifs et règlement d'aides et accroître l'accompagnement. Ainsi, dans le cadre du dispositif **Aiutu associ**, des rencontres avec les acteurs du milieu associatif sont régulièrement organisées sur l'ensemble de la Corse. Celles-ci permettent de conduire des actions de sensibilisation et d'information personnalisées. L'instruction des dossiers s'en trouve facilitée tant pour le secteur associatif que pour les services.

Les chiffres-clés :

- 1,9 M€ pour le maintien de la vie locale, le soutien à la petite enfance et centres de loisirs, les foires rurales et artisanales, la préservation des espaces et développement des activités de pleine nature, le développement de partenariats spécifiques ;
- 150 000 € en faveur d'associations portant des actions de développement des territoires montagne ;
- 353 demandes de subvention enregistrées par le dispositif Aiuti associ ;
- 729 dossiers numérisés et sauvegardés, dans une logique d'optimisation ;
- Près de 60 instructeurs formés sur le cadre juridique et comptable de la gestion associative.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AXE .4

L'offre de service de proximité et l'animation du territoire

Pour réduire les contraintes liées à l'éloignement et **favoriser l'offre de service de proximité**, la réflexion a été poursuivie avec comme ligne de conduite de conforter l'idée que les territoires disposent de ressources et que les habitants sont les acteurs de leur développement.

Dans un contexte contraint par la crise sanitaire, des animations ont néanmoins pu être proposées. Les **Journées européennes du patrimoine** ont été ainsi l'occasion de présenter la richesse du patrimoine du sentier de l'Abbadia, à Macà à Croci.

Avec 1 893 visiteurs sur la période estivale **a Casa di Roccapina** est incontournable, par la multiplicité des thématiques abordées : nature et environnement, histoire, ethnologie, avec notamment le parcours de découverte extérieur **« U caminu di l'Oriu »**.

Des **webinaires** consacrés à la « flore de Corse et aux espèces exotiques envahissantes du sartenais » ont été organisés et animés par des spécialistes du Conservatoire botanique national de Corse. Le site a enregistré plus de 200 inscriptions et a été mis à disposition des associations du territoire lors des 1^{ères} **Journées du « lion »**. Ces journées visaient à favoriser la rencontre de la population et des acteurs associatifs locaux, pour promouvoir leurs activités.

A moyen terme, la mise en place d'un centre de ressources et d'un agenda partagé avec les partenaires permettront de rendre les actions plus lisibles et accessibles et de proposer une offre d'animations variées multigénérationnelles et multisectorielles.

L'ouverture prochaine du **Pôle d'animation de l'Alta Rocca** à Santa Lucia di Talla donnera tout son sens au projet d'accompagnement, d'animation et de facilitation de l'action collective. Ce « catalyseur d'énergies de territoire » est conçu pour être un outil moteur en termes de lien social et d'attractivité avec pour vocation d'accueillir, diffuser et essaimer les initiatives portées par lui ou par d'autres acteurs.

La contribution au développement d'une culture commune au sein des services portant des sujets connexes

Un **cycle de formation basée sur la notion de « culture commune de définition et concept du territoire »** a été mis en place pour tous les personnels. Les échanges ont permis le partage de la notion de territoire, la découverte des forces en présence, des partenaires et des enjeux de l'action publique locale.

Dans ce même but, la Collectivité de Corse a porté, dans le cadre de l'**Université de l'innovation publique territoriale** (CNFPT), le défi « Comment recueillir et intégrer la parole de la société civile, des habitants, des citoyens, lors de la mise en place d'un service sur un territoire ? ». Cet événement a permis de proposer méthodes et outils autour de projets concrets.

Le développement de l'intérieur et de la montagne

La politique de développement de l'intérieur et de la montagne est mise en œuvre par le Comité de massif dans le cadre de la stratégie fixée par le Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne et du Programme de développement rural de la Corse. Les instances du Comité se sont réunies à trois reprises en 2021 :

- A Corti le 28 septembre 2021, les 69 participants ont installé la nouvelle instance et désigné les membres de la commission permanente (25 titulaires et 25 suppléants). Ont également été présentés les projets à sélectionner dans le cadre du Plan avenir montagne qui visent à remédier à la concentration du tourisme sur le littoral l'été et tendre vers un tourisme 4 saisons.
- A Soccia le 26 novembre 2021, une quarantaine de participants ont pris connaissance de l'état d'avancement du déploiement de la 4G (*New deal*), dans la continuité de l'inauguration du site 4 G multi-opérateurs de la commune de Soccia.

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .4

IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

- A Ghisoni le 3 décembre 2021, 52 participants ont assisté à la présentation de l'ensemble des projets sélectionnés dans le cadre du Plan avenir montagne et ont installé le groupe « forêt bois ».

Le Schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne

Adopté en novembre 2019 par l'Assemblée de Corse, le règlement des aides mettant en œuvre ce schéma prévoyait la rédaction de différents appels à projets, publiés cette année :

- **adressage numérique**, enjeu essentiel pour le déploiement de la fibre. Toutes les communes sont concernées à l'exception de d'Aiacciu et Bastia ;
- **amélioration de la prise en charge médicale et sociale** des populations de l'intérieur pour élargir le champ d'éligibilité des porteurs de projets (500 000 €/an) ;
- **valorisation culturelle et patrimoniale des territoires** de l'intérieur pour encourager les projets qui favorisent l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle, la transmission, la création, la promotion et la diffusion de la culture (300 000 €/an) ;
- **hébergement touristique en milieu rural** dans l'intérieur, sur les communes les plus contraintes, où l'offre est insuffisante pour des projets privés de réhabilitation et de rénovation de bâtiments avec intérêt patrimonial et/ou situés à proximité de sentiers de randonnée (800 000 €/an) ;
- **filière bois** forêt destiné aux acteurs publics pour construire ou restaurer 10 bâtiments publics intégrant le bois local (soit 3 à 4 projets par an) de manière à participer à la relance de la filière bois et contribuer à la revalorisation des essences locales. Il permet également aux porteurs de projets privés d'acquérir des équipements en faveur de la filière bois (1,2 M€/an).



Les chiffres-clés :

10,1 M€ de subventions (communes et groupements de communes, offices de tourisme et privés) dont :

- 0,53 M€ pour les appels à projets Bois et Numérique.
- 2,75 M€ au titre du Plan avenir montagne :
 - ◇ Rénovation de la bergerie à Tova ;
 - ◇ Création d'un bâtiment culturel et touristique et d'une aire de stationnement à Zona ;
 - ◇ Réhabilitation d'une bâtisse médiévale pour créer une maison des artisans à Lugu di Nazza ;
 - ◇ Rénovation et sécurisation du sentier de transhumance de Caprunale ;
 - ◇ Réhabilitation du refuge d'Asinau porté par le PNRC ;
 - ◇ Reconstruction du refuge de l'Ercu à Lozzi.
- 6 M€ programmés au titre du Programme de développement rural de la Corse en faveur des services de base aux populations, de l'environnement et du développement local.
- 3,4 M€ attribués au fonctionnement du Syndicat mixte de l'abattage en Corse pour assurer un tarif unique aux éleveurs.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AXE .4

2. Les aides aux communes, intercommunalités et territoires

Le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires adopté le 29 novembre 2019 permet de soutenir financièrement les communes dans la réalisation de leurs projets d'investissement avec plusieurs dispositifs d'aides : la dotation quinquennale mobilisable sur la période 2020-2024 ; la dotation école permettant aux communes de créer ou maintenir en état les locaux d'enseignement public du 1^{er} degré ainsi que leurs annexes ; le fonds de territorialisation visant à soutenir les communes et EPCI dans leurs projets structurants ; le fonds de solidarité territoriale mobilisable sur la durée de la dotation quinquennale qui finance les opérations structurantes des communes de moins de 3 000 habitants et des EPCI de moins de 12 000 habitants. La charte urbaine, quant à elle, est destinée à soutenir les villes dans leur action au sein des quartiers prioritaires dans le cadre des programmes de rénovation et de requalification urbaine contractualisés avec l'État.

Au cours de l'année 2021, **23,5 M€** ont été attribués à 908 opérations au titre de la **dotation quinquennale**, destinée à financer les investissements des communes et des EPCI. La **dotation école** a permis de financer 86 opérations à hauteur de **6,8 M€**.

Le **fonds de territorialisation** qui a vocation à faire émerger et cofinancer des projets émanant des territoires dont le rayonnement et le bénéfice pour les habitants dépassent le seul cadre géographique de la commune ou de l'EPCI a été mobilisé à hauteur de **5,9 M€**.

Créé en 2018, le **fonds de solidarité territoriale**, confirmé et amélioré par le règlement définitif voté en novembre 2019, permet le financement d'opérations structurantes portées par les communes de moins de 3 000 habitants et des EPCI de moins de 12 000 habitants. Près de **10 M€** ont été affectés au titre de l'exercice 2021, représentant 65 opérations.

Le **fonds intempéries et incendies** permet d'octroyer une aide à hauteur de 50 % pour des travaux sur des biens non assurables destinés à réparer des dommages dus à des intempéries sur des communes et EPCI. **175 318 €** ont été alloués dans ce cadre.

En 2021, le **dispositif Charte Urbaine** a permis d'attribuer **3,8 M€** aux communes de Bastia, Ajaccio et Porto-Vecchio, pour le financement d'opérations en lien avec le programme Action Cœur de Ville et/ou les nouveaux programmes de renouvellement urbains (NPRU).



Par ailleurs, **40,5 M€** ont été versés au bénéfice des communes et des EPCI concernant les opérations relevant du **règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires** – « Territorii, pieve à paesi vivi » dont 11,5 M€ au bénéfice des territoires urbains et 29 M€ en faveur des territoires ruraux.

Quelques exemples :

Dans le cadre du **fonds de territorialisation**, une subvention de **1,05 M€** a été attribuée à la commune d'**A Costa** pour l'acquisition et la rénovation du Manoir de Leca pour créer une structure qui permettra l'organisation de diverses manifestations culturelles, la formation d'artistes et la diffusion d'œuvres culturelles.

Au titre du **fonds de solidarité territoriale**, une aide a été octroyée à la commune de **Pianottuli à Caldareddu** pour la construction d'un cabinet médical pour un montant de **0,3 M€** permettant l'installation de deux médecins sur la commune.

Au titre de la charte urbaine, la commune de **Porto-Vecchio** a pu bénéficier d'une subvention de **1,28 M€** pour les travaux d'aménagements urbains du quartier prioritaire Pifano.

3. L'habitat

Trois enjeux essentiels sont pris en compte par la Collectivité dans ce domaine :

- la lutte contre la spéculation et la dépossession foncière, par l'accession au foncier et au logement ;
- la prise en considération de la paupérisation d'une part importante des insulaires ;
- la réduction des inégalités territoriales importantes entre le littoral et l'intérieur de l'île.

12 M€ ont été **mandatés** au titre des subventions aux communes et intercommunalités, aux bailleurs sociaux et aux particuliers (candidats à la primo accession à la propriété ou propriétaires dans les OPAH) et **19,2 M€ ont été individualisés. Le suivi et l'animation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)** portées par les collectivités locales ont été financées à hauteur de 180 000 €.

Les actes majeurs réalisés

2021 a été marqué par la montée en charge du nouveau règlement des aides en faveur du logement et de l'habitat « **Una casa per tutti, una casa per ognunu** », qui a pour objet d'apporter une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et d'accès au logement. Celui-ci semble avoir atteint son régime de croisière.

Adopté le 27 septembre 2019 par l'Assemblée de Corse, il a fait l'objet d'une évaluation après plus d'une année de mise en œuvre et a été modifié le 30 avril 2021, en lien avec la réalité du terrain. La Collectivité dispose ainsi d'un outil adaptable permettant de répondre le plus efficacement possible aux enjeux d'une de ses politiques prioritaires.

Les principales actions réalisées

Au titre des aides aux bailleurs sociaux, il est à noter l'**impact positif des conventions d'objectifs avec les deux Offices publics de l'habitat**, l'OPH2C et l'OPH-CAPA. Les premiers programmes ont été financés à la fois au titre du règlement et de la convention d'objectifs et de moyens, permettant ainsi un meilleur financement de ces opérations tant sur des projets de rénovation que sur des opérations d'acquisition.

Ce règlement, issu du constat établi par le rapport de l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie de la Corse, a vocation à s'inscrire dans un plan d'ensemble visant au terme d'un processus de concertation, à enrayer le phénomène de spéculation et de dépossession, aggravé par le taux de pauvreté en Corse et les déséquilibres croissants entre le littoral et l'intérieur.

Dans cet objectif, il se décline sur quatre axes :

- le soutien renforcé aux communes et intercommunalités désireuses d'accroître le parc locatif et de proposer une offre de logements destinée aux primo-accédants ;
- le renforcement et la réorientation de l'aide directe visant à soutenir l'accès à la propriété des primo-accédants ;
- le renforcement qualitatif et quantitatif du financement du logement locatif social ;
- l'harmonisation et le renforcement des dispositifs d'aide au parc privé dans les OPAH.

Les chiffres-clés :

- **Budget 2021**
 - ◇ 19,747 M€ dont 19,5 M€ en investissement et 247 000 € en fonctionnement.
- **Logements sociaux**
 - ◇ 1 466 logements financés à hauteur de 8,94 M€.
- **Logements communaux**
 - ◇ 82 opérations financées pour 7,2 M€.
- **Primo accédant**
 - ◇ 119 logements financés pour 2,5 M€.
- **Primes OPAH**
 - ◇ 133 logements financés à hauteur de 550 000 €.
- **Suivi et animation OPAH**
 - ◇ 180 000 €.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AXE .4

4. L'accompagnement des collectivités à la planification territoriale

L'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) assure, pour le compte de la Collectivité de Corse, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC). Elle assure des missions d'analyse, de conseil et d'accompagnement dans la définition des politiques d'aménagement et l'élaboration des documents d'urbanisme et des projets d'agglomération et de territoire. Elle est chargée de l'observation et de l'évaluation des politiques publiques territoriales dans le secteur du foncier, du logement, de l'urbanisme et de la conception et la réalisation d'opérations d'aménagement.

Les objectifs poursuivis en 2021 ont été :

1. accompagner les collectivités pour l'élaboration de documents d'urbanisme ;
2. contribuer à l'élaboration des avis techniques pour le compte de la Collectivité ;
3. accompagner les territoires pour la mise en œuvre du PADDUC ;
4. participer à la réflexion stratégique via l'analyse et la prospective.

Accompagner les collectivités pour l'élaboration de documents d'urbanisme

Engagé fin 2020, la reprise de l'**élaboration du schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Balagne** a constitué un élément saillant de l'année 2021.

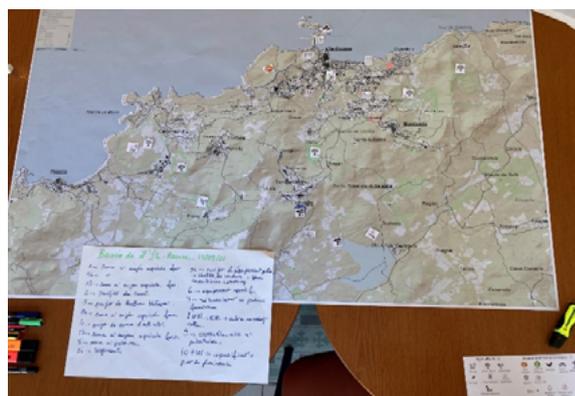
Afin de mobiliser le maximum de communes, neuf réunions locales, par pieves historiques de Balagne ont été conduites pour recueillir les attentes et répondre à certaines craintes des maires et conseillers face à un document de planification parfois perçu souvent comme trop technique.



Réunion dans le Ghjunsani

Ces réunions de territoires ont permis de dégager et d'appuyer quelques axes de développement qui seront inscrits dans le plan d'action stratégique définitif du SCoT. **32 des 36 communes**

de Balagne ont pu s'exprimer, spatialiser leurs ambitions, y compris sur des formats cartographiques pour positionner leurs projets en cours ou à venir, dans un souci de cohérence et d'équilibre territorial.



Réalisation d'une carte d'enjeux et de projets par Pieve par les élus - bassin de l'Isula

Des synthèses de ces ateliers ont pu être présentées en comités techniques, au conseil de développement et lors de la conférence des maires du 2 décembre 2021.

Contribuer à l'élaboration des avis techniques pour le compte de la Collectivité

Comme chaque année, le travail d'appui technique a consisté à :

- contribuer à la défense juridique du PADDUC, en particulier de sa modification n°1 relative aux espaces stratégiques agricoles, en fournissant des éléments

techniques et cartographiques pour enrichir les mémoires en défense présentés au Tribunal Administratif ;

- fournir des analyses des projets de documents d'urbanisme en cours d'élaboration et proposer des projets d'avis sur les documents arrêtés ;
- produire des analyses des projets de documents d'urbanisme, d'aménagement ou de construction pour éclairer la position de la Collectivité en Conseil des Sites et en Commission territoriale de préservation des espaces naturels et forestiers ;
- produire des analyses et supports de présentation concernant les évolutions législatives passées et à venir susceptibles d'impacter le droit des sols en Corse (loi ELAN, loi Climat et Résilience).

Accompagner les territoires pour la mise en œuvre du PADDUC

L'année 2021 a été marquée par l'accompagnement de la commune de Corti dans la préparation d'une **opération d'aménagement urbain** répondant aux orientations du PADDUC. L'AUE assiste ainsi la commune dans l'objectif de réaliser un travail de conception urbaine et de programmation afin d'articuler l'ensemble des actions, à différentes échelles, envisagées dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) et petites villes de demain.

L'AUE a également poursuivi et achevé l'étude de **rétablissement de la ligne ferroviaire Bastia/Bonifaziu**, qui a vocation, d'une part, à préparer la décision de programmation financière à moyen et long terme de cet investissement structurant pour le développement de la côte orientale et d'autre part, à éclairer les choix d'aménagement urbain des communes potentiellement traversées ou desservies.

Participer à la réflexion stratégique via l'analyse et la prospective

L'année a été marquée par l'animation dans le cadre du LIFTI (laboratoire d'initiatives foncières et territoriales innovantes) d'un

atelier regroupant différents acteurs publics ou privés du foncier et de l'immobilier au niveau national. Cet atelier était consacré à la qualité et la qualification de la donnée et des marchés, et plus spécifiquement à la consolidation des indicateurs de prix dans la base DVF (données de valeurs foncières). Ce travail a débouché sur une méthodologie partagée de consolidation des indicateurs de prix du logement.

L'Agence a également finalisé le traitement des données issues de l'**enquête présentielle estivale** réalisée entre juin et septembre 2018. Ce travail a été mené en partenariat avec le CEREMA et l'université Gustave Eiffel. Ces résultats ainsi que ceux de l'enquête déplacements réalisée en 2017 sont mis en ligne via un outil web de data-visualisation développé par la société SCAN Datamining.

En ce qui concerne le PADDUC, 2021 a permis l'amorce de son analyse globale en vue d'une possible modification ou d'une éventuelle révision de celui-ci. Dans ce but, l'Assemblée de Corse a approuvé lors de la session des 18 et 19 novembre 2021 un rapport visant à définir le périmètre de l'analyse globale, les champs de l'évaluation, l'organisation du travail et à établir un calendrier prévisionnel.

L'évaluation générale répond à une disposition du Code général des collectivités territoriales qui prévoit d'enclencher une « analyse globale » tous les six ans, notamment en matière d'environnement (L.4424-14-II du CGCT). Ce diagnostic se distingue des rapports de suivi et d'évaluation du PADDUC déjà présentés en 2017 et 2020 à l'Assemblée de Corse non seulement en ce qu'il peut enclencher une procédure de révision, mais également par l'implication de tous les acteurs concernés permettant d'aboutir à un document de synthèse soumis à approbation.

L'analyse globale prendra appui sur les objectifs se trouvant dans le Projet d'aménagement et de développement durable (livret II du PADDUC) mais aussi sur le Schéma d'aménagement territorial (livret III du PADDUC) qui constitue la traduction spatiale de certaines orientations stratégiques, et cherchera à évaluer leur degré

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

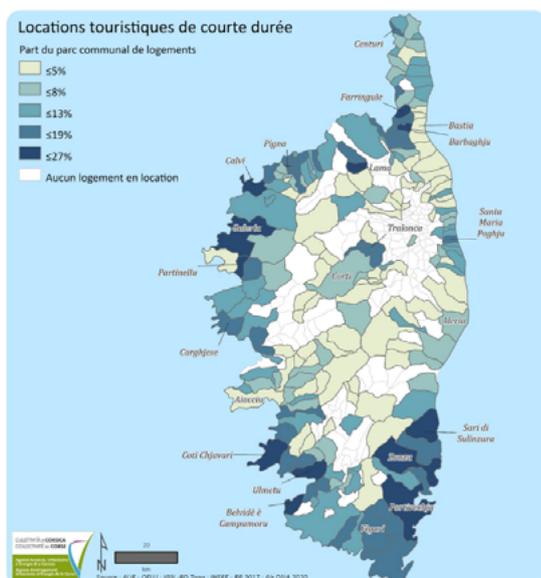
AXE .4

de concrétisation et les éventuelles difficultés rencontrées. La cohésion interne du document sera également appréciée et une approche juridique sera produite.

L'analyse sera effectuée sous le co-pilotage de la Direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires de la Collectivité de Corse et de l'AUE, en associant les directions de la Collectivité de Corse et les Agences et Offices, ainsi que des acteurs extérieurs (services de l'Etat, associations de défense de l'environnement, élus, chambres consulaires, etc.).

L'enquête présentielle estivale :

L'estimation de la répartition moyenne de la population de l'île durant la période estivale est de 41 % de résidents corses, 44 % de touristes français et 19 % de touristes étrangers. La durée moyenne d'un séjour est d'environ 11,8 jours (13,7 pour les touristes français et 11,9 pour les étrangers). Sur le plan de la mobilité, la durée moyenne d'un déplacement est estimée à 39,5 mn. Elle se répartit en : 27,9 mn pour les résidents corses, 38 mn pour les touristes français et 41,3 mn pour les touristes étrangers.

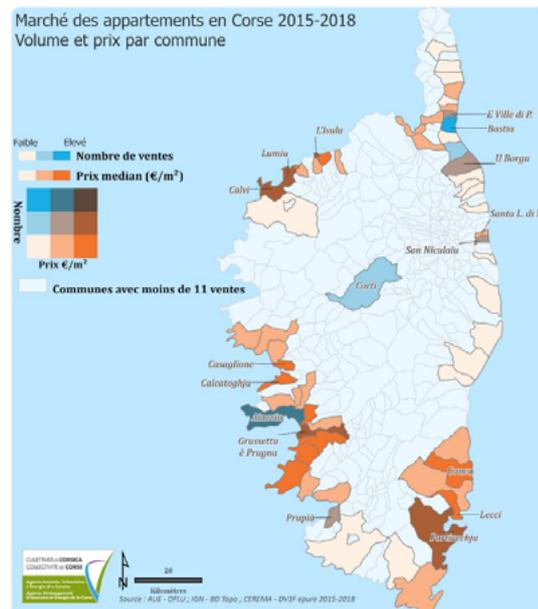


Les chiffres-clés :

- 6 propositions d'avis sur des projets de Plan locaux d'urbanisme ;
- 4 réunions de personnes publiques associées ;
- 5 réunions de la CTPENAF : 12 documents d'urbanisme (6 PLU, 6 cartes communales) et 99 autorisations d'urbanisme analysés ;
- 10 réunions du Conseil des sites traitant principalement d'autorisations d'urbanisme (entre 15 et 20 par séance) et de dossiers d'espaces boisés classés.

Observation des marchés fonciers et immobiliers

En 2019 (dernière année connue), 2 124 appartements ont été vendus, pour un prix médian de 162 515 €. Entre 2018 et 2019, on constate une diminution du marché en volume (-12 %) mais une hausse du prix médian (+8 %) ainsi que de la surface bâtie.



1 151 maisons ont été vendues, en baisse de près de 11 % par rapport à 2018. Le prix médian observé était de 307 690 €, en hausse de près de 12 % par rapport à 2018. En valeur médiane, on observe une augmentation de la surface bâtie de 3 % à 104 m².

5. La protection de la forêt et la prévention contre les incendies

Dans le domaine forestier, la Collectivité de Corse, propriétaire de près de 50 000 hectares parmi les plus beaux massifs de l'île, en assure la gestion dans ses dimensions économiques, environnementales et sociales. Conformément au Code forestier, cette gestion est mise en œuvre en concertation avec l'Office national des forêts (ONF). Elle participe également au développement de la filière bois et assure la coprésidence et l'animation de la Commission régionale de la forêt et du bois, en charge de la rédaction du programme régional de la forêt et du bois (PRFB) qui fixe les orientations pour une durée maximale de 10 ans en matière de gestion forestière durable, d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

Enfin, la Collectivité dispose d'un outil de production forestière : la pépinière de Castellucciu, structure spécialisée dans la production de plants d'origine locale, plants forestiers mais également plants arboricoles. Elle commercialise ses produits vers les collectivités, dans le cadre d'opérations forestières de boisement, ou vers des associations et des particuliers pour les plants arboricoles.

Elle est également compétente dans le domaine de la prévention des incendies qui s'appuie sur le Plan de prévention des feux de forêt et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI 2 - 2013-2022). Ses interventions s'articulent principalement autour des travaux réalisés par les forestiers sapeurs pour l'entretien de tous les ouvrages de défense des forêts contre les incendies (DFCI) et de leur participation au dispositif estival de surveillance et d'intervention. Elle est également maître d'ouvrage d'opérations de création d'ouvrages DFCI, dont les travaux sont réalisés par des entreprises.

En 2021, la Collectivité de Corse a réorganisé ses services compétents en matière forestière et a internalisé de nouvelles compétences. Ainsi, le **service sylviculture et entretien du domaine forestier** nouvellement créé est destiné à réaliser les missions de sylviculture et d'entretien du domaine forestier que la Collectivité de Corse avait confiées à l'ONF, et notamment la régénération et l'amélioration des peuplements forestiers, l'entretien des infrastructures de desserte, d'accueil du public et de prévention des incendies, l'entretien des limites du domaine forestier et du parcellaire, les travaux d'intérêt écologique et patrimonial, la participation à des actions de prévention des incendies (brûlage dirigé, patrouilles...), la participation à des actions d'intérêt général.

Ont été également renforcées des actions d'entretien du réseau routier forestier. Ainsi **7 chantiers de travaux de voirie forestière** ont été réalisés pour un montant de 854 000 € TTC sur l'ensemble du territoire.

En matière de **prévention des incendies**, les services des forestiers-sapeurs ont réalisé en 2021 plus de 800 ha d'entretien de zones d'appui à la lutte, plus de 150 ha de brûlages dirigés, plus de 140 km linéaires d'entretien de pistes DFCI. En sa qualité de chef de file ou de partenaire des **projets de collaboration interrégionale**

sur la prévention des incendies (MEDSTAR, INTERMED, MED-PSS), la Collectivité a organisé ou suivi les travaux de ces projets, dans un contexte de forte limitation des déplacements et des échanges.

En matière de biodiversité, une prestation a été commandée au Groupe chiroptères Corse pour l'étude des **populations de chauves-souris en forêt**.

Les **maisons forestières** ont fait l'objet d'interventions diverses (entretien de cheminées, adduction d'eau, assainissement...).

La **pépinière de Castellucciu** a poursuivi ses actions de production d'espèces emblématiques de Corse : forestières (pin laricciu, aulne, chêne, érable, frêne, hêtre, sapin, merisier, sorbier), arboricoles (châtaignier, poirier, pommier) ou ornementales (arbousier, myrthe).



II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AXE .4

Elle a renforcé ses liens par voie de convention de culture avec ses partenaires (Office national des forêts, chambres d'agriculture, association Tempi Fà, communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, université de Corse, Conservatoire du littoral, service investissement routier de la Collectivité de Corse, Office de l'environnement de Corse, ...) et maintenu sa présence dans les foires rurales (fiera di a castagna in Bucugnà, di u ficu in i Peri, ghjurnata di a mela in Todda).

Cet outil de production de plants forestiers garantit une qualité de matériel génétique local exempt de problèmes sanitaires. Pour faire face aux nouvelles menaces comme la *Xylella fastidiosa*, la pépinière sera dotée prochainement d'une serre « insects-proof » afin de contrôler la **qualité sanitaire des plants produits**.

En ce qui concerne la **DFCI**, celle-ci s'inscrit dans une dynamique d'aménagement du territoire sur le fondement de diagnostics préalables, calibrés notamment avec l'appui scientifique de l'université de Corse. L'objectif est de sécuriser plus fortement la protection civile des territoires, avec une coordination partenariale renforcée avec les différents services (services d'incendie et de secours, services de l'Etat, ONF, ...).

Cette orientation majeure s'appuie sur des actions d'animation régionale visant à sensibiliser une pluralité de publics (scolaires, résidents, touristes ...), dans une dynamique de concertation avec les élus locaux.

A signaler l'intégration, l'an passé, de personnels investigateurs, au sein de la cellule CETIF qui a pour mission d'assister les officiers de police judiciaire sur des enquêtes concernant l'origine des feux de forêts.

Le partenariat avec les services d'incendie et de secours (SIS)

La Collectivité de Corse est le principal contributeur des services d'incendie et de secours du Pumontu et du Cismonte. Elle participe au financement de leur fonctionnement et soutient leurs projets d'investissement (matériel roulant, rénovation ou construction de casernes, acquisition de matériels de secours, informatique et de télécommunication).

En application de la loi, une convention d'objectifs et de moyens a été conclue avec chaque SIS sur la période 2021-2023 pour :

- leur permettre de construire une politique publique de sécurité civile répondant efficacement aux objectifs opérationnels définis par les schémas d'analyse et de couverture des risques et garantissant aux citoyens l'efficacité et l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire ;
- fixer les conditions de participation de la Collectivité de Corse au financement des investissements prévus dans les plans pluriannuels d'investissement ;
- donner à la Collectivité de Corse une visibilité réelle sur l'évolution de sa participation financière, en étant associée à toutes les étapes du dialogue de gestion ;
- mettre en œuvre une démarche qui permet à la Collectivité de Corse et aux SIS la recherche et la concrétisation d'espaces de coopération et/ou de mutualisations.



Les chiffres-clés :

- **SIS de Corse**
 - ◇ 52,9 M€, soit une participation en augmentation de 8,77 % par rapport à 2020 dont :
- **Fonctionnement**
 - ◇ 47,5 M€, soit +1,73 % (SIS 2A : 22,4 M€, SIS 2B : 25 M€)
- **Investissements**
 - ◇ 5,4 M€ en forte augmentation (SIS 2A : 2,5 M€, SIS 2B : 2,9 M€).

6. Les espaces et les sites de pleine nature

La Collectivité de Corse poursuit sa mission de promotion et de développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature. Le plan territorial des espaces, sites et itinéraires (PTESI) constitue le document de référence et de programmation, comprenant un plan territorial des itinéraires de promenade et de randonnée (PTIPR). Cette politique s'inscrit dans une démarche répondant à des enjeux environnementaux, économiques, sociaux, touristiques, culturels, éducatifs et sportifs, qui se matérialisera par la mise en place de la Commission territoriale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature (CTESI).

La réalisation du **diagnostic territorialisé des activités de pleine nature** initié en 2020 a été poursuivie, en partenariat avec les communes, les intercommunalités et les acteurs de la pleine nature.

Dans le cadre de l'élaboration du **Schéma d'orientations générales** (SOG) des espaces, sites et itinéraires de pleine nature, un cycle de rencontres a été initié entre les directions, agences et offices de la Collectivité, afin d'identifier les actions en lien direct ou indirect avec le domaine de la pleine nature menées par chacun, de définir des cadres d'échanges et de travail, de décliner les 5 axes prédéfinis en objectifs et en action.

Une fois élaboré, le SOG permettra de mettre en place la Commission territoriale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature (CTESI) en charge de la définition des orientations stratégiques, la mise en place de groupes de travail dédiés aux activités de pleine nature.

La mise en œuvre du **projet transfrontalier Cambio Via** (réhabilitation d'anciennes routes liées à la transhumance) et pour la Corse le sentier de randonnée de Suddacarò à San Gavinu di Fium'Orbu, s'est poursuivie avec la réalisation d'une exposition interactive numérique.

Par ailleurs, le PTIPR évolue suivant les demandes émanant des communes et intercommunalités pour de nouveaux sentiers ou leur modification. 150 dossiers pour le Cismonte et une trentaine pour le Pumonti ont fait l'objet d'une analyse technique et foncière.



Travaux d'aménagement, de sécurisation et de mise en valeur de chemins de randonnée

Les agents de protection de l'environnement du Pumonti et du Cismonte ont poursuivi la **création, l'entretien, l'aménagement et la sécurisation des sentiers de randonnée** inscrits au PTIPR.

60 poteaux de signalétique directionnelle ont été posés sur le Pumonti dont 40 nouveaux et 20 remplacés pour vandalisme ou casse involontaire.

200 lames directionnelles, nouvelles ou en remplacement de l'existant, ont été installées.

60 % des sentiers inscrits au PTIPR secteur Pumonti ont été fait l'objet de contrôles.

La pose de signalétique directionnelle sur le GR20 a fait l'objet d'un partenariat avec le Parc naturel régional de Corse.

7. La politique foncière

L'Office foncier de la Corse (OFC) a été créé en 2014. Bien qu'institué par la loi ALUR, il est né de la volonté de la Collectivité de Corse de se doter d'un outil de maîtrise foncière. Son ambition est d'œuvrer pour l'aménagement raisonné du territoire en constituant des réserves foncières, en particulier dans les secteurs tendus, en faveur de la création de logements, mais aussi pour les opérations économiques et les équipements publics. Il joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des collectivités locales à maîtriser le foncier nécessaire à la mise en œuvre de projets d'aménagement, les inciter à renforcer leur stratégie foncière en faveur d'une production diversifiée de logements, notamment sociaux, fluidifier le fonctionnement du marché en recyclant le foncier mobilisable et le céder prêt à l'emploi, contribuer par ses interventions à la régulation du coût du foncier dans les secteurs tendus.

L'action de l'Office foncier s'inscrit dans le cadre d'un **programme pluriannuel d'intervention (PPI)** établi pour une durée de 5 ans au terme d'une démarche stratégique conduite en lien étroit avec ses partenaires. En 2019, ce PPI a été révisé.

Trois ambitions guident l'action de l'Office foncier dans cette nouvelle période de programmation :

- éviter la logique de stock et d'opportunités foncières et travailler sur les projets des communes pour une gestion dynamique des flux ;
- renforcer l'action sur les secteurs où se concentrent les enjeux, sans oublier des actions ciblées mais maîtrisées sur des secteurs plus difficiles ;
- monter en puissance sur les champs d'action prioritaire - le logement social et communal et le foncier économique - et ouvrir l'action sur la préservation du patrimoine et la protection contre les risques.

En décembre 2020, la totalité des fonds du programme exceptionnel d'investissement (PEI) a été programmée et engagée conformément à la convention-cadre signée entre l'Office, l'État et la Collectivité de Corse qui prenait fin le 31 décembre 2020.

Par ailleurs, l'OFC a amélioré la procédure d'analyse technique et stratégique des projets, afin de disposer d'une meilleure visibilité sur l'état du stock de foncier.

Un tableau de cotation des risques potentiels pesant sur les opérations de rétrocession sera désormais intégré au budget primitif annuel.

L'examen des dossiers a été simplifié et le partage d'informations amélioré entre les techniciens et

les élus par la fusion du Comité technique et de la Commission permanente dont la composition a été modifiée.

La nouvelle procédure permet de rendre un avis plus construit sur la technicité des dossiers et l'élu qui saisit l'Office foncier peut désormais participer à la nouvelle commission afin de présenter son projet.

Deux niveaux d'analyse sont prévus :

- 1^{er} niveau : pré-acquisition sur la faisabilité du projet de la collectivité sans ralentir l'acquisition ;
- 2^{ème} niveau : accompagnement pour la réalisation du projet.

La 1^{ère} réunion de la nouvelle instance s'est tenue le 29 novembre 2021.

En 2021, les **acquisitions** se sont élevées à près de **5,2 M€**, portant à 22 M€ la totalité des acquisitions réalisées depuis 2016, dont les deux tiers sont destinés au logement.

Parmi les rétrocessions importantes en 2021 :

- l'îlot de la Poste au centre-ville de Bastia, en avril 2021 ;
- une parcelle à la commune de Palasca, en janvier 2021, afin de réaliser un logement locatif ;
- une maison d'habitation à la commune de Ciamanaccia, en janvier 2021, afin de créer des logements communaux à loyer modéré et d'accueillir des actifs sur le territoire.

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .4

IMPIGNASSI À GHJUVORE DI L'ASSESTU DI U TERRITORIU

Les sources principales de financement de l'Office foncier

- La 3^{ème} convention d'application du plan exceptionnel d'investissement (PEI) prévoit 22 M€ financés à parité par l'État et la Collectivité de Corse.
- La taxe spéciale d'équipement, à hauteur de 3 M€ par an permet de financer les acquisitions non dédiées au logement social et le fonctionnement de l'Office.
- Les prélèvements SRU sur les ressources des communes ne remplissant pas leurs obligations de production de logement social. Ce prélèvement ne peut qu'exclusivement être utilisé pour le soutien de la construction de logements sociaux.

Les acquisitions de l'Office foncier de Corse en 2021

| Commune | Date d'acquisition | Durée du portage | Prix | Projet |
|---|--------------------|------------------|----------------|--|
| CUZZÀ | 18/02/2021 | 4 ans | 50 000,00 € | Acquisition d'une parcelle pour réalisation d'un lotissement communal de 3 lots |
| LAVATOGHJU | 08/03/2021 | 5 ans | 293 835,30 € | Acquisition d'une parcelle pour création d'un lotissement communal |
| SAN LURENZU | 25/10/2021 | 2 ans | 164 000,00 € | Acquisition d'un immeuble pour rénovation afin de créer 2 logements, un centre administratif accessible PMR et installation d'un commerce qui pourra également servir de cantine scolaire |
| I PRUNELLI DI FIUMORBU Terrains VIVIER | 26/02/2021 | 5 ans | 787 600,00 € | Acquisition d'un détachement de parcelles pour création d'un centre urbain (bâtiments administratifs) |
| CHIATRA | 21/12/2021 | 4 ans | 283 459,00 € | Acquisition de parcelles bâties pour réhabilitation et création de logements locatifs communaux |
| U PETROSU | 21/12/2021 | 5 ans | 259 600,00 € | Acquisition d'une parcelle bâtie pour réalisation d'un projet d'aménagement : <ul style="list-style-type: none"> • création de 3 parcelles viabilisées pour création de maisons individuelles dédiées aux primo-accédants • création de logements locatifs communaux dans la maison existante et construction de logements collectifs • aménagement d'espaces verts et lieux de vie |
| LINGUIZZETTA | 30/11/2021 | 4 ans | 145 000,00 € | Acquisition d'une parcelle pour poursuivre les travaux réalisés sur les parcelles voisines propriété de la commune (école, mairie annexe...) et permettre d'agrandir l'école, proposer un travail d'initiation au jardinage, parcours de santé |
| A RIVENTOSA | 29/03/2021 | 5 ans | 99 022,00 € | Acquisition de deux parcelles pour aménagement d'une place et création de places de stationnement |
| U MUSULEU | 26/05/2021 | 3 ans | 110 000,00 € | Acquisition d'une parcelle bâtie pour rénovation et création d'un logement communal |
| SANTA LUCIA DI TALLÀ | 09/03/2020 | 5 ans | 174 000,00 € | Acquisition d'une bâtisse pour rénovation et création de 4 logements locatifs communaux |
| AIACCIU Rue Antoine Sollacaro | 30/04/2021 | 3 ans | 1 470 000,00 € | Acquisition d'un immeuble de centre-ville pour rétrocession à l'OPH CAPA, réhabilitation et création de logements sociaux |
| TUMINU | 19/05/2021 | 2 ans | 22 660,00 € | Acquisition d'une parcelle pour création de places de stationnement et résolution de la problématique de sécurité et d'accès des véhicules de secours |
| CENTURI | 29/10/2021 | 2 ans | 1 100 000,00 € | Préemption du château Stoppielle pour développement économique de la commune |

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

ŒUVRER EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AXE .4



CENTURI - château Stoppielle



CIAMANNACCE - terrain bâti pour création de logements communaux à loyer modéré

Les rétrocessions de l'Office foncier de Corse en 2021

| Commune | Date d'acquisition | Durée du portage | Prix | Projet |
|---------------------------------------|--------------------|------------------|----------------|--|
| BASTIA | 31/08/2016 | 3 ans | 3 470 000,00 € | Prémption de l'îlot La Poste en centre-ville pour y créer un centre économique et logements mixtes à IMMOBILIERE ORANGE |
| PALASCA | 20/04/2018 | 2 ans | 60 000,00 € | Acquisition d'une maison d'habitation T3 pour éviter l'expulsion d'une personne âgée en la maintenant dans le logement acquis puis réaliser un logement social ou communal |
| CIAMANNACCE | 07/03/2018 | 2 ans | 100 000,00 € | Acquisition d'un terrain bâti pour création de logements communaux à loyer modéré |
| AIACCIU rue Antoine Sollacaro | 30/04/2021 | 3 ans | 1 470 000,00 € | Acquisition d'un immeuble de centre-ville pour rétrocession à l'OPH CAPA, réhabilitation et création de logements sociaux |
| OCHJATANA (rétrocession partielle) | 28/09/2020 | 3 ans | 34 498,84€ | Acquisition de parcelles bâties pour rénovation et création de deux logements communaux |

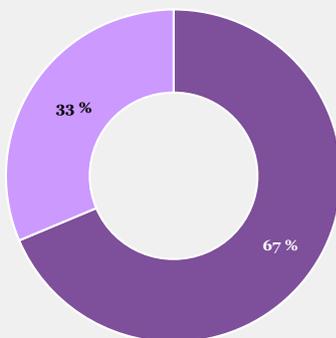
II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .5

MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURA È L'OFFERTA DI SERVIZI

| | CP votés en 2021 en euros | CP mandatés en 2021 en euros | Taux de réalisation |
|---------------------------|------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Dépenses totales de l'axe | 373 986 975,00 | 369 511 796,58 | 98,80 % |
| Total Fonctionnement | 249 506 677,00 | 248 990 728,15 | 99,79 % |
| Total Investissement | 124 480 2980,00 | 120 521 068,43 | 96,82 % |

Les dépenses



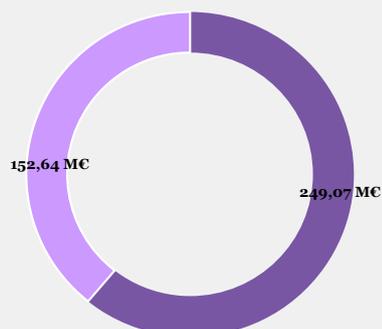
Un taux de réalisation de 99,79 % en fonctionnement et de 96,82 % en investissement

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe V par politique



La programmation financière



Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2021

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICES

AXE .5

1. La continuité territoriale

Dans le cadre de ses compétences, la Collectivité de Corse définit, sur la base du principe de continuité territoriale destiné à atténuer les contraintes de l'insularité, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale. L'Office des transports de la Corse (OTC) met en œuvre la politique définie par l'Assemblée de Corse. Il établit principalement des conventions de délégation de service public (DSP) avec les compagnies de transport, qui ont pour objet de fixer les tarifs, les conditions d'exécution, la qualité du service et les modalités de contrôle des DSP.

Secteur aérien

Dans une large mesure, l'activité réalisée par le groupement Air Corsica - Air France sur l'ensemble des lignes de service public en 2021 a été dépendante des mesures gouvernementales prises au cours de l'année du fait du contexte sanitaire.

La desserte aérienne de service public 2020-2023

Les actuelles conventions de délégation de service public sont entrées en vigueur le 25 mars 2020 et prendront fin le 31 décembre 2023.

Les compensations financières allouées représentent :

- pour le bord à bord : 173,5 M€ (en moyenne 43,37 M€/an) ;
- pour Paris Orly : 163,9 M€ (en moyenne 40,97 M€/an).

Pour le suivi de l'exécution des DSP des années 2021 et 2022, l'OTC bénéficie d'une assistance à maîtrise d'ouvrage attribuée au groupement Miles-Aérogestion.

Malgré les difficultés liées au Covid-19, l'OTC a organisé la coordination avec les compagnies délégataires et les différents comités techniques (comité de suivi opérationnel, comité de suivi économique et juridique), afin de garantir un niveau qualitatif du service public aérien tout en maintenant l'équilibre financier des contrats de DSP.

Au fil des annonces gouvernementales, les compagnies délégataires ont ajusté leur offre et une vingtaine d'autorisations de régulations ont été délivrées par l'OTC.

La desserte aérienne de service de public a ainsi été préservée, permettant notamment l'acheminement des passagers voyageant pour motif médical.

Le contrôle du tarif « résident »

Les conventions de DSP actuelles renforcent le contrôle du tarif résident par les compagnies délégataires. Depuis le 1^{er} mars 2021, une plateforme en ligne est opérationnelle. Sur justificatif d'une résidence fiscale principale en Corse, elle permet d'obtenir un numéro d'accréditation permettant d'accéder aux tarifs « résident ».

Durant les 6 premiers mois de 2021, les situations particulières ont fait l'objet d'une étude par l'ensemble des partenaires, acteurs du développement de la plateforme en ligne.

Les compensations financières

Au titre de la clôture de la DSP 2016-2020, les compensations financières pour la période IATA 2019-2020 (mars 2019 à 24 mars 2020) ont été arrêtés à :

- 32 M€ pour les lignes Paris-Orly ;
- 37,75 M€ pour les lignes bord à bord.

Au titre de la 1^{ère} période de la nouvelle DSP 2020-2023 (25 mars 2020 au 31 décembre 2020), elles se sont élevées à :

- 30,407 M€ pour les lignes Paris-Orly ;
- 31,476 M€ pour les lignes bord à bord.

La desserte aérienne de service public 2024-2027

La mise en œuvre opérationnelle des lignes de service public est prévue le 1^{er} janvier 2024, après validation par l'Assemblée de Corse. L'OTC a souhaité s'entourer d'une AMO compétente sur les plans techniques, aéronautiques, aéroportuaires, juridiques, fiscaux et sociaux, économiques et financiers. La procédure de consultation a été lancée fin 2021 et l'analyse des candidatures et des offres a été réalisée.

II. E POLITICHE PUBBLICHE

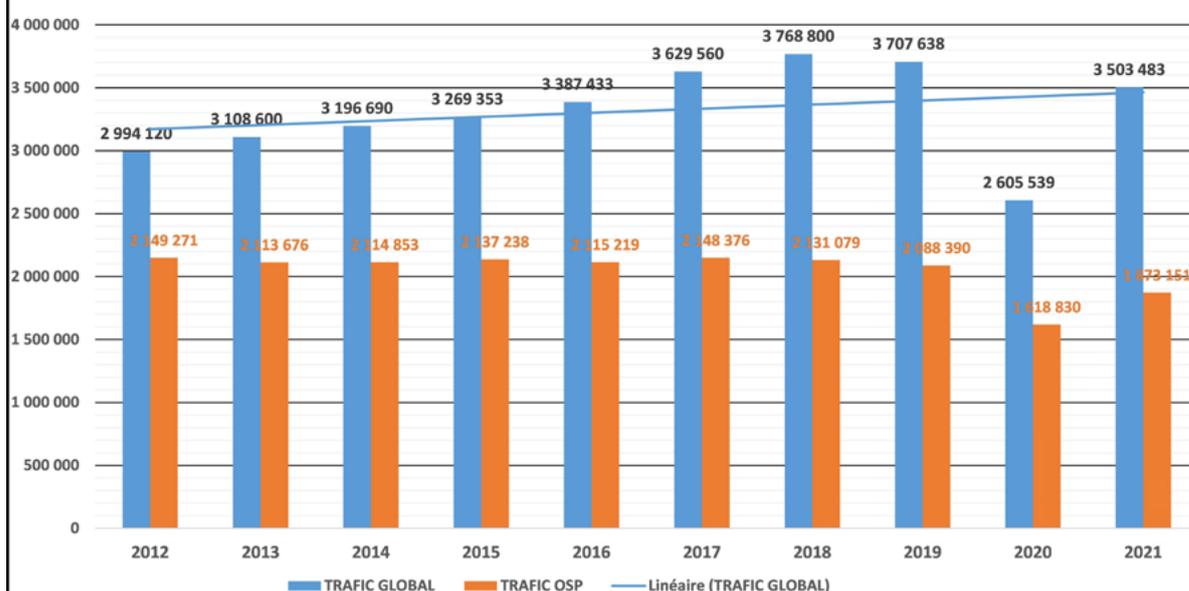
ACCHISU .5

MIGLIORÀ L'INFRASTRUTTURA
È L'OFFERTA DI SERVIZI

Performance des lignes : Bastia, Ajaccio, Calvi, Figari / Marseille, Nice, Paris (Orly) de 2012 à 2021

| ANNEES | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| TRAFIC GLOBAL | 2 994 120 | 3 108 600 | 3 196 690 | 3 269 353 | 3 387 433 | 3 629 560 | 3 768 800 | 3 707 638 | 2 605 539 | 3 503 483 |
| TRAFIC OSP | 2 149 271 | 2 113 676 | 2 114 853 | 2 137 238 | 2 115 219 | 2 148 376 | 2 131 079 | 2 088 390 | 1 618 830 | 1 873 151 |
| PARIS ORLY | 1 196 490 | 1 186 135 | 1 194 469 | 1 199 954 | 1 204 532 | 1 217 671 | 1 206 054 | 1 160 884 | 901 380 | 1 056 714 |
| MARSEILLE | 647 247 | 630 238 | 631 736 | 642 311 | 628 437 | 641 379 | 635 807 | 635 840 | 496 241 | 564 596 |
| NICE | 305 534 | 297 303 | 288 648 | 294 973 | 282 250 | 289 326 | 289 218 | 291 666 | 221 209 | 251 841 |

Evolution du trafic passagers des aéroports corses de 2012 à 2021



Secteur maritime

Le champ d'application de la DSP maritime en 2021

L'année 2021 a été une année transitoire : les mois de janvier et février ont été régis par les obligations contractuelles en cours en 2020 et de nouvelles conventions ont été signées en 2021 pour entrer en vigueur au 1^{er} mars 2022.

Ces dispositions faisaient suite au classement sans suite de la procédure d'attribution en vue de sélectionner un opérateur destiné à devenir co-actionnaire de la Collectivité au sein d'un SEMOP à constituer pour assurer la continuité du service de desserte maritime à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour garantir la desserte maritime de l'Île jusqu'au 31 décembre 2022, une procédure de mise en concurrence pour la passation de concessions alloties comme précédemment a été lancée en novembre 2020. A l'issue, l'Assemblée de Corse a approuvé le 25 février 2021 le choix des candidats suivants :

- le lot n°1 (Ajaccio / Marseille) : groupement Corsica Linea - La Méridionale (7 rotations hebdomadaires imposées) ;
- le lot n°2 (Bastia / Marseille) : Corsica Linea (7 rotations hebdomadaires imposées) ;
- le lot n°3 (Porti-Vechju / Marseille) : Corsica Linea (3 rotations hebdomadaires imposées) ;

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICES

AXE .5

- le lot n°4 (Prupià/Marseille) : La Méridionale (3 rotations hebdomadaires imposées) ;
- le lot n°5 (L'Isula/Marseille) : Corsica Linea (3 rotations hebdomadaires imposées).

Ces conventions sont entrées en vigueur au 1^{er} mars 2021.

Le suivi des DSP

Afin de garantir la continuité du service public et répondre aux besoins des insulaires, l'OTC a maintenu les comités installés depuis le début de la pandémie Covid-19 (comité de suivi opérationnel chargé chaque semaine de l'analyse du trafic et des éventuelles modifications de programme, comité de suivi économique et juridique chargé des ajustements au contrat en cours afin de respecter l'enveloppe de la compensation financière).

L'exécution des DSP maritime a été contrôlée en liaison avec un cabinet d'audit comptable et financier. Cela a permis de mesurer les impacts financiers liés à la crise sanitaire.

Le montant des aides accordées pour l'année 2021 a été arrêté à 1 938 938,23 € (+45 % par rapport à 2020, année marquée par la réduction de l'activité) :

- Corsica Linea : 1 854 218,81 € ;
- La Méridionale : 84 719,42 € ;

La DSP post 2022

Afin de mesurer le besoin de service public de transport maritime de passagers et de marchandises entre la Corse et le continent, un cabinet d'études a été mandaté pour organiser une large consultation auprès de tous les acteurs.

Cette étude, conforme à la jurisprudence européenne, se caractérise par 3 étapes essentielles :

- Etape 1 : analyse de la demande des usagers (passagers malades, étudiants, transporteurs, ...).
- Cette consultation, ouverte du 5 décembre 2021 au 7 janvier 2022, a conduit à plus de 1 000 participations et a notamment conclu que le marché géographique était plus centré sur Marseille avec les passagers médicaux.
- Etape 2 : étude de la carence de l'offre privée.
- Du 19 janvier 2022 au 22 février 2022, elle consiste à interroger les compagnies maritimes afin de déterminer si elles répondent à la demande exprimée par la consultation publique.
- Etape 3 : analyse et choix du mode de gestion de la desserte afin de retenir l'approche la moins préjudiciable de la concurrence.
- Cette étape est envisagée au mois d'avril 2022.

Quantités transportées toutes lignes

| | 2021 | 2020 |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Nombre de passagers | 558 517 | 440 442 |
| • Résidents | 89 479 | 67 818 |
| • Non résidents | 469 038 | 372 624 |
| Nombre d'autos passagers | 230 212 | 176 581 |
| • Autos résidents | 44 195 | 33 656 |
| • Autos non résidents | 186 017 | 142 925 |
| Nombre de convoyeurs | 21 021 | 16 946 |
| ML de fret 2021 | 1 917 288 | 1 762 131 |
| • dont ML de Roll | 1 905 899 | 1 753 350 |
| • dont ML de conventionnel | 11 389 | 8 781 |
| Nombre d'autos-commerce | 24 642 | |

II. E PULITICHE PUBBLICHE

ACCHISU .5

MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURA
È L'OFFERTA DI SERVIZI

2. Les infrastructures routières

Le réseau routier constitue l'un des éléments les plus importants du patrimoine public de la Collectivité de Corse, d'une valeur de plusieurs milliards d'euros, avec plus de 5 000 kms de voirie, dans un état hétérogène et principalement localisé dans un environnement montagneux exigeant (géologie capricieuse, amiante). La politique de gestion et de modernisation du réseau routier est aussi diversifiée que ses enjeux : désengorgement des centres urbains, développement des modes de déplacement doux, amélioration des conditions de circulation sur les axes principaux, accessibilité de tous les territoires par la remise à niveau et la modernisation des réseaux secondaires, entretien, conservation et exploitation du réseau.

En matière d'investissements structurants, la Collectivité déploie un programme de travaux qui couvre à la fois l'amélioration des axes principaux (Aiacciu-Bastia, Aiacciu-Portivechju et Bastia-Portivechju), la modernisation des réseaux ex-départementaux Cismonte et Pumonte et l'accessibilité des agglomérations d'Aiacciu et de Bastia. Le 2^{ème} axe de gestion stratégique, la maintenance du réseau, vise l'entretien et la conservation du réseau routier.

L'exploitation du réseau est assurée pour une large part en régie par les services des routes, notamment le débroussaillage et le fauchage ainsi que la viabilité hivernale.

En 2021, les divers projets routiers menés ont connu des avancées significatives.

Les travaux de **rénovation du tunnel de Bastia**, rendus nécessaires en vue de sa mise en conformité avec les impératifs réglementaires de sécurité des usagers, notamment en matière d'évacuation et de ventilation ont concerné principalement :

- la ventilation et le désamiantage du tunnel ;
- la réfection des issues de secours et des niches de sécurité et la création de 3 nouvelles issues de secours ;
- la protection au feu du tunnel ;
- la mise à neuf de l'ensemble des réseaux ;
- la mise en place d'une gestion technique centralisée (permettant la surveillance et le pilotage à distance des équipements de sécurité) ;
- la réfection du génie civil et la mise au gabarit des voies.

Concernant cette opération d'envergure, la direction des routes s'est attachée à la préparation du démarrage de l'opération de désamiantage du tunnel de Bastia, prévu au début de l'année 2022. Dès le mois de juillet, une enquête publique a été lancée auprès de la population. De nombreuses réunions de concertation et de pilotage avec l'ensemble des acteurs concernés ont permis d'adopter un plan d'action visant à réduire

les nuisances induites par ces travaux pour la population bastiaise, et notamment durant la nécessaire période de fermeture du tunnel.

La dénivellation du giratoire de Tragone

a consisté à conforter l'ex-RT11 dans son rôle de voie structurante pour le développement économique du Grand Bastia, en augmentant la capacité du carrefour et en dénivellant deux voies de circulation pour maintenir l'ensemble des échanges. Cet aménagement permettra de supprimer le dernier point noir de l'accès sud à Bastia. La concertation publique s'est déroulée en fin d'année 2020. Le bilan de la concertation préalable a été approuvé par l'Assemblée de Corse le 26 mars 2021 et les études opérationnelles ont démarré.

Le giratoire de la Gravona

constitue un carrefour routier important, tant pour entrer dans l'agglomération ajaccienne par l'ex-RT21, que pour se diriger vers la Rive Sud du golfe ajaccien en empruntant l'ex-RT40. Les remontées de files d'embouteillage en amont et en aval du giratoire aux heures de pointe mettent en évidence une sous-capacité de ce carrefour pour absorber le trafic routier qui s'accroît chaque année. Ainsi, une dénivellation du carrefour a été réalisée par l'aménagement d'un passage souterrain à gabarit réduit, qui s'insère facilement dans le tissu urbain et permet de limiter les nuisances acoustiques et visuelles. Ce passage connecte dans les deux sens les branches de l'ex-RT21 et de l'ex-RT40 en passant sous le giratoire.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICES

AXE .5

L'aménagement prévoit également la mise en place d'un système de récupération des eaux de ruissellement ainsi qu'un système d'alerte en cas d'inondation. Une voie de shunt, de l'ex-RT40 vers l'ex-RT20, permettra enfin de réduire le flux de véhicules dans l'anneau du giratoire. Les travaux ont démarré à la fin de l'année 2021.



Giratoire de la Gravona

La voie verte Aiacciu - A Bastilicaccia s'inscrit dans le projet de liaison en mode doux de déplacement entre Aiacciu et Purtichju. Approuvée par délibération de l'Assemblée de Corse en 2021, elle a été identifiée comme un aménagement prioritaire dans le schéma cyclable adopté par la CAPA. Ce projet est relié côté ouest à une voie du quartier d'Asprettu, espace partagé utilisé par les joggeurs et les cyclistes et dont l'amélioration est prise en charge par la commune d'Aiacciu. Côté est, le projet rejoint un itinéraire cyclable existant entre A Bastilicaccia et le giratoire du Prunelli dont l'extension est prévue. Avec cette réalisation, la Collectivité de Corse offre, d'une part une alternative à la voiture pour circuler et accéder aux communes limitrophes, et d'autre part un itinéraire complet de 20 kilomètres cyclables entre le Scudo aux Iles Sanguinaires et le pont du Prunelli. La réalisation de cet axe cyclable structurant permettra ainsi de développer un maillage vers les quartiers du Vazzu et les communes du Grand Aiacciu (Rive Sud, Cavru, Eccica à Suareda...).

Se sont par ailleurs poursuivies diverses opérations autour des grands centres urbains.

Grand Aiacciu :

- achèvement de la route de Capu di Fenu ;
- finalisation des travaux de la traverse d'I Peri ;
- finalisation des travaux de requalification de la rocade d'Aiacciu ;
- finalisation des travaux d'aménagement de la traversée de la Caldaniccia (ex. RD72) ;
- voie verte des Sanguinaires - achèvement du 1^{er} tronçon, démarrage d'un nouveau tronçon Trottet-Cimetière et poursuite des études Scudo-Parata ;
- poursuite des acquisitions foncières et études préalables relatives au projet de la « pénétrante est d'Aiacciu » ;
- réalisation des expertises écologiques, études hydrauliques, géotechniques, paysagères et acoustiques pour l'aménagement de la liaison au lieu-dit Vittulu ;
- démarrage de l'aménagement du carrefour-giratoire de A Balisaccia (ex-RD81).

Grand Bastia :

- achèvement de l'opération de réfection du pont de Casamozza ;
- poursuite des travaux de création de la voie nouvelle Bastia-Furiani ;
- réalisation des études pour la voie nouvelle Borgu-Vescuvatu ;
- approbation de l'opération de recalibrage de l'ex-RD231 pénétrante de Bastia.

II. E PULITICHE PUBBLICHE

ACCHISU .5

MIGLIORÀ L'INFRASTRUTTURA È L'OFFERTA DI SERVIZI

Sur les réseaux secondaires, ont été poursuivies les politiques d'investissement engagées depuis 2016 sur l'ensemble du réseau routier : rectifications de virages (entre Sartè et Roccapina), création de créneaux de dépassement (Punti di I Muri à l'aval du col de Vizzavona, entre Sartè et Roccapina), sécurisation des carrefours (achèvement des travaux du giratoire de Santa Lucia di Muriani), approbation des opérations de réfection des giratoires de Bunifaziu, d'Aregnu et de l'Urie (Corti), poursuite des études de déviations (Ulmetu, Santa Lucia di Portivechju, Figari), régénération des sections affectées par les intempéries, réfection de ponts (approbation des opérations d'élargissement des 4 ponts d'Albitreccia et Pitrusedda), renforcement d'itinéraires (ex-RD39, ex-RD34, ex-RT40), création de voies douces (Capu Laurusu, ex-RD309), etc.



Voies douces - Capu Laurusu - ex-RD309



Déviations de Figari - poursuite des travaux

Les chiffres-clés :

- Sur le plan financier, en 2021, et malgré les interruptions de chantier entraînées par la crise Covid, l'investissement routier est resté à un niveau très élevé avec **92 M€** consommés, soit **la totalité** du budget alloué.
- En fonctionnement, **7,8 M€** ont été dépensés, soit **la totalité** du budget voté.
- Sur le plan environnemental, **33,5 ha** d'espaces naturels ont été sanctuarisés par la création d'îlots écologiques dans le cadre du projet de doublement de l'ex-RT20 entre Socordis et Mezzana.
- **6 kms** de voie verte ont été programmés sur le réseau routier périurbain.

Engagée en 2019, la politique d'aménagement des traverses en agglomération en partenariat avec les communes a été poursuivie en 2021 avec la signature de 5 conventions de financement pour la réalisation des opérations suivantes :

- aménagement de la traverse de Sartè - ex-RT40 ;
- aménagement de l'ex RD268 dans la traversée de Livia ;
- aménagement du giratoire de l'Urie - ex RT20/ex RD39 (commune de Corti) ;
- aménagement de l'ex-RT201 dans la traversée de Bucugnà ;
- aménagement du giratoire de l'Agnareda - ex-RT10 (commune de Portivechju).



Ex-RT20 - sécurité à Funtanone

L'Assemblée de Corse a par ailleurs adopté les **projets structurants** suivants dont la mise en œuvre est prévue pour 2022 :

- poursuite de la procédure de déclaration d'utilité publique relative à l'aménagement des carrefours de Cavallu Mortu, Santa Manza et Trinité sur la commune de Bunifaziu ;
- approbation de l'opération de recalibrage de l'ex-RD231 pénétrante de Bastia ;
- aménagement d'un créneau de dépassement sur l'ex-RT120 au lieu-dit « Ponti di Muri » à l'aval de Vizzavona ;
- création d'une voie verte entre Aiacciu et A Bastilicaccia.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICES

AXE .5

3. Les infrastructures portuaires et aéroportuaires

La Collectivité de Corse crée, aménage, entretient et gère les infrastructures portuaires et aéroportuaires de la Corse, qui participent au développement des services essentiels de transport des personnes et des marchandises entre la Corse, la France continentale et l'Europe.

La politique de la Collectivité de Corse doit s'adapter en ces domaines à un contexte technique et normatif en constante évolution. Elle doit en outre relever les défis énergétiques et faire face aux risques climatiques dont l'actualité rappelle à nouveau la prégnance.

En matière aéroportuaire, la Collectivité de Corse est en charge des quatre aéroports d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, Bastia Poretta, Figari Sud Corse et Calvi Sainte Catherine pour lesquels les opérations de mise aux normes aux certificats de sécurité européens constituent l'axe majeur de la politique poursuivie.

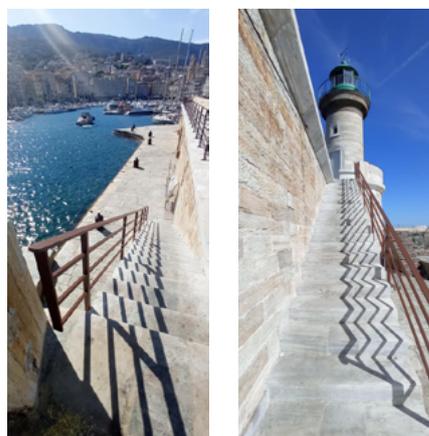
En matière portuaire, la politique de la Collectivité de Corse s'attache prioritairement aux opérations de réparation et confortement des ouvrages de protection des 7 ports de commerce, des 8 ports de pêche et des 3 ports de pêche / plaisance.

La crise sanitaire est venue retarder le démarrage des opérations, voire stopper sur plusieurs mois certaines opérations engagées.

Cependant concernant les infrastructures portuaires et aéroportuaires, la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement 2017-2026 a été poursuivie, avec notamment :

Sur les infrastructures portuaires :

- le démarrage des travaux de réparation et de confortement des ouvrages maritimes de Bastia pour un montant de 24 M€ ;
- la poursuite des études du plan de développement portuaire de Bastia ;
- la poursuite des travaux de reconstruction du quai IV du port de Bunifaziu ;
- la poursuite des travaux de confortement des ports de pêche du Cismonte suite aux différentes tempêtes ainsi que le lancement d'études plus conséquentes.



Réouverture de la promenade du môle génois, « phare vert » / Madonetta, du vieux port de Bastia (nouvelles rambardes, dallage rénové)



Port de Bunifaziu, reconstruction du quai 4



Port de Bastia : travaux de confortement du talus de protection du quai des Martyrs

II. E PULITICHE PUBBLICHE

ACCHISU .5

MIGLIORÀ L'INFRASTRUTTURA
È L'OFFERTA DI SERVIZI



Arinella, aire de préfabrication des Acropodes II TM pour le futur renforcement des jetées du vieux port de Bastia

Sur les infrastructures aéroportuaires :

- la poursuite des études pour l'extension des parkings et la création d'un 2^{ème} taxiway sur Figari ;
- la poursuite et la réception des travaux d'extension des parkings de l'aéroport de Calvi ;
- la poursuite des études de sécurité et de conformité pour les travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste et des taxiways sur l'aéroport d'Aiacciu.



Aéroport de Calvi - travaux extension d'aviation d'affaires / générales

En 2021, **11,8 M€** ont été dépensés en investissement pour les infrastructures portuaires et aéroportuaires.



Aéroport de Figari

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICES

AXE .5

4. Les transports ferroviaires et l'intermodalité

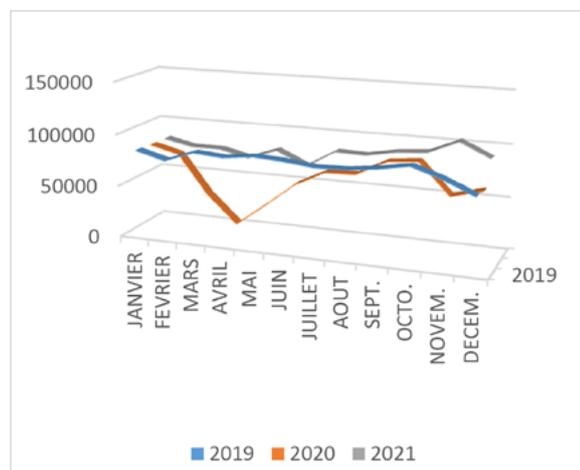
La Collectivité de Corse a en charge l'organisation et le développement des transports publics de voyageurs (train sur l'ensemble du territoire et autocars dans le Pumont). A ce titre, d'une part, elle organise l'offre et propose des plans d'améliorations (investissements, plans de transport) et d'autre part, elle contrôle la SAEML Chemin de fer de la Corse (CFC) et les marchés des lignes routières. Par contrat de délégation de service, la SAEML-CFC a en charge l'exploitation du réseau ferré de la Corse pour le compte de la Collectivité de Corse depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le réseau ferré relie les villes d'Aiacciu, Corti, Bastia et Calvi en proposant des services de navettes sur les agglomérations de Bastia, Aiacciu et Calvi et des services entre les villes d'Aiacciu, Corti, Bastia et Calvi. Le réseau d'autocars du Pumont est composé de 10 lignes (10 lignes routières et 1 ligne maritime Vignola-Girolata). La principale ligne routière est la ligne Aiacciu-Portivechju. L'objectif est de pouvoir proposer aux habitants de l'île ainsi qu'aux touristes qui visitent la Corse une offre de transport public attractive sécurisée et une alternative à l'usage de la voiture.

Au cours de l'année 2021, pour tenir compte de l'évolution de l'épidémie et des mesures de restriction, des plans de transport adaptés ont été développés avec 3 objectifs :

- adapter l'offre à la réduction des besoins de déplacements pendant les périodes de confinement ;
- mettre en place les règles de distanciation physique entre les passagers (1 siège sur 2 dans les rames et circulation privilégiée de rames en unités doubles pour proposer plus de places) ;
- tenir compte de la disponibilité des personnels CFC.

Le graphique ci-dessous illustre l'impact en 2021 de ces plans de transport (PT) sur l'offre kilométrique, en comparaison des années 2019 et 2020.



Evolution de l'offre kilométrique mensuelle en 2021

Les lignes d'autocars ont, quant à elles, fonctionné quasi normalement.

Par ailleurs, la Collectivité a poursuivi le développement de ses projets :

- engagement des dossiers de consultation d'entreprises (DCE) - travaux relatifs au déploiement de la commande centralisée pour voie unique (CCVU) ;
- pose des aiguillages dans les gares d'Auciani et Caldaniccia ;
- réalisation du point de croisement à Caldaniccia ;
- rédaction du cahier des charges concernant le renouvellement du contrat d'exploitation.

Les demandes de cofinancement ont été déposées auprès des services de l'État et de l'Europe :

- au titre du Plan de relance de l'État pour :
 - ◊ la réalisation du parking intermodal de Furiani ;
 - ◊ la mise en place d'un système d'information voyageurs sur le réseau ferré et d'autocars de la Corse.
- au titre du Plan de relance de l'Europe, pour :
 - ◊ la modernisation des gares de Calvi et Isula Rossa ;
 - ◊ la réalisation de 2 nouveaux points de croisements en Balagne dans les gares de Lumiu et l'Algaghjola.

II. E PULITICHE PUBLICHE

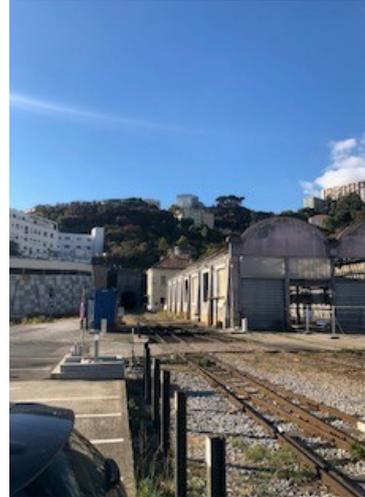
ACCHISU .5

MIGLIORÀ L'INFRASTRUTTURA È L'OFFERTA DI SERVIZI



Réalisation d'un point de croisement de Calaninaccia

Pour sa part, la **SAEML-CFC** a mis en œuvre les opérations inscrites au plan de renouvellement 2021 comme le lancement du chantier de la gare d'Aiacciu (réfection du bâtiment), l'aménagement d'un parking à Isula Rossa et la réfection de la voie entre Mezzana et Aiacciu.



Démolition de l'ancien dépôt ferroviaire de Bastia

Le budget de la Collectivité s'est élevé à **29 M€** dont 7 M€ en investissement et 22 M€ en fonctionnement.

En 2021, le budget de la SAEML-CFC a été d'environ 28 M€ dont 22,2 M€ de contribution financière allouée par

la Collectivité et 4 M€ de recettes voyageurs (contre 3 M€ en 2020 et 5 M€ en 2019). Elle a consacré environ 0,8 M€ pour des travaux de renouvellement des voies, des ouvrages d'art et des bâtiments gares.



Travaux de la gare d'Aiacciu



HORAIRES PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ - CORONAVIRUS / COVID 19

Face à la propagation croissante du virus, il a été décidé d'activer dès lundi 16 mars 2020, le Plan de Continuité d'Activité (PCA) qui permet d'adapter leur service de transport aux circonstances.

HORAIRES VALABLES DU LUNDI 16 MARS 2020 JUSQU'À NOUVEAU AVIS

Retrouvez les horaires de Vendredi 13, Samedi 14 et Dimanche 15 Mars 2020, en bas de page



Nouveau parking à la gare d'Isula Rossa

Les chiffres-clés :

Entre 2020 et 2021 :

- L'offre sur le réseau a augmenté de 33 % (+40 % sur la grande ligne, +71 % sur la Balagne, +11 % sur le périurbain de Bastia, +5 % sur le périurbain d'Aiacciu) ;
- La fréquentation a augmenté de 40 % ;
- Les recettes voyageurs ont augmenté de 39 % ;
- Les niveaux d'offre et de fréquentation sont presque identiques à ceux constatés en 2019.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICES

AXE .5

5. Les transports interurbains et scolaires

La Collectivité de Corse assure le fonctionnement des lignes de transport interurbain de voyageurs, ainsi que des lignes de transport scolaire et de transport des élèves en situation de handicap.

La politique incitative menée par la Collectivité de Corse vise à améliorer et harmoniser cette offre alternative de transport sur l'ensemble du territoire.

L'attribution d'aides aux familles pour le transport scolaire et le transport des élèves en situation de handicap constitue le 2^{ème} levier de la politique des transports routiers.



La crise sanitaire impactant financièrement un certain nombre de foyers, la Collectivité a maintenu **la gratuité de la participation familiale aux transports scolaires**, initialement transitoire.

Par ailleurs, pour faire face à la 3^{ème} vague épidémique, la fermeture de l'ensemble des établissements scolaires a été décrétée par le Gouvernement en avril 2021. La suspension des transports scolaires en résultant a conduit à faire supporter aux transporteurs scolaires des charges en vue de l'exécution des services qu'ils n'ont pu assurer. A l'instar des mesures prises en 2020, l'Assemblée de Corse a approuvé la reconduction **du dispositif d'indemnité de compensation journalière** aux titulaires de contrats de transports scolaires, pour 65 % du prix journalier contractuellement fixé dans chacun des marchés.

En dehors de la crise sanitaire, la Collectivité de Corse s'est engagée dans **l'amélioration de l'information des voyageurs** sur le réseau ferré et sur le réseau d'autocars. Des actions ont été mises en œuvre en 2019 et 2020. En particulier, le **système d'information voyageurs (SIV)** doit garantir à chaque voyageur la fourniture d'une information pratique et fiable pour l'aider dans son déplacement. La Collectivité de Corse souhaite proposer aux voyageurs un SIV complet dans les différentes gares et haltes du réseau ferré ainsi que dans les différents arrêts routiers. L'objectif final est de couvrir l'ensemble des sites d'utilisation des transports publics en Corse,

soit le réseau ferroviaire, les lignes routières, les ports et les aéroports. En 2021, une 1^{ère} phase de mise en œuvre a permis de couvrir les besoins du réseau ferré, des lignes routières du Pumontu et de la ligne routière Bastia-Portivechju.

Le transport scolaire a été assuré quotidiennement auprès de 8 800 élèves, sur 370 circuits de transports scolaires gérés par 195 marchés publics.

En 2021, une **nouvelle ligne de transport scolaire** entre Bastelica et Aiacciu a été créée. Cinq lignes ont été assurées par la commune de Zonza pour desservir l'établissement scolaire de Santa Lucia di Portivechju.

La Collectivité de Corse a par ailleurs poursuivi ces efforts en direction des familles :

- 123 familles ont bénéficié d'indemnités kilométriques destinées à compenser les frais de déplacement des internes en l'absence de transport scolaire organisé ;
- 228 élèves en situation de handicap ont pu être pris en charge par un transport adapté de leur domicile à leur établissement scolaire.

En matière de transport interurbain de voyageurs, le règlement public d'exploitation des lignes routières interurbaines de voyageurs a été approuvé en février 2021 par la Collectivité de Corse en sa qualité d'autorité organisatrice des transports (AOT). Ce règlement définit les conditions dans lesquelles les voyageurs peuvent utiliser les services de transport exploités par les exploitants des lignes régulières d'autocars. Il complète les textes légaux et réglementaires en vigueur et détermine les droits et les obligations des voyageurs au regard de la sécurité routière et du respect des biens et des personnes.

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .5

MIGLIURÀ L'INFRASTRUTTURA
È L'OFFERTA DI SERVIZI

En 2021, la Collectivité de Corse a assuré le fonctionnement de 9 services quotidiens et de 6 lignes estivales de transport de voyageurs ainsi qu'1 ligne maritime (Vignola - Ghjirulatu).

Par ailleurs, elle mène une politique incitative visant à mobiliser les autorités organisatrices de transports de 2nd rang. En 2021, 46 lignes sont déléguées aux communes, communautés de communes ou établissements scolaires avec une participation de la Collectivité à hauteur de 50 % des dépenses.



Les chiffres-clés :

En 2021, près de **26,5 M€** ont été dépensés pour les services de transports interurbains et scolaires, dont 600 000 € en investissement pour la billetterie.

8 800 élèves sont transportés quotidiennement par bus, trains ou entreprises de transport pour ce qui concerne les enfants et étudiants en situation de handicap.

123 familles ont bénéficié d'indemnités kilométriques pour les aider à assumer les frais de transport vers les établissements scolaires.

6. L'aménagement et la transformation numériques de la Corse

La Collectivité de Corse ne cesse de renforcer sa politique de transformation et d'aménagement numériques de la Corse autour de 3 axes : les infrastructures de réseaux de télécommunications, les services et les usages numériques.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a joué un rôle révélateur de l'importance cruciale du numérique sur les conditions de travail, l'éducation, les services marchands et non marchands, la continuité des soins, le service public et tant d'autres domaines essentiels. Elle a démontré que le numérique, s'il est correctement utilisé, peut être une source de résilience et d'émancipation pour la Corse. En revanche, s'il n'est pas maîtrisé, il peut être générateur de graves dérives liberticides (surveillance de masse, prédation des données personnelles, atteintes environnementales...).

Les années post-crise Covid, comme l'année 2021, sont marquées par des usages numériques qui permettent une forme de résilience par le recours notamment au télétravail, à l'e-commerce, l'e-administration, l'e-éducation, l'e-santé.... Par ailleurs, les effets à la fois sociologique et anthropologique du numérique transforment la société insulaire.

Le travail réalisé en 2021 s'est tout autant articulé autour de la poursuite de projets numériques structurants déjà lancés (comme le déploiement du très haut débit et de la fibre optique), de la mise en œuvre de nouvelles actions visant à faire de la Corse une île connectée, inclusive et responsable, que de la finalisation de l'élaboration de la nouvelle stratégie numérique de la Corse baptisée Smart Isula. Dans le même temps l'offre de service du Laboratoire de l'innovation publique de la Collectivité de Corse a été confortée.

Dans le domaine des infrastructures de réseau de télécommunications :

- Ont été assurés le suivi de la construction, de la mise à disposition et de la commercialisation des prises FTTH du réseau très haut débit pour la Corse confié, par délégation de service public, à Corsica Fibra.
- Les chantiers d'amélioration du haut débit dans les territoires les plus enclavés de l'île ont été poursuivis.
- Les travaux d'extension du réseau de collecte à fibres optiques ont été réalisés.
- L'identification et le suivi des opérations de couverture des zones blanches de téléphonie mobile dans le cadre du newdeal mobile ont été activement poursuivis.
- Le renouvellement du réseau très haut débit des lycées et collèges a été lancé et renforcé.
- Un appel à projets autour de l'adressage en Corse a été élaboré.

Dans le domaine des services et des usages numériques :

- Le baromètre Corse Numérique 2021, pour les foyers, les entreprises et les entreprises numériques de Corse a été réalisé.
- Les données publiques ouvertes relatives à la Corse ont été collectées et référencées.
- Le corpus des données géomatiques territoriales a été enrichi et des applications

et des cartes ont été créées pour répondre aux besoins internes de la Collectivité.

- Des ressources « Educ'Arte » (accès à plus de 1 800 vidéos parmi les meilleurs d'ARTE) et « MadmagZ » (création de façon simple et collaborative des journaux scolaires) ont été mises à disposition de l'ensemble des utilisateurs de l'espace numérique de travail Leia.
- Le portail géographique de la Collectivité, geo.numerique.corsica et une plateforme web de consultation, d'analyse et de comparaison de données géographiques historiques et actuelles sur l'ensemble du territoire de la Corse, *À tempu ritrosu in Corsica*, ont été créés.
- Le service SIG a été inscrit en tant que membre du réseau des formateurs internes de la Collectivité de Corse afin de dispenser des formations qualifiantes dans son domaine d'intervention.
- Sur la base d'un audit technique et financier, un marché de refonte de l'ensemble de l'infrastructure SIG a été passé en 2021 et sera effectif courant 2022.
- La mesure du fonds Salvezza à Rilanciu de soutien aux espaces de médiation numérique a été mise en œuvre.
- Des actions de promotion et de commercialisation des noms de domaine .corsica ont été menées.

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .5

MIGLIORÀ L'INFRASTRUTTURA
È L'OFFERTA DI SERVIZI

Dans le domaine de la définition de la stratégie numérique :

- L'élaboration du nouveau Schéma directeur territorial d'aménagement numérique baptisé Smart Isula a été finalisée.
- La candidature de la Collectivité à l'appel à projets DATA du programme « Transformation numérique pour les collectivités territoriales » du plan France Relance a été retenue et les 1^{ERS} travaux autour de l'émergence d'un service public de la donnée Corse ont été lancés.
- La candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un CSIRT du programme « Cyber-sécurité » du plan France Relance a été retenue et les 1^{ERS} travaux ont été amorcés.
- La candidature en consortium avec les acteurs corses à l'appel à manifestation d'intérêt « Hub pour un numérique inclusif » lancé par la Banque des territoires a été retenue et les travaux de préfiguration de ce Hub Corsica lancés.
- La candidature retenue à l'appel à manifestation d'intérêt « Conseillers numériques » a permis le recrutement de deux conseillers numériques en 2022.
- Une grande démarche digitale de consultation citoyenne au sujet du déploiement de la 5G dans l'île a été lancée.



Dans le domaine de la transformation et de l'innovation des services publics (Corsica Lab) :

MÉTHODE CORSICA LAB



- Un dispositif de « boîte à idées innovantes » a été déployé auprès des agents avec à la clé l'incubation au Corsica Lab des 3 idées ayant recueilli le plus de votes (40 idées, 220 votants).
- Le pôle territorial social de Bastia a été accompagné dans la mise en œuvre d'une démarche design afin de redéfinir le déploiement du service social de proximité dans une logique de micro-territorialisation et d'équipes.
- Le pôle territorial social d'Aiacciu 2 a été accompagné dans la mise en œuvre d'une expérimentation de « Service social de quartier » dans les secteurs « e Canne » et « e Saline ».
- La Direction de l'autonomie des personnes âgées et handicapées a été accompagnée de dans la mise en œuvre d'une démarche de design de service pour la refonte du guichet d'accueil des seniors et des aidants.
- La Direction du digital et des systèmes d'information a été accompagnée dans la mise en œuvre d'une démarche de design de service pour l'amélioration de l'information et de la communication auprès de leurs usagers.
- La Direction de la stratégie et de l'innovation a été accompagnée dans l'expérimentation d'un dispositif (plateau de jeu) de sensibilisation des plus jeunes à l'égalité femme-homme.
- La participation à la conception et à l'animation de divers événements en lien avec l'innovation sur le territoire, organisés par les partenaires de la Collectivité (Université de l'innovation publique territoriale CNFPT, Challenge Innovation Fondazione Università, etc.) a été assurée.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET L'OFFRE DE SERVICES

AXE .5

Les chiffres-clés :

Service d'information géographique :

- 10 journées de formation des agents de la Collectivité aux outils SIG ;
- 15 projets avec l'ensemble des DGA + 10 applications mobiles ;
- 150 cartes produites ;

Service infrastructures de télécommunications et réseaux :

- FTTH : + 42 179 prises construites en 2021 (sur 75 420 en cumulé depuis le début de déploiement début 2019), + 19 nœuds de raccordement optique (NRO) posés sur 39 au total, 14 100 prises commercialisées à fin 2021 ;
- Collecte : +75 kms de Génie Civil et fibres optiques supplémentaires, + 5 NRAZO opticalisés ;
- Mobile : extension de la 4G sur le dispositif DCC newdeal (dispositif de couverture ciblée), +32 sites lancés en déploiement, +13 sites déployés et opérationnels.

Service usages et Services numériques :

- 2 172 noms de domaine en .corsica commercialisés, soit +17,92 % en 2021 par rapport à 2020 ;
- 6,5 millions de connexions à l'ENT Leia sur l'année scolaire 2020-2021, soit + 10 % par rapport à 2019-2020 ;
- 71 webinaires de formation à l'ENT Leia effectués durant l'année scolaire 2020/2021 pour les enseignants des collèges et des lycées de Corse ;
- 7 dossiers sur la mesure du fonds Salvezza à Rilanciu de soutien aux espaces de médiation numérique pour un total de 272 023 € d'aide engagée ;
- 11 dossiers FEDER de l'AAP Ateliers de médiation numérique 2019/2020 soldés ;
- 18 dotations en smartphones et cartes SIM pour les plus démunis via le partenariat avec Emmaüs Connect ;
- Un montant total de subvention FEDER octroyé de 710 122 €, dont 534 730 € aux bénéficiaires de l'appel à projets « Ecole Numérique » et 175 393 € HT aux bénéficiaires de l'appel à projets « e-santé » ;
- 805 abonnés sur le Tweeter « Ambizione Digitale » et 302 tweets réalisés en 2021.

Corsica Lab :

- Boîtes à idées : 40 projets, 220 votants, 3 lauréats qui vont bénéficier d'un programme d'incubation au Lab ;
- 6 projets qui bénéficient de l'offre d'accompagnement « design de service » du Lab ;
- 20 ateliers design conçus et animés, en présentiel ou à distance par le Lab ;
- 163 agents inscrits à la mailing list du Lab (infos, outils, appel à participation aux ateliers, etc.).

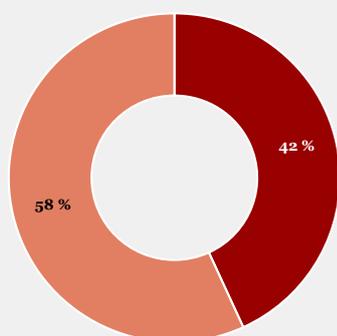
II. E PULITICHE PUBBLICHE

ACCHISU .6

DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU
È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

| | CP votés en 2021 en euros | CP mandatés en 2021 en euros | Taux de réalisation |
|---------------------------|------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Dépenses totales de l'axe | 87 473 367,00 | 72 838 730,37 | 83,27 % |
| Total Fonctionnement | 34 335 588,00 | 30 754 139,94 | 89,57 % |
| Total Investissement | 53 137 779,00 | 42 084 590,43 | 79,20 % |

Les dépenses



Un taux de réalisation de 89,57 % en fonctionnement et de 79,20 % en investissement

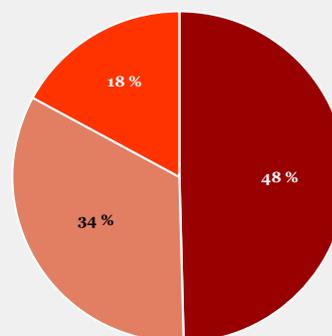
- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe VI par politique

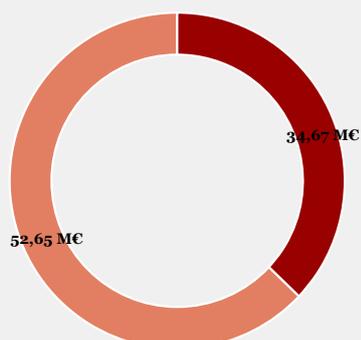
Le développement agricole et rural

Le soutien aux entreprises

Le développement touristique



La programmation financière



Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 68 % en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2021

1. Le développement agricole et rural

Dans le cadre stratégique défini par l'Assemblée de Corse, l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC) inscrit son action en faveur du développement autour de quatre priorités :

- protéger, maîtriser et mobiliser le foncier ;
- intensifier la connaissance, renforcer la capacité d'innovation et accroître l'installation ;
- orienter l'accompagnement public vers la production (notamment en structurant l'outil de production agricole), la qualité et l'efficacité environnementale ;
- consolider l'action territoriale.

L'ODARC est également organisme payeur du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) en Corse.

L'année 2021 a vu la poursuite de l'engagement des mesures du Plan de développement rural de la Corse (PDRC). Ainsi, le taux d'engagement s'établit à 75 % en augmentation de 11 % par rapport à l'an dernier, principalement dans les mesures visant à la modernisation des exploitations, la mise en valeur des terres, l'installation des jeunes agriculteurs, au soutien des industries agro-alimentaires, des entreprises en milieu rural et au travers des mesures surfaciques (ICHN et BIO). Le taux de paiement est de 61 % en évolution de 11 % également par rapport à 2020.

Pour la 3^{ème} année consécutive, les acomptes ICHN 2021 ont été versés au 16 octobre, permettant aux exploitants bénéficiaires de cette aide de disposer de la trésorerie en début de campagne. Les soldes ICHN 2020 ont été payés début avril 2021.

Un appel à projets « Plan Ambition 2021-2025 : projets pour le développement des filières de production agricole de Corse » a été lancé conjointement par l'ODARC et FranceAgriMer le 12 mars 2021 et clôturé le 13 avril 2021. L'objectif était de recueillir l'ensemble des propositions de développement des filières de production agricole corse permettant l'élaboration de ce plan. Cet appel à projets s'est traduit par 28 réponses portées par 23 porteurs différents pour un montant total de plus de 62 M€. L'instruction a permis de rester dans l'enveloppe initiale de financement d'environ 7 M€ par an. Les projets retenus ont été individualisés en Conseil exécutif.

Un plan de lutte contre la tremblante par la sélection génétique a été mis en place en Corse à partir de 2010. Outre l'aspect sanitaire, il a permis de diffuser largement le progrès

génétique créé par le schéma en termes de sélection laitière. Toutefois l'effort réalisé doit se poursuivre car le nombre d'animaux portants le gène de sensibilité à la tremblante est encore important et la pression de sélection sur ce critère ne doit pas s'interrompre au risque de voir le nombre d'animaux sensibles à ce gène revenir à son niveau initial. Ainsi, un nouveau plan « tremblante » pour la période 2021-2023 a été validé par l'Assemblée de Corse en mai 2021. D'un montant de 372 355 €, il permettra de poursuivre l'aide au testage des béliers sélectionnés résistant homozygote à la tremblante et la réalisation d'inséminations artificielles.

Considérant les difficultés rencontrées par les filières d'élevage à s'inscrire sur des trajectoires valorisantes, l'ODARC a renforcé son action d'accompagnement stratégique, technique et financier, notamment en faveur de la filière caprine corse et de ses acteurs. A ce titre, le haras de boucs a été relancé en 2020 avec pour objectif l'accroissement de l'amélioration génétique par la voie mâle. Il s'agit de saturer les élevages en boucs de sélection afin d'obtenir des chevrettes de sélection. La première vente de boucs élevés au haras d'Altiani a eu lieu en mai 2021. Les membres du comité technique caprin ainsi que 24 éleveurs inscrits dans la démarche de sélection s'y sont rendus pour participer à l'évènement. En parallèle, un travail sur l'indication géographique protégée (IGP) « Cabri de lait de Corse - Caprettu di Corsica » est en cours.

Depuis 2012, les rendements de miel de Corse diminuent de manière inexplicable, mettant en situation critique les exploitations apicoles du territoire. Dans ce contexte, l'ODARC et le syndicat appellation d'origine contrôlée (AOP) « Miel de

II. E PULITICHE PUBBLICHE

ACCHISU .6

DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU
È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE



Le haras de boucs de l'ODARC à Altiani

Corse - Mele di Corsica » ont mis en place un Comité scientifique et technique apicole (CSTA) auquel participent les partenaires de la filière : l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'université de Corse, l'OEC (Conservatoire national botanique et Observatoire conservatoire des invertébrés) et l'Institut de l'abeille (ITSAP). **Ce groupe s'est donné pour mission de comprendre les causes de la diminution de production de miel en Corse au travers trois thématiques :**

- le suivi des floraisons, l'évolution des miellées et de la disponibilité des ressources nectarifères et pollinifères ;
- le lien entre les productions de miels AOP, les aspects météorologiques et les pratiques apicoles ;
- la coexistence de l'apiculture avec les autres filières agricoles et activités humaines.

Le projet de Plan stratégique national (PSN V1) relatif au FEAGA/FEADER concernant la PAC 2023-2027 a été envoyé fin décembre 2021 à la Commission européenne. Les changements majeurs sur la programmation tiennent à la mise en œuvre d'un programme unique, associant les

Les chiffres-clés :

- Montant des aides attribuées et payées : 43,4 M€, dont :
 - ◊ mesures agricoles non surfaciques et développement rural : 17,1 M€ ;
 - ◊ mesures agricoles surfaciques : 12,3 M€ ;
 - ◊ mesures filières agricoles : 3,8 M€.
- 833 dossiers de demandes d'aides agricoles non surfaciques programmés, dont :
 - ◊ 117 opérations de mise en valeur agricole pour 2,17 M€ (dont 0,9 M€ de fonds UE) ;
 - ◊ 429 opérations concernant les bâtiments agricoles et l'achat de matériel agricole : 8,7 M€ (dont 4,58 M€ de fonds UE) ;
 - ◊ 60 dotations Jeunes agriculteurs : 2,3 M€ (dont 1,6 M€ de FEADER).
- 51 opérations en faveur des filières agricoles.

premier et second piliers à l'échelle nationale, ainsi qu'à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de performance. Celui-ci induit que les relations futures avec la Commission reposeront essentiellement sur la solidité du déroulement du programme et de la progression de l'atteinte des résultats. L'ODARC a participé à l'ensemble des réflexions, contribué à l'élaboration de projets de fiches « interventions » mutualisées entre les régions et à l'élaboration du contenu de fiches spécifiques à la Corse sur la plupart des dispositifs. Seules les fiches « LEADER » et « mesures apicoles et races menacées » ne devraient pas faire l'objet de la rédaction d'un contenu spécifique pour la Corse dans la mesure où ces fiches nationales demeureront génériques et assureront un niveau de subsidiarité important.

Le Salon International de l'Agriculture 2021 ne s'est pas tenu au regard du contexte sanitaire. Toutefois, l'ODARC a poursuivi ses campagnes locales de promotion des produits et de l'agriculture corse, notamment sur l'agneau de lait corse, les fromages fermiers et la mise en avant de la Route des sens authentiques - A Strada di i sensi.



A Strada di i sensi

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

AXE .6

2. Le soutien aux entreprises

Dans un contexte de conséquences économiques et sociales de la pandémie du Covid-19 encore à l'œuvre, l'Agence de développement économique de la Corse (ADEC) est restée mobilisée sur le déploiement des mesures de sauvegarde votées par l'Assemblée de Corse, s'agissant principalement du fonds Salvezza qui a été prorogée sur le 1^{er} semestre de l'année, mais également du dispositif territorial de soutien au financement de procédures amiables et préventives destinées à accompagner les entreprises les plus fragilisées.

Dans le même temps, opérateur de la mise en œuvre de la politique économique de la Collectivité de Corse, l'ADEC a poursuivi son action de soutien à destination du tissu économique en cohérence avec le **Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation** (SRDEII) qui fixe les orientations territoriales en matière d'aides aux entreprises, d'ingénierie financière, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier, d'aides à l'innovation et d'attractivité de la Corse.

Sur la 1^{ère} partie de l'année 2021, l'ADEC est restée mobilisée sur le déploiement et l'instruction de **mesures de soutien et sauvegarde du tissu économique insulaire**. Au titre du **fonds Salvezza II** destiné à compléter l'indemnisation permise au titre du Fonds national de solidarité, 157 dossiers ont été déposés et instruits. Sur les 113 demandes recevables, 97 dossiers ont reçu un avis favorable. 252 000 € ont été individualisés dont 249 184 € (93 dossiers) pour une aide forfaitaire et 2 838 € (4 dossiers) pour une aide au loyer.

De façon plus globale, la structuration d'une **offre de financement significative et dimensionnée aux besoins des entreprises** et des porteurs de projets est demeurée une priorité forte de l'année 2021.

Ainsi, la volonté politique de la nouvelle mandature qui fait de l'**ingénierie financière** une priorité d'intervention forte, a conduit l'ADEC à se mobiliser fortement au 2^{ème} semestre pour, d'une part remobiliser et consolider les dispositifs existants, et d'autre part construire une offre nouvelle de financement des entreprises dans le cadre de la sortie de crise et de la relance économique.

Le renforcement des instruments financiers portés par la plateforme Fin'Imprese s'est notamment traduit par :

- Le versement d'une nouvelle tranche de 1,25 M€ au **fonds de trésorerie pour les TPE-PME** qui porte le total investi à 7,5 M€.

- Le versement au **fonds de trésorerie à destination des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS)**, porté par Corse Active pour l'initiative (CAPI), de 2 enveloppes consécutives de 375 000 € chacune, le fonds étant ainsi totalement investi.
- Le réabonnement du **Fonds régional d'innovation et de développement économique** de la Corse (FRIDEC) de 4 M€, par rétrocession à la CADEC des fonds FEDER.
- Le lancement du Fonds de garantie ESS avec le versement des contreparties aux fonds européens par France Active et la Banque publique d'investissement (BPI), gestionnaire du fonds de cohésion sociale.
- Le lancement du **fonds d'amorçage** porté par la SASU ALZA par le versement d'une 1^{ère} tranche d'1 M€ (600 000 € de FEDER et 400 000 € de la Collectivité).

En novembre 2021, l'Assemblée de Corse a approuvé les politiques et outils d'ingénierie financière, en appui à la relance et au rebond des entreprises de Corse. Huit nouveaux dispositifs ont été créés (principalement financés par les fonds européens FEDER et FEDER REACT-EU) :

- Fonds de prêts Relance Corse de 20 M€ ;
- Fonds de garantie Relance de 4 M€ ;
- Fonds de prêts participatifs Relance de 8 M€ ;
- Fonds de crédit-bail immobilier pour la relance de 8 M€ ;
- Fonds de fonds propres pour la relance de 23 M€.

II. E PULITICHE PUBBLICHE

ACCHISU .6

DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

- Fonds de prêts d'honneur création-reprise-refinancement de 1,5 M€
- Fonds de prêts d'honneur solidaires de 1,5 M€.
- Fonds de trésorerie PINVILLE de 3,2 M€.

L'année 2021 a également acté la refonte du dispositif NACRE vers le **dispositif CREA'IMPRESA** dont l'enjeu a été d'apporter un accompagnement renforcé aux porteurs de projets issus des publics ciblés par le dispositif. L'ADEC a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour déployer le dispositif sur le territoire insulaire en 2021 et 2022. Cinq structures ont été retenues.

Le travail de consolidation d'une **politique d'accompagnement à la sortie de crise** s'est poursuivi sur l'année 2021 pour répondre aux besoins des entreprises qui seront confrontées, horizon 2022-2023, à un « mur de dettes » et de reprises de paiement des échéanciers de charges de cotisations sociales. Copilote du groupe de travail dédié de Régions de France, l'ADEC a été fortement mobilisée sur les orientations constitutives de la nouvelle feuille nationale en matière de détection et d'accompagnement de ces entreprises.

Au-delà des aspects liés à la crise sanitaire, l'ADEC a poursuivi ses **interventions sectorielles**.

Ainsi, l'année 2021 a permis de poursuivre le travail de refonte du réseau territorial de l'innovation à travers des opérations concrètes en faveur de l'écosystème de l'innovation, dont :

- le conventionnement avec la fondation de l'université de Corse afin de mener conjointement des actions en faveur de l'innovation, de l'internationalisation, et de sensibilisation à l'entrepreneuriat (challenge Innovation, Start'in Corsica, et Premiu, comités de pilotage du pôle Pépite dédié au soutien à l'entrepreneuriat des jeunes diplômés) ;
- la participation à l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente (3S) 2021-2027 ;
- le soutien financier à l'incubateur de Corse Inizià qui opère une mission d'incubation pour le compte de la Collectivité de Corse ;
- la gouvernance, animation et financement du volet corse du pôle de compétitivité CAPENERGIES ;
- l'animation du pôle Numérique.

Concernant l'**internationalisation**, la crise a conduit à remodeler certaines opérations sous un format dématérialisé. Par ailleurs 2 appels à projets Impresamundu ont été lancés et 2 nouveaux volontaires internationaux en entreprises (VIE) ont été intégrés, dédiés aux marchés nord-américain (implantation Québec) et Bénélux (implantation Bruxelles), dans une démarche de détection de nouvelles opportunités pour les acteurs insulaires.

Sur le volet **rayonnement**, le nouveau projet de collaboration avec la Gaspésie « Numérique et opportunités, un pont entre la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Corse » a été déposé par l'ADEC au titre de la coopération franco-québécoise. Retenu et financé, il est mené en partenariat avec le technocentre de Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine.

Au titre de la **coopération transfrontalière européenne** (INTERREG), les 2 projets de coopération OPERA et MARE ont été poursuivis. S'agissant de MARE, seul projet stratégique sur la thématique de l'emploi, l'ADEC coordonne les chambres consulaires corses pour un budget de 1 M€.

Sur le sujet de l'**intelligence économique territoriale**, la réorientation de l'observatoire Corsica Statistica en outil de veille stratégique et le soutien au diplôme universitaire intelligence économique ont été poursuivis (remise des diplômes à Corti, conférence dédiée à la cybersécurité). Corsica Statistica a par ailleurs poursuivi sa mission de suivi des prix de la grande distribution pour les enseignes Auchan, Carrefour, Casino et E. Leclerc, signataires d'une charte en faveur d'une baisse des prix.

Le volet animation économique est monté en charge avec notamment :

- La signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2020/2025 avec l'association « Entreprendre pour apprendre ». Répondant aux objectifs

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

AXE .6

stratégiques de la Collectivité notamment en matière de maillage territorial, le plan d'actions, portant sur 5 années scolaires, vise à proposer une offre pédagogique innovante et unique en région. En 2021, déclinée sur tout le territoire, associant 19 établissements, réunissant 332 jeunes, 41 encadrants, 28 mentors, 23 experts et 14 jurys, l'animation a permis la création de 24 mini entreprises pour un montant de 109 000 €.

- La poursuite de la relation consulaire qui s'inscrit dans le cadre du soutien financier à l'économie de proximité. A noter, l'initiation d'un processus de concertation et de négociation avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Corse (CCIC) concernant l'élaboration d'une convention d'objectifs et de moyens, relative à la conduite et au financement des actions partenariales portées par l'ADEC et les chambres consulaires.
- Le déploiement du pôle d'excellence langue Corse « Impresa Bislingua » et de ses mesures de soutien SVEGLIU à destination des entreprises désireuses d'intégrer la langue corse dans leurs activités. Ainsi, la mesure SVEGLIU 2 (primes forfaitaires de 5 000 €) a permis de primer 6 projets d'entreprises désireuses de communiquer en bilingue corse-français (signalétique, affichage, site internet...).
- Dans un contexte d'effondrement du secteur aéronautique, le soutien de sauvegarde de cette filière a été poursuivi au profit de Corse composites aéronautiques et du pôle des industries aéronautiques de Corse pour renforcer et accélérer leur transformation. Ainsi, 4 actions collectives mobilisant près de 80 équivalents temps pleins (ETP) sont en cours, pour lesquelles l'ADEC a certifié en 2021 près de 2,7 M€ de dépenses.

Dans ce contexte économique et social, le champ de l'**économie sociale et solidaire** connaît un impact contrasté. Certains secteurs d'activité ont dû être placés en retrait tandis que d'autres ont rencontré des opportunités pour se déployer.

Le soutien à ce secteur s'est matérialisé par :

- Le lancement d'un appel à projets « Ecumunia suziale è sulidaria : sustegnu a e strutture

d'accompagnement » a permis de réaffirmer le soutien à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Corsica, CAPI pour le dispositif local d'accompagnement, le dispositif ACCESS et fabrique à initiatives, A Prova pour son antenne du Cismonte.

- L'instruction des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets « Insertion par l'activité économique et handicap » lancé en novembre 2020. Sur les 13 dossiers reçus, 8 dossiers ont été sélectionnés et individualisés pour un montant total de 208 000 €.
- Le copilotage du groupe de travail « Quand l'économie circulaire est sociale et solidaire » a permis de suivre et de mettre en œuvre certains projets d'économie circulaire.

L'ADEC a poursuivi son rôle d'animation et de pilotage du programme national « Territoire d'industrie », qui concerne les territoires du Grand Bastia et du Grand Aiacciu. Pour le seul territoire du Grand Bastia, 42 entreprises ont été rencontrées et 20 projets ont pu être orientés vers les dispositifs d'aide de l'Etat. Dans le cadre du plan France relance, le soutien au développement de l'industrie en Corse s'est matérialisé, en 2020 et 2021, par 9,7 M€ d'aides attribuées.

Au total, l'ADEC a accompagné et soutenu 290 demandes de soutien financier pour un montant de 5,74 M€.

| Dispositif d'aide | Montant de subvention versé | % | Nombre de dossiers |
|-----------------------|-----------------------------|-------|--------------------|
| Impresa Si | 2 737 362,16 € | 47,71 | 109 |
| U Pattu Impiegù | 1 323 024,02 | 23,06 | 118 |
| U Pattu Innuvazione | 544 166,95 € | 9,48 | 17 |
| Aides de Minimes | 407 131,36 € | 7,1 | 11 |
| Sviluppu Suziale | 178 506,96 | 3,11 | 8 |
| U pattu Impresa mondu | 175 613,13 € | 3,06 | 9 |
| TRV | 172 362,50 € | 3 | 5 |
| Partenariat | 172 236,13 € | 2,13 | 7 |
| Régimes exemptés | 68 053,81 | 1,19 | 5 |
| Corse export | 9 535,04 € | 0,17 | 6 |

Plus globalement, le soutien apporté aux actions économiques (écosystèmes productifs, pôles d'excellence et structures d'accompagnement) a mobilisé 5,95 M€. Parmi les actions soutenues : le déploiement du pôle de compétitivité CAPENERGIE (238 000 €), les actions collectives du PIAC, l'incubateur territorial d'entreprises innovantes INIZIA (701 000 €).

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .6

DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU
È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

La mission Relance de la Collectivité de Corse

Cette mission, qui travaille en étroite collaboration avec l'ADEC, a été mise en place au sein des services de la Collectivité pour permettre l'adaptation des mesures économiques et fiscales aux réalités insulaires.

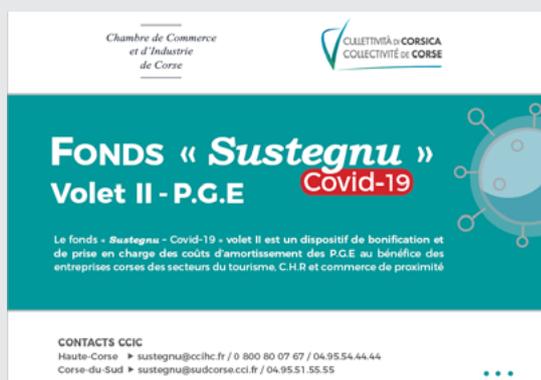
La poursuite de cet objectif se traduit par le **pilotage du plan Salvezza e Rilanciu** et par la participation à la rénovation de la méthodologie de l'intervention économique portée par l'ADEC, dans le droit fil des décisions intervenues en fin d'année 2021.

En 2021, la totalité de l'activité a été concentrée sur les réponses à apporter aux conséquences de la crise sanitaire, par le pilotage et le suivi des 44 mesures du plan Salvezza e Rilanciu.



L'une des mesures prévoyait d'apporter une aide financière complémentaire à celles de l'État pour les entreprises touchées durant les mois de décembre 2020, janvier et février 2021. Cette aide proposée du 25 janvier au 31 juillet, via le site covid-19.corsica et la plateforme MGDIS Salvezza2, a permis de venir en aide à 313 entreprises et d'injecter **1,4 M€** à l'économie insulaire.

La **mesure Sustegnu** - dispositif de bonification et de prise en charges des coûts des prêts garantis par l'Etat octroyés aux entreprises les plus fortement impactées des secteurs du tourisme, des cafés, hôtels, restaurants et commerces de proximité - financée en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Corse et mise en œuvre par cette dernière continue de produire ses effets. **1,8 M€** ont été engagés et ont permis la levée de 31 M€ de trésorerie pour les entreprises insulaires.



II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

AXE .6

3. Le développement touristique

En 2021, la crise sanitaire a impacté de nouveau fortement le secteur touristique insulaire. Dans ce cadre, l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) a poursuivi sa politique volontariste afin de soutenir et accompagner l'ensemble des acteurs du tourisme corse tout en engageant par ailleurs des projets et actions stratégiques.

Les actions de l'ATC liées à la crise sanitaire

La feuille de route territoriale pour le tourisme en Corse adoptée par l'Assemblée de Corse le 30 avril 2021, a été élaborée par l'ATC, avec l'ensemble des acteurs publics du tourisme et des fédérations représentant les différentes filières touristiques. Ce dispositif concerté et ambitieux, conduit en collaboration avec les services de l'Etat (DIRECCTE, Banque des territoires, BPI France, ADEME et Atout France) a permis de coconstruire et de mettre en œuvre un dispositif technique et financier d'un montant global de 14,72 M€.

Accentuer le soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME

Ce dispositif doté de 6 M€ dont 2,125 M€ issus du plan exceptionnel d'investissement (PEI) et 3,875 M€ de la Collectivité, pour soutenir l'investissement et l'accompagnement des TPE-PME dans le secteur touristique, a été conçu sous la forme d'un appel à projets permettant d'apporter une aide financière directe aux projets d'investissement des TPE-PME insulaires fortement impactées par la crise sanitaire. Les bénéficiaires potentiels sont les TPE des filières touristiques dont l'effectif est inférieur à 11 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1 M€, les PME du secteur touristique de moins de 50 salariés et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 8 M€ et les associations.

Les critères de sélection des bénéficiaires se sont portés à la fois sur :

- la transition digitale, écologique et/ou énergétique ;
- le retour sur investissement sur la base d'un prévisionnel établi à 3 ans ;
- le choix d'investissements pertinents en termes d'efficience économique du projet ;

- la contribution à la sauvegarde ou à la création d'emplois.

La dépense subventionnable maximale est de 120 000 €, finançable à 50 %, majorée de 10 % si maintien dans l'emploi de 1 à 3 salariés et de 20 % au-delà de 3 salariés maintenus.

Les autres actions structurantes conduites par l'ATC

- **Renforcer l'accompagnement des projets touristiques par la mobilisation de France tourisme ingénierie et des moyens propres d'Atout France :**
 - ◇ Le renforcement et l'accompagnement des projets touristiques au moyen d'une forte mobilisation partenariale dans la conception et le suivi en ingénierie territoriale de projets patrimoniaux structurants identifiés à l'échelle du territoire insulaire. Cette action d'un montant de 220 000 €, reconduite en 2021, s'appuie notamment sur la mise en œuvre de la feuille de route du tourisme 2018-2021 de l'ATC.
- **Conforter la montée en compétences et sécuriser les parcours professionnels des saisonniers :**
 - ◇ Le renforcement, sous l'égide de l'ATC, de la **formation professionnelle** dans le secteur touristique ainsi que de l'allongement de la saison. L'objectif fixé en 2021 a été de conforter la montée en compétences en sécurisant les parcours professionnels des employés saisonniers, notamment par une expérimentation par appel à projets pour étudier les conditions de mise en place d'un contrat à durée indéterminé « 4 saisons ». L'objectif affiché étant, à partir d'un pool d'employeurs volontaires, d'étudier les conditions de sécurisation des parcours des personnels

II. E PULITICHE PUBBLICHE

ACCHISU .6

DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU
È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

saisonniers d'établissements et de tester les conditions d'annualisation du temps de travail de ces personnels au sein d'entreprises volontaires.

- ◇ La conception d'un projet de mise en place d'une **plateforme numérique** pour faciliter la mise en relation des entreprises et des jeunes dans la filière des métiers du tourisme et favoriser l'apprentissage et l'alternance.

En matière de **politique promotionnelle**, l'ATC s'est engagée dans une **stratégie offensive** centrée principalement sur les bassins de clientèles du marché français et italien, à plus fort potentiel en 2021. Sur le marché France, une campagne de communication forte et ciblée pluri-média a été lancée. Sur le marché italien, l'ATC a développé une campagne de communication promotionnelle essentiellement axée sur la thématique nature. Par ailleurs, deux actions spécifiques ont été menées en partenariat avec Atout France pour, d'une part, une promotion de la Corse et des régions françaises à l'international, et, d'autre part, une campagne active de sponsoring télévisuel sur le segment tourisme d'affaires. Enfin plusieurs opérations à thèmes ont été réalisées, concernant des workshop, éductours et salons spécialisés et grand public sur l'ensemble du continent européen.

Hors plan de relance, l'ATC a poursuivi la **transition numérique et écologique du tourisme** sur l'île. Un appel à projets pour la connexion au système d'information touristique territorial (SITTCO) mis en place par l'ATC a été lancé, visant à soutenir les structures compétentes dans leur interconnexion au SITTCO, quel que soit le système qu'elles utilisent et quel que soit leur niveau de traitement de l'information.

La nécessité de **se rapprocher des acteurs du tourisme dans les territoires** a conduit l'ATC à organiser une concertation sur place avec l'ensemble des 9 pays touristiques. Il s'agissait de renforcer les liens entre les besoins exprimés par les territoires et la stratégie de la Collectivité. Le projet de guide des aides a pu être amendé par la prise en compte des observations des partenaires. Par ailleurs, la mise en place des contrats de développement territorialisés a été préparée

pour permettre que la compétence tourisme, actuellement partagée, devienne une compétence réellement coordonnée.

En matière d'observation touristique, les opérations les plus significatives ont été :

- la réalisation d'études prospectives sur les clientèles italiennes et espagnoles afin d'évaluer les potentialités de ces marchés et l'impact de possibles liaisons aériennes directes entre ces pays et la Corse ;
- le suivi conjoncturel mensuel de la saison touristique, l'évaluation des impacts de la crise Covid-19 sur les comportements des touristes en 2020 ainsi que les nouvelles tendances de consommation émergentes ;
- la réalisation d'études spécifiques concernant la location de meublés pour les EPCI CAPA, CAB et Nebbiu-Conca d'Oru ;
- le suivi mensuel des données du transport maritime et aérien.

Les chiffres-clés :

- Règlement des aides ATC : 76 dossiers instruits pour un montant d'aides publiques de 2,5 M€ ;
- Dispositif d'avances remboursables ATC/ADEC : 16 dossiers instruits pour un montant d'avances remboursables de 2,35 M€ sur 16 M€ d'investissements projetés ;
- Mesure spécifique « Salvezza 2 » : 410 dossiers co-instruits ATC/ADEC pour un montant affecté de 1,16 M€ ;
- 6,8 millions de passagers transportés soit 44 % de plus qu'en 2020 ;
- Taux de satisfaction des hébergeurs 87 % en haute saison. Taux moyen d'occupation 80 %.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOUTENIR L'APPAREIL PRODUCTIF

AXE .6

4. La pêche et les activités aquacoles

Depuis 2007, la Collectivité de Corse s'est engagée via l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) à soutenir une politique de développement des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture, à travers une logique de développement durable, privilégiant les actions portant sur la démarche qualité, la diversification des activités et des productions, la sélectivité des pêcheries et la réduction du bilan carbone.

Dans le contexte lié à la crise sanitaire, l'Assemblée de Corse a reconduit sur le mois d'avril 2021 le dispositif de **soutien spécifique aux entreprises de pêche artisanale** de Corse mis en place en 2020. **253 000 €** ont ainsi été attribués : **7 pêcheurs** ont bénéficié d'une aide forfaitaire de **1 500 €** par mois, pour les mois de novembre et décembre 2020 et **116 pêcheurs** d'une aide forfaitaire de **2 000 €** par mois, pour le mois d'avril 2021. Cette aide exceptionnelle était destinée aux demandeurs n'ayant pu bénéficier du Fonds national de solidarité.

La politique de développement des filières professionnelles de la pêche et de l'aquaculture s'articule autour de **5 dispositifs** :

- Le **Programme opérationnel national du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche 2014-2020** (PON FEAMP) s'est traduit en 2021 par la mobilisation de 90 337 € d'aides de l'OEC en complément des 436 498 € de crédits européens, portant sur 3 mesures :
 - ◇ **investissements dans les ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris** sur les ports de Galeria, Portivechju et Aiacciu Charles Ornano et Tino Rossi ;
 - ◇ **investissements pêche** : 3 dossiers de remotorisation ;
 - ◇ **stratégie de développement local par les acteurs locaux** : ville de Bastia pour Mantinum, SAS ferme des Sanguinaires pour Aqua Culture et un patron pêcheur pour la création de la Chanson Mare.



FEAMP : remotorisation

- Le **Régime cadre exempté de notification** (RCEN) en faveur des entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture a mobilisé **59 907 €** d'aides accordées à 4 patrons pêcheurs et 1 structure socioprofessionnelle, concourant à la structuration de la filière à travers des investissements et des équipements destinés à la valeur ajoutée de la qualité des produits.
- Le dispositif de **minimis-pêche** pour les petits équipements et les investissements dans les entreprises de petite pêche côtière a permis l'attribution de **74 993 €** d'aides à 14 patrons pêcheurs, pour l'acquisition de matériel de pêche sélectifs (cannes, palangres, hameçons, nasses), de transport (véhicules utilitaires frigorifiques), des équipements de conservation et des équipements froids (chambres de congélation, machines à glace, glacières, bacs isothermes, bacs à poissons, viviers et groupe froid vivier), ainsi que du matériel informatique dédié à l'enregistrement des captures.

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .6

DÀ MOSSA À U SVILUPPU ECUNOMICU
È SUSTENE E STRUTTURE PRUDUTTIVE

- L'**accompagnement des structures socioprofessionnelles** de la pêche et de l'aquaculture s'est poursuivi au profit de 6 structures (les 4 prud'homies, le Comité régional des pêches et des élevages marins de Corse et le Syndicat des aquaculteurs) qui se sont vu affecter, pour l'année 2021, **268 000 €**.
- Le **conventionnement**, en partenariat avec les régions Sud et Occitanie, **avec le service d'assistance vétérinaire d'urgence (SAVU)** pour les fermes piscicoles corses a conduit à octroyer 16 000 € au SAVU.

Le budget total consacré au soutien de ce secteur a représenté **762 237 €** en 2021.



Equipement d'un local (tri et froid)



Matériels de pêche sélectifs et de transport

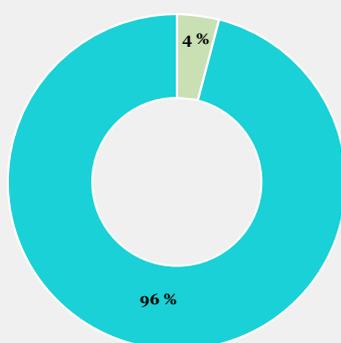
II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE
MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

AXE .7

| | CP votés en 2021 en euros | CP mandatés en 2021 en euros | Taux de réalisation |
|---------------------------|------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Dépenses totales de l'axe | 16 623 500,00 | 15 663 684,22 | 94,23 % |
| Total Fonctionnement | 1 373 500,00 | 672 644,18 | 48,97 % |
| Total Investissement | 15 250 000,00 | 14 991 040,04 | 98,30 % |

Les dépenses



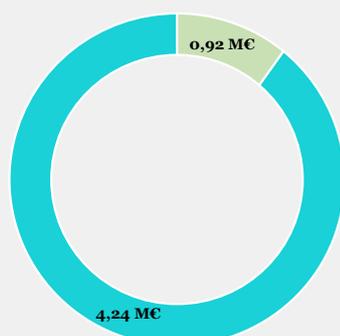
Un taux de réalisation de **48,97 %** en fonctionnement
et de **98,30 %** en investissement

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)

Répartition des dépenses réalisées de l'axe VII par politique



La programmation financière



Un taux d'affectation de **71 %** en fonctionnement
et de **10 %** en investissement

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)

Données issues du compte administratif 2021

1. La programmation et la gestion des fonds européens

L'année 2021 a été une année particulièrement importante pour la Collectivité de Corse dans le domaine des programmes européens, puisque deux exercices complémentaires ont été menés : la consommation des crédits des programmes européens 2014-2020 et la préparation des prochains programmes 2021-2027 dont les dispositifs d'intervention sont actuellement en discussion au niveau des instances européennes.

La préparation des programmes européens 2021-2027

L'année 2021 a été principalement consacrée à l'élaboration et à la négociation des programmes européens 2021-2027 avec la Commission européenne. Celle-ci a adopté le cadre réglementaire de la future programmation et l'accord de partenariat Etat/Commission européenne qui définit les grands principes directeurs de la prochaine programmation européenne a été transmis à la mi-décembre 2021 à la Commission.

Dans le cadre de la négociation de cet accord, la Collectivité a pu faire valoir la prise en compte de la dimension insulaire sur certaines thématiques prioritaires pour la Corse en matière de transition écologique, de connectivité numérique, d'accès aux soins de santé et de lutte contre les disparités territoriales des espaces insulaires.

Dans un souci de cohérence et d'efficacité de l'intervention publique, la synergie entre les fonds a été favorisée dans l'objectif d'accompagner notre territoire dans l'atteinte des objectifs cibles de l'Union européenne, tout en prenant en compte les besoins propres de la Corse.

Au cours de l'année 2021, la Collectivité a procédé à la négociation de plusieurs programmes européens :

- **Le programme opérationnel FEDER FSE Corse 2021-2027** qui sera doté d'une enveloppe de crédits européens équivalente à la précédente programmation, soit **117 M€**. Malgré le décalage important de calendrier d'adoption des règlements européens, la Collectivité a poursuivi en 2021 la rédaction du programme avec l'objectif de transmettre au cours du 1er trimestre 2022 une nouvelle version à la Commission européenne. Dans l'attente de l'approbation du programme et son démarrage au cours de l'année 2022, la Commission européenne a prévu, dans

le cadre de son plan de relance, plusieurs instruments dont REACT-EU, abondant la politique de cohésion à hauteur de 47,5 milliards d'euros.

- **L'axe « REACT-EU » Recovery assistance for cohesion and the territories of Europe** L'instrument REACT-EU a pour vocation de faire face aux conséquences de la crise sanitaire et de soutenir un certain nombre de projets consacrés à la sauvegarde des entreprises et de l'activité économique, à la préservation de l'emploi et à l'atténuation des conséquences sociales de la crise. Pour la Corse, l'enveloppe de crédits REACT-EU est de **25,7 M€** selon la décision de la Commission européenne du 12 février dernier établissant la ventilation par État-membre pour l'année 2021. La Collectivité a pu négocier une enveloppe supplémentaire de **6,3 M€** qui sera octroyée en 2022 à la Corse, qui est plus durement impactée par la crise en raison de son insularité et de la structure de son économie. Les fonds REACT-EU affectés au PO FEDER FSE 2014-2020 ont pour objectif d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux et des défis auxquels doit faire face la société insulaire (numérique, amélioration de la compétitivité des entreprises, sauvegarde et relance des filières, transition énergétique, tourisme, accompagnement des populations vulnérables...) Ainsi, le PO FEDER-FSE 2014-2020 a été révisé pour introduire un nouvel objectif thématique transversal « favoriser la réparation de la crise dans le contexte de la pandémie Covid-19 et préparer une relance numérique verte et résiliente de l'économie ». Le défi est d'assurer une utilisation de ces crédits avant le 31 décembre 2023, en ciblant les projets matures et répondant aux domaines d'intervention prévus.

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MEDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

AXE .7

- **Le Programme de développement rural de la Corse (PDRC) 2023-2027** est également en cours d'élaboration et dépendra, contrairement à la précédente programmation, d'un **plan stratégique national unique définissant les interventions et les modalités de mise en œuvre de la PAC à l'échelle nationale et régionale**. La PAC post-2020 accuse un retard de deux ans en raison de la crise sanitaire et la Collectivité, en sa qualité d'autorité de gestion, bénéficie d'une période de transition lui permettant de poursuivre la mise en œuvre du programme actuel avec une mobilisation anticipée des crédits de la période 2021-2027.
- Concernant le **FEAMPA**, l'outil financier de la politique commune de la pêche, l'OEC, en raison de ses compétences dans ce domaine, s'est fortement impliqué dans l'élaboration de ce programme qui soutient **la petite pêche côtière et promeut l'aquaculture**, avec pour objectifs de soutenir l'économie bleue, protéger la biodiversité et promouvoir la gouvernance internationale des océans. Le FEAMPA est également en phase de négociation avec la Commission européenne et la Corse disposera d'une enveloppe de plus de 54 M€.
- En 2021 parallèlement à la négociation des programmes européens, la Collectivité a souhaité renforcer ses **actions de communication**. Elle a procédé à la mise en place d'une plateforme web pour rendre l'information plus organisée et accessible aux bénéficiaires potentiels des programmes européens ainsi que des plans de relance. Elle a également renforcé sa communication auprès du grand public en candidatant au label « **Centre Europe Direct** », entité qui vise à sensibiliser le public aux sujets liés à l'Union européenne au niveau local, à promouvoir l'Union européenne dans les établissements scolaires et à dialoguer avec le public en informant sur l'action de l'UE. L'inauguration de ce centre en décembre 2021 a permis le démarrage de missions d'animation territoriale et de formation.

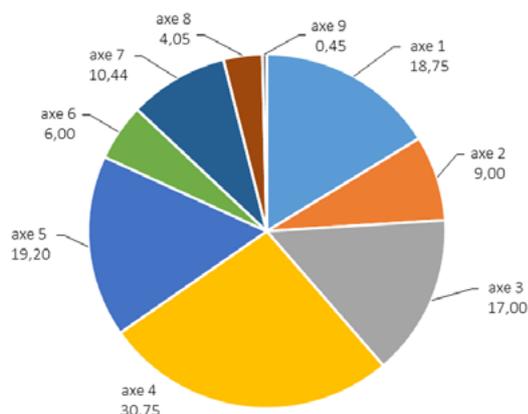
La poursuite de la programmation et de la certification des programmes européens 2014-2020

Globalement, l'état d'avancement de ces programmes est satisfaisant et la Collectivité a été en mesure de respecter les seuils de dégageant d'office imposés par les règlements européens. Afin d'éviter toute perte de crédits, le plan d'accompagnement, mis en place en janvier 2018 auprès des services en vue de certifier de la manière la plus optimale possible l'ensemble des fonds, a été poursuivi.

L'avancement du PO FEDER FSE 2014-2020

Sur les 115 M€ prévus, 32 M€ restent à programmer et 51 M€ à certifier d'ici le 31 décembre 2023. Le taux de programmation s'élève à 72 % et le taux de certification à 55 %.

Le programme couvre un grand nombre de thématiques qui constituent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux prioritaires de la Corse, à savoir : la recherche-développement et l'innovation, la compétitivité des PME et leur ouverture sur les marchés extérieurs, la transition numérique de la Corse vers le très haut débit, la transition énergétique, la prévention des risques majeurs et la valorisation du patrimoine, la cohésion sociale avec la nouvelle politique de la ville et l'augmentation du niveau de qualification des demandeurs d'emplois.



Répartition financière selon les axes du programme en M€

II. E PULITICHE PUBBLICHE

ACCHISU .7

SPARGHJE A NOMINA DI A CORSICA IN LU SO SPAZIU
MEDITERRANIU È EURUPEU

Axe 1 : structurer le potentiel de recherche développement et innovation de la Corse au service de la compétitivité du territoire

Axe 2 : développer la société de l'information et de la communication

Axe 3 : augmenter la compétitivité des entreprises

Axe 4 : accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone

Axe 5 : préserver et valoriser les atouts environnementaux et culturels du territoire

Axe 6 : renforcer la cohésion sociale

Axe 7 : investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi

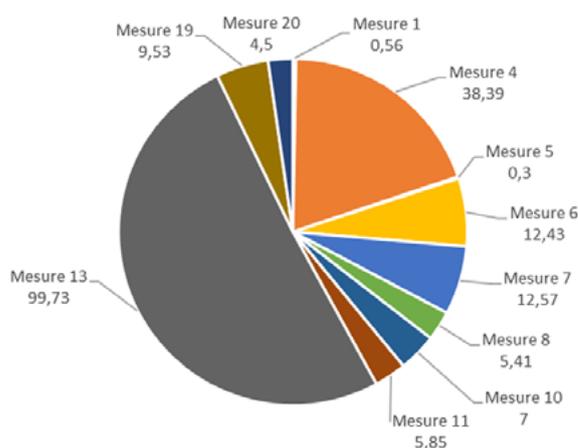
Axe 8 : assistance technique FEDER

Axe 9 : assistance technique FSE

A ces crédits, s'ajoutent les crédits 2021 REACT-EU de 25,7 M€, auxquels s'ajoute une enveloppe supplémentaire 2022 de 6,3 M€.

L'avancement du Programme de développement rural de la Corse 2014 2020 (FEADER) :

Le Programme de développement rural de la Corse (PDRC) soutient les activités agricoles et rurales dans une logique orientée vers la qualité, la protection, l'innovation et la modernisation. La Collectivité de Corse est autorité de gestion du PDRC-FEADER.



Répartition financière selon les priorités du programme en M€

Mesure 1 : transfert de connaissance et actions d'information

Mesure 4 : investissements physiques

Mesure 5 : restauration potentiel de production

Mesure 6 : développement des exploitations agricoles

Mesure 7 : services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

Mesure 8 : investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts

Mesure 10 : agroevironnement-climat

Mesure 11 : activités d'information et de promotion des produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire

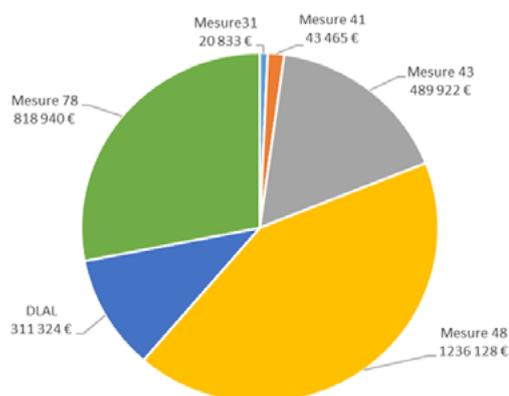
Mesure 13 : paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques

Mesure 19 : soutien au développement local - LEADER

Le programme dispose d'une enveloppe FEADER de plus de 196 M€ dont 75 % sont programmés à ce jour.

L'avancement du programme national FEAMPA 2014-2020 :

Sur les 3,2 M€ affectés à la Corse, le taux de consommation s'élève à 93 % (la Corse se situe en 6^{ème} position sur l'ensemble des régions au niveau de la programmation). Ce chiffre est très satisfaisant au regard du démarrage de la programmation en juillet 2017 et des difficultés rencontrées dans le déploiement de l'outil de gestion OSIRIS. L'intégralité des crédits devrait être programmée par l'Office de l'environnement de la Corse, en sa qualité d'organisme subdélégué.



Répartition financière selon les mesures du programme

Mesure 31 : installation jeunes pêcheurs

Mesure 41 : atténuation du changement climatique / remotorisation

Mesure 43 : ports de pêche, sites de débarquement

Mesure 48 : investissements productifs en aquaculture

DLAL : animation du GALPA

II. LES POLITIQUES PUBLIQUES

FAIRE RAYONNER LA CORSE DANS SON ESPACE MÉDITERRANÉEN ET EUROPÉEN

AXE .7

2. La coopération territoriale et les relations internationales

La Collectivité de Corse mène au titre de la **coopération territoriale européenne** une politique volontariste multiforme et multisectorielle au profit de ses acteurs et de son territoire.

Dans ce cadre, la Collectivité a établi par son action des relations partenariales étroites et durables avec des régions de pays européens pour renforcer son attractivité, sa compétitivité, l'échange de bonnes pratiques et la mise en valeur de ses atouts et de ses savoir-faire.

La Collectivité est autorité nationale du **programme Marittimo 2014-2020** et conservera cette mission dans le cadre de la prochaine programmation. Le bilan de l'exercice 2021 est positif. Cinq appels à projets ont été programmés et engagés. 124 projets ont été financés dont 99 avec un partenariat corse. Plus de **26 M€ de fonds FEDER** ont été programmés et engagés pour la Corse.

S'agissant de la **préparation du futur programme**, la Collectivité de Corse s'est investie dans les travaux de la Task Force qui ont permis la finalisation d'un programme de coopération dont la transmission est prévue en 2022 à la Commission européenne.

Ce programme intervient au titre des 5 grandes priorités :

- un territoire transfrontalier attrayant, axé sur une modernisation intelligente et durable ;
- un territoire transfrontalier résilient et économe en ressources ;
- un territoire transfrontalier physiquement et numériquement connecté ;
- un territoire transfrontalier performant en matière de capital social et qui se distingue par la qualité de son capital humain ;
- une meilleure gouvernance transfrontalière.

Au-delà de ces priorités et dans le cadre de cette négociation, la Collectivité a pu faire valoir la **prise en compte de l'insularité** qui deviendra une thématique transversale et qui sera évaluée lors du dépôt de chaque projet. Ces derniers devront démontrer comment leur stratégie répond aux défis et enjeux des territoires insulaires.

De plus, la Collectivité a défendu la possibilité de mettre en œuvre des financements à destination des petits projets, **notamment pour favoriser la thématique « culture »**, absente de la

programmation 2014-2020 et dont le retour est prévu dans le futur programme à la demande unanime des territoires éligibles.

Compte tenu de la complexité administrative des programmes de coopération et l'intérêt que présentent ces programmes pour le développement de notre territoire, les moyens mis en œuvre dans l'animation des programmes ont été renforcés :

- accompagnement des porteurs de projets dans le montage administratif et suivi financier de leur projet de coopération ;
- renforcement des moyens alloués au Pôle Unique de Certification.

La Corse est éligible à 3 autres programmes de coopération territoriale européenne :

- INTERREG Euro Med ;
- INTERREG Next Med ;
- INTERREG Europe.

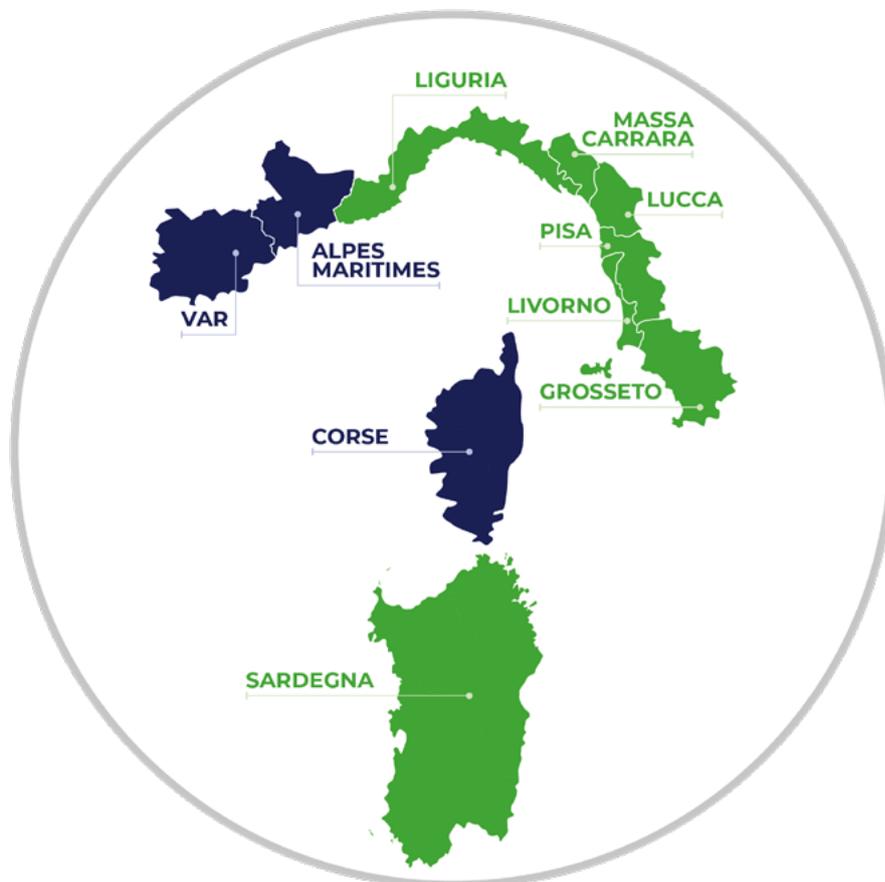
Les programmes INTERREG Euro Med et INTERREG Europe ont déjà été approuvés par la Commission européenne et les premiers appels à projets devraient être publiés avant l'été 2022.

Dans le prolongement des programmes de coopération et dans le cadre du rapport sur la **mobilité internationale** validé par l'Assemblée de Corse en 2020, la Collectivité a développé son action dans le cadre du **programme Erasmus+**. Ainsi, a été présentée en octobre 2021 une accréditation au programme Erasmus+ « formation et éducation des adultes », afin de s'assurer que les acteurs éloignés de la coopération puissent s'ouvrir à l'international. Cette accréditation a été axée **sur l'économie sociale et solidaire (ESS)**, qui constitue un axe fort de développement pour la Corse.

II. E PULITICHE PUBLICHE

ACCHISU .7

SPARGHJE A NOMINA DI A CORSICA IN LU SO SPAZIU
MEDITERRANIU È EURUPEU



Programme Marittimo 2014-2020, zone de coopération

La Collectivité est la seule région de France à avoir été accréditée et le projet de société qu'elle a porté a été valorisé au niveau national et européen. Une dotation de **10 M€** a été affectée à la Corse.

L'intérêt pratique de l'accréditation réside dans :

- un accès garanti et simplifié au financement pendant toute la durée de la programmation ;
- un consortium flexible et évolutif ;
- les bases d'une stratégie de coopération et d'internationalisation des acteurs de l'ESS.

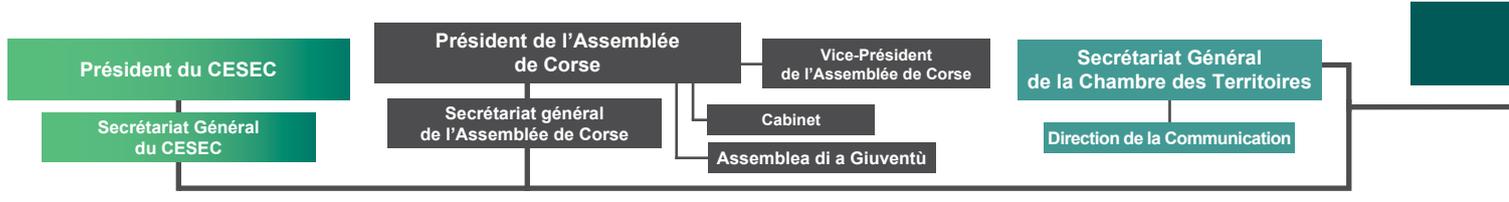
En lien avec le cadre de référence pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire en Corse validé par l'Assemblée de Corse, outre la formation des agents et des acteurs de l'ESS, l'objectif est d'encourager une autre façon d'entreprendre et de poursuivre **une démarche éthique et opérationnelle** qui renforce les valeurs de service public de proximité, la localisation d'une économie vertueuse et la garantie d'une meilleure cohésion sociale.

La mobilité internationale des acteurs et la coopération via l'échange de bonnes pratiques peuvent être un atout majeur pour résoudre les nombreux défis auxquels l'île fait face. Erasmus + est ainsi un outil de choix, permettant un financement à hauteur de 80 % des projets.

III. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE



L'organigramma di i servizi
L'organigramme des services



Inspection générale

- Mission conseil en organisation
- Mission audit interne
- Mission pilotage et accompagnement

Direction Générale Adjointe en charge du patrimoine de la Collectivité, des moyens et de la commande publique

- Secrétariat Général
- Chargé de mission
- Chargé de mission stratégique et transversal

Direction de la commande publique

- Mission politique d'achat

Direction adjointe dématérialisation et nomenclature

- Service programmation et performance de l'achat
- Service commande publique

Direction adjointe réseau acheteurs

- Service gestion des procédures
- Service achats responsables et assistance juridique à l'exécution des marchés

Direction des moyens généraux

- Mission organisation et optimisation de la compétence documentaire

Direction adjointe des moyens généraux Cismonte

- Service achats transversaux
- Service moyens transversaux
- Service gestion domaniale administrative
- Service documentation et archivage intermédiaire
- Service gestion financière comptable et marchés publics
- Service questure

Direction adjointe des moyens généraux Pumonte

- Service achats transversaux
- Service gestion domaniale administrative
- Service documentation et archivage intermédiaire
- Service gestion financière comptable et marchés publics
- Service questure

Direction de la gestion des moyens roulants et des moyens mécanisés

- Mission prospective et transversalité

Direction adjointe de la gestion des moyens roulants Cismonte

- Service administratif et comptable
- Service coordination technique poids lourds
- Service coordination technique véhicules légers et véhicules utilitaires légers

Direction adjointe de la gestion des moyens roulants Pumonte

- Service administratif et comptable
- Service coordination technique des moyens mécanisés de la voirie
- Service coordination technique de moyens mécanisés de l'environnement et de l'administration

Direction de la gestion, de l'entretien et du suivi des bâtiments

- Mission harmonisation des procédures et suivis transversaux

Direction adjointe de la gestion de l'entretien et du suivi des bâtiments Cismonte

- Service maintenance et espaces verts Cismonte
- Service gestion du patrimoine-travaux Cismonte

Direction adjointe de la gestion de l'entretien et du suivi des bâtiments Pumonte

- Service maintenance et espaces verts Cismonte
- Service gestion du patrimoine-travaux Pumonte

Direction adjointe en charge de l'harmonisation des procédures et des suivis transversaux

Direction de la gestion foncière

Direction adjointe de la gestion foncière

Direction de la gestion foncière

- Service de la maîtrise foncière infrastructure de transports Pays Bastiais et Côte Orientale
- Service de la maîtrise foncière infrastructure de transports Pays de Balagne et Centre Corse
- Service de la maîtrise foncière infrastructure de transports Pays Ajaccien et Ouest Corse
- Service de la maîtrise foncière infrastructure de transports Sarté et Extrême Sud

Direction Générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires

DGA délégué à la DGA des affaires sociales et sanitaires

Adjoint au DGA

- Secrétariat Général
- Service préparation, pilotage budgétaire suivi comptable et financier
- Service passation et gestion des marchés de la DGA
- Service sécurisation des actes, veille juridique et récupération des créances d'aides sociales

- Mission d'animation du ou des schémas directeurs et des stratégies territoriales
- Mission de coordination des acteurs sociaux et de mise en œuvre du plan précaité
- Mission stratégie de la santé
- Mission de coordination des travaux d'harmonisation
- Mission harmonisation SI Social

Direction de la protection de l'enfance

Direction adjointe de la protection de l'enfance

- Service coordination administrative et financière
- Service adoption tutelles et statut de l'enfant
- Service de l'accueil familial et collectif
- Service de maintien à domicile
- Cellule de recueil des informations préoccupantes
- Service de prévention et d'actions collectives
- Mission observation de la protection de l'enfance

Direction de l'autonomie

- Mission coordination administrative et appui au pilotage
- Mission évaluation des politiques de l'autonomie et prospective
- Mission bien vieillir
- Mission de coordination des parcours

Direction adjointe de l'autonomie

Direction de l'action sociale de proximité

Direction adjointe de l'action sociale de proximité

- Mission ingénierie et animation territoriale
- Service développement social local régional
- Service MASP régional

Direction de l'insertion et du logement

- Mission coordination des politiques de l'insertion et du logement
- Service de l'insertion sociale
- Service de l'insertion professionnelle
- Mission pilotage de l'allocation et des relations partenariales
- Mission évaluation

Direction adjointe en charge du logement

Direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire

Direction adjointe de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire

- PMI Médecin chef
- PMI Cismonte
- PMI Pumonte
- Service des modes d'accueil
- Service prévention
- Service CPEF/CeGIDD
- Service crèche

Direction Générale Adjointe en charge des infrastructures de transports, de la mobilité et des bâtiments

- Secrétariat Général
- Service du pilotage financier
- Service du pilotage administratif
- Mission projets DGA/TMB

- Missions stratégiques et transversales déléguées à la modernisation et l'innovation
- Missions stratégiques et transversales déléguées à la politique et à la programmation des investissements

Direction des transports et de la mobilité

- Mission stratégie des transports routiers

Direction adjointe ports et aéroports

- Service des ports et aéroports Cismonte
- Service des ports et aéroports Pumonte

Direction adjointe chemins de fer et de la mobilité

- Service des transports ferroviaires et de la stratégie des mobilités
- Service des investissements de la mobilité

Direction adjointe service de transport routier

- Service des transports routiers Cismonte
- Service des transports routiers Pumonte
- Service des contrôles et projets numériques

Direction de la construction et de la réhabilitation des bâtiments

- Service des bâtiments Pumonte
- Service des bâtiments Cismonte
- Mission maquette numérique des bâtiments

Adjoint au DGA en charge des routes

- Mission CSPS
- Service ouvrages d'art
- Service du laboratoire routier

Direction de l'exploitation et de l'entretien routière Pumonte

- Service coordination du domaine routier
- Service travaux et logistique

Direction de l'exploitation et de l'entretien routière Cismonte

- Service coordination du domaine routier
- Service travaux et logistique

Direction investissements routiers Cismonte

- Mission procédures réglementaires
- Service des grands travaux

Direction Générale Adjointe en charge de la stratégie de l'innovation et de la transformation

- Secrétariat Général
- Délégation au pilotage, à l'accompagnement des transformations et de la relance
- Mission stratégique et transversale

Direction de la stratégie et de l'innovation

Direction adjointe de la stratégie et de l'innovation

- Service intelligence territoriale
- Service organisation et pilotage de projets innovants
- Service stratégie et modernisation des politiques transversales et innovantes
- Mission développement durable et climat

Délégation à l'encadrement supérieur

- Mission accompagnement de l'encadrement supérieur
- Mission animation de la politique managériale

Direction du contrôle interne

- Mission gestion des procédures
- Mission gestion des risques

Direction des affaires juridiques

- Service contentieux
- Service juriconsulte
- Service réglementation et légistique

Adjoint au DGA

Direction des opérateurs et de l'évolution des politiques publiques

Direction adjointe des opérateurs et de l'évolution des politiques publiques

- Service des relations avec les organismes extérieurs
- Service de l'évaluation des politiques publiques

Direction de la transformation et de l'aménagement numérique de Corse

- #CréaCorsica
- Service infrastructures de télécommunications et réseaux
- Service SIG territorial
- Service des usages et des services numériques
- Mission données territoriales
- Bureau administratif et financier

Président du Conseil Exécutif de Corse

Directrice Général des Services

Secrétariat Général du Conseil Exécutif

Cabinet

Direction de la sûreté, de la sécurité et du Protocole

Direction adjointe de la sûreté, de la sécurité et du Protocole

- Service coordination de la sûreté et de la sûreté PUMONTE
- Service coordination de la sûreté et de la sûreté CISMONTE
- Service du protocole

Mission fiscalité

Mission organisation, pilotage et suivi transversal

Chargés de mission

Direction Générale Adjointe en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales

- Secrétariat Général
- Chargé de mission délégué à l'Europe
- Missions stratégiques et transversales déléguées à la politique budgétaire, financière et à la programmation
- Mission expert finances

Direction Générale Adjointe en charge de l'éducation, de la formation et de la langue corse

- Secrétariat Général
- Mission coordination transversale des politiques d'enseignement et de formation
- Mission stratégique et transversale analyse et prospective et CARIF-OREF de Corse

Direction Générale Adjointe en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse

- Secrétariat Général

Direction de la culture

- Centre d'art polytechnique
- Cinématique de Corse
- FRAC

- Mission Mécénat

- Mission Communication

Direction adjointe arts vivants

- Service des arts de la scène
- Service action pédagogique artistique et culturelle

Direction adjointe Livre et lecture publique

- Service du livre
- Service de la lecture publique Cismonte
- Service de la lecture publique Pumonté

Direction adjointe audiovisuel, cinéma et arts visuels

- Service création et diffusion
- Service des arts plastiques et arts visuels
- Service promotion formation

Direction Générale Adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires

- Secrétariat Général
- Service administratif
- Service financier
- Mission EAU
- Mission secrétariat technique du Comité de Bassin
- Mission gestion durable des services
- Mission système d'information et de gestion des eaux de Corse
- Mission animation PBACC

Direction des solidarités territoriales

- Mission structuration, coordination et diffusion de l'offre territoriale

Direction adjointe vie locale et services aux territoires

- Serv. relations aux associations
- Service vie locale
- Service développement et gestion de l'offre de proximité Pumonté
- Serv. développement et gestion de l'offre de proximité Cismonte

Direction adjointe assistance et conseil aux territoires

- Service action territoriale
- Service ingénierie territoriale

Direction milieux aquatiques et sécurité sanitaire

- Etablissement thermal de Petrapola
- Service administration finances budgets annexes
- Mission valorisation

Direction adjointe milieux aquatiques

- Service assistance technique Pumonté
- Service assistance technique Cismonte
- Service travaux de gestion et d'aménagements Pumonté
- Service travaux de gestion et d'aménagements Cismonte
- Mission prospective analyse et coordination

Direction adjointe sécurité sanitaire

- Service lutte anti-vectorielle et lutte contre les bio-agresseurs Pumonté
- Service lutte anti-vectorielle et lutte contre les bio-agresseurs Cismonte
- Service des interventions opérationnelles

Direction adjointe du laboratoire Pumonté

- Mission qualité

Direction adjointe du laboratoire Cismonte

- Mission qualité

Adjoint

- Mission formation
- Mission métrologie
- Serv. microbiologie appliquée
- Service prélèvement
- Service vétérinaire et santé animale

Adjoint

- Mission formation
- Mission métrologie
- Service hygiène alimentaire
- Serv. chimie agro-alimentaire
- Service hygiène publique

Direction de la forêt et de la prévention des incendies

- Mission financements et projets

Direction adjointe relations transversales

- Service forêt
- Service opérationnel FORSAP PUMONTE
- Service opérationnel FORSAP CISMONTE
- Service DFCI FORSAP

Direction des milieux naturels

- Mission multimédia base de données
- Mission ingénierie environnementale et projets
- Service de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia
- Service des espaces littoraux et terrestres
- Service valorisation et éducation au développement durable
- Mission animation territoire

Direction adjointe des milieux naturels

- Service forêt
- Service opérationnel FORSAP PUMONTE
- Service opérationnel FORSAP CISMONTE
- Service DFCI FORSAP

Direction des espaces et sites de pleine nature

- Service structuration et organisation des ESPN Pumonté
- Service structuration et organisation des ESPN Cismonte
- Service développement des ESPN Pumonté
- Mission développement des ESPN Cismonte

Direction adjointe stratégie et développement des espaces et sites de pleine nature

- Serv. ingénierie et contrôle Pumonté
- Adjoint au chef de service
- Serv. ingénierie et contrôle Cismonte
- Adjoint au chef de service
- Service protection et aménagement ESPN Pumonté
- Service protection et aménagement ESPN Cismonte
- Mission coordination des activités et moyens opérationnels ESPN

Direction adjointe dispositif opérationnel

- Serv. ingénierie et contrôle Pumonté
- Adjoint au chef de service
- Serv. ingénierie et contrôle Cismonte
- Adjoint au chef de service
- Service protection et aménagement ESPN Pumonté
- Service protection et aménagement ESPN Cismonte
- Mission coordination des activités et moyens opérationnels ESPN

Adjoint au DGA

Direction de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement

- Mission contrôle évaluation

Direction adjointe de l'attractivité des territoires

- Service de l'attractivité des territoires SAT
- Service des aides à l'eau et à l'assainissement
- Service de l'habitat et du logement SHLO

Direction adjointe politiques urbaines

- Service du développement urbain
- Mission stratégie de développement urbain
- Service «Europe et les villes»
- Mission programmation thématique urbaine

Direction Générale Adjointe en charge des systèmes d'information, de la communication interne et des ressources humaines

- Secrétariat Général
- Service coordination administrative et juridique
- Mission observatoire social
- Médecine Préventive

Direction du digital et des systèmes d'information

- Service administratif et financier
- Mission conduite de changement SI et organisation

Mission expertise et convergence

- Service support à la gestion des relations usagers, e-services et métiers transverses
- Service SI social
- Service SI moyens internes
- Service SI Assemblées, Organismes satellites et dématérialisation

Direction adjointe pilotage et gouvernance

- Service architecture technique et transformation digitale

Direction adjointe services IT

- Service architecture technique et transformation digitale

Direction adjointe architecture technique et transformation digitale

- Service architecture technique et transformation digitale

Mission coordination

- Service support à la gestion des relations usagers, e-services et métiers transverses
- Service SI social
- Service SI moyens internes
- Service SI Assemblées, Organismes satellites et dématérialisation

Mission urbaniste décisionnel et data management

- Service support à la gestion des relations usagers, e-services et métiers transverses
- Service SI social
- Service SI moyens internes
- Service SI Assemblées, Organismes satellites et dématérialisation

Centre de service

- Service support à la gestion des relations usagers, e-services et métiers transverses
- Service SI social
- Service SI moyens internes
- Service SI Assemblées, Organismes satellites et dématérialisation

Service support à la gestion des relations usagers, e-services et métiers transverses

- Service support à la gestion des relations usagers, e-services et métiers transverses
- Service SI social
- Service SI moyens internes
- Service SI Assemblées, Organismes satellites et dématérialisation

Service SI social

- Service support à la gestion des relations usagers, e-services et métiers transverses
- Service SI social
- Service SI moyens internes
- Service SI Assemblées, Organismes satellites et dématérialisation

Service SI moyens internes

- Service support à la gestion des relations usagers, e-services et métiers transverses
- Service SI social
- Service SI moyens internes
- Service SI Assemblées, Organismes satellites et dématérialisation

Service SI Assemblées, Organismes satellites et dématérialisation

Direction de la communication interne

- Mission rédaction
- Mission visuels
- Mission intranet

Adjoint au DGA responsable du pôle ressources humaines

Direction de la formation

- Service développement des métiers techniques H&S, info QVT DUERP
- Service développement des métiers santé social culture Europe
- Mission développement des compétences transverses suivi financier examens concours dispositif de formation individuel

Direction adjointe de la formation

- Service développement des métiers techniques H&S, info QVT DUERP
- Service développement des métiers santé social culture Europe
- Mission développement des compétences transverses suivi financier examens concours dispositif de formation individuel

Direction des parcours professionnels

- Service recrutement et valorisation des parcours de mobilité
- Service accompagnement des projets et appui aux directions
- Service accompagnement et maintien dans l'emploi
- Mission transversale accompagnement individuel
- Cellule pilotage des métiers

Direction adjointe des parcours professionnels

- Service recrutement et valorisation des parcours de mobilité
- Service accompagnement des projets et appui aux directions
- Service accompagnement et maintien dans l'emploi
- Mission transversale accompagnement individuel
- Cellule pilotage des métiers

Direction de la gestion statutaire

- Service des carrières
- Service du temps et des absences
- Service rémunération

Direction adjointe de la gestion statutaire

- Service des carrières
- Service du temps et des absences
- Service rémunération

Direction de la gestion des ATTEE

- Service administration et accompagnement

Direction de la qualité de vie au travail

- Mission animation analyse et prospective de RPS
- Mission promotion QVT

Direction adjointe de la qualité de vie au travail Cismonte

- Mission animation analyse et prospective de RPS
- Mission promotion QVT

Direction adjointe de la qualité de vie au travail Pumonté

- Mission animation analyse et prospective de RPS
- Mission promotion QVT

Service prévention et évaluation des risques professionnels

- Service action sociale du personnel

III. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TERRITORIALE EFFICIENTE È NUVATRICE

1. La poursuite de la structuration de l'administration territoriale

A l'issue du déploiement des projets liés à la « fusion-crédation » de la Collectivité de Corse, la structuration de l'administration territoriale s'est poursuivie sur les objectifs fixés dans un contexte de crise sanitaire impactant l'activité des services :

- par l'amélioration des processus, afin d'allier qualité de vie au travail, valorisation et professionnalisation des parcours professionnels des agents et adéquation aux besoins des directions métiers ;
- par la mise en œuvre des objectifs de transformation numérique ;
- par l'accompagnement des agents dans le changement, essentiel durant cette période de crise sanitaire.

Les objectifs fixés ont été développés tout au long de l'année au profit des **4 420 agents** que compte la Collectivité au 31 décembre 2021.

Cette année a été fortement impactée par la mise en œuvre opérationnelle de la **réforme de la déclaration sociale nominative (DSN)** au 1^{er} janvier 2021. La DSN est un fichier mensuel, produit à partir de la paie, destiné à communiquer les informations nécessaires à la gestion de la protection sociale des agents aux organismes et administrations concernées. Elle permet de remplacer l'ensemble des déclarations périodiques et des formalités administratives adressées à une diversité d'acteurs.

Parallèlement, l'amélioration des régimes horaires de certains personnels par retour d'expérience et la mise en œuvre de **nouvelles modalités du temps de travail** ont été déployées.

Par ailleurs, le développement de la politique forestière de la Collectivité a été renforcée par **l'intégration de 32 agents** qui effectuaient ces missions de manière externalisée. Ces personnels ont bénéficié d'un accompagnement sur site, individuel et collectif.

La Collectivité et les services d'incendies et de secours (SIS) des deux départements ont finalisé la **convention relative aux activités de sapeurs-pompiers volontaires des agents**. Elle définit les conditions de disponibilité des personnels dans le respect des nécessités des services auquel ils appartiennent.

Au titre de la **qualité de vie au travail**, le plan de prévention de la Collectivité mis en place dès le début de la crise sanitaire a été évalué dans le but de garantir aux agents une protection maximale. En dehors des actions menées dans le cadre de la

crise sanitaire, ont été poursuivies la prévention des risques professionnels, l'action sociale en faveur du personnel et la prise en charge des risques psycho-sociaux (RPS).

L'action sociale en faveur du personnel a été renforcée avec la mise en place d'une **convention de participation concernant les mutuelles de santé et de prévoyance** destinée à proposer aux agents une meilleure couverture à des prix plus avantageux dès 2022.

Dans le domaine de la **prévention des risques professionnels**, le travail s'est poursuivi pour réaliser une couverture réglementaire complète concernant le document unique.

La prise en charge des **risques psycho-sociaux** n'a pas été interrompue par la situation sanitaire et le dispositif d'écoute psychologique spécifique à la crise a été maintenu. Enfin, à la suite d'un préavis de grève, des accompagnements d'envergure ont été réalisés au profit des travailleurs sociaux de la protection de l'enfance.

En 2021, la **médecine de prévention** a assuré le suivi médico-professionnel (visites médicales et études de poste), ainsi que la prévention de la désinsertion professionnelle, tout en gérant la crise sanitaire (contact tracing, demande d'éviction ou de reprise en présentiel, campagne de vaccinations) qui a nécessairement monopolisée la quasi-totalité du temps d'exercice.

Corrélée au déploiement des politiques de recrutement, la **gestion et le suivi du tableau des effectifs** ont été poursuivis. En 2021, 68 procédures de recrutements externes ont été lancées et 400 procédures de mobilité interne ont été suivies. De plus, la Collectivité a eu recours à 464 mensualités pour faire face à un surcroît d'activité saisonnier.

III. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

L'année 2021 a vu la finalisation de la **structuration de l'organigramme pour les 3^{ème} et 4^{ème} niveaux d'encadrement**, conduisant à la nomination de 309 agents.

Le déploiement de la **cotation des postes**, lancé en novembre 2020, a permis de coter 2 597 postes, déterminant le régime indemnitaire applicable à 3 970 agents.

Afin de répondre aux obligations réglementaires, un dispositif harmonisé en matière d'**entretien d'évaluation professionnelle** a été conçu dans le but d'assurer une plus grande cohérence entre management et gestion des ressources humaines et d'amorcer le déploiement d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Dans le domaine de sa politique handicap, la Collectivité s'est dotée d'une **convention avec le Fonds d'insertion des travailleurs handicapés 2021-2023** avec un budget de 405 976 € et une charte du maintien dans l'emploi.

En matière d'**accompagnement individuel**, 97 personnes ont bénéficié du dispositif mis en place. 36 % de ces accompagnements relèvent de démarches personnelles. Cet accompagnement a été étendu aux apprentis.

En matière de **formation**, un programme pluriannuel de formations répondant aux projets opérationnels des directions et des axes de développement de la Collectivité a été élaboré. Il vise l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers, le maintien des acquis de la fonction publique territoriale et l'accompagnement des agents dans leurs projets d'évolution professionnelle. En 2021, **6 279 journées de formation** ont été mises en place au bénéfice de **3 152 agents**.

Les **lignes directrices de gestion en matière d'avancement et de promotion** ont été élaborées, en concertation avec les partenaires sociaux au sein de 5 ateliers de travail, la **construction du schéma directeur des ressources humaines** a été initiée, le **déploiement du télétravail** a été poursuivi.

La **communication interne** s'est axée sur la conception et la diffusion de divers outils. Une revue de presse quotidienne, près de 300 visuels, un site intranet innovant, la création d'un pack « nouvel arrivant », la diffusion de contenus graphiques écrits et digitaux, près de 300 communications sur divers supports ont été produits.

Les chiffres-clés :

- 3 réunions du Comité consultatif dans le cadre des opérations d'avancements de grades et de promotions internes ;
- 9 Comités techniques ;
- 3 Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et 9 CHSCT informels ;
- 12 réunions de travail avec les organisations syndicales ;
- Près de 2 800 agents promouvables :
 - ◇ avancement de grades : 255 arrêtés
 - ◇ promotion interne : 39 arrêtés ;
- 43 arrêtés portant nomination de régisseurs ;
- 235 arrêtés portant délégation de signature ;
- 324 arrêtés portant nomination sur encadrement.

III. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TIRRIURIALE EFFICIENTE È NUVATRICE

2. Le Schéma directeur des systèmes d'information

Dans le cadre des objectifs de performance et de transformation numérique de la Collectivité, il est essentiel de garantir la continuité et la sécurité du service fourni aux utilisateurs et d'anticiper les changements et leurs impacts sur le système d'information. Au niveau opérationnel, le schéma directeur doit permettre de programmer les investissements en anticipant les évolutions technologiques et en garantissant l'efficacité et la maîtrise des risques liés au système d'information. La sécurité des systèmes d'information est, en effet, un enjeu majeur en cette période de crise où la vulnérabilité des systèmes est en forte augmentation.

L'activation du Plan de continuité d'activité (PCA) lors de la crise sanitaire

La mise en œuvre du plan de continuité des activités (PCA) a nécessité le déploiement d'outils, de matériels et de solutions techniques garantissant la continuité des missions de la Collectivité.

Ainsi, tous les personnels (sédentaires ou itinérants) ont été doté d'un compte mail et d'un accès à distance sécurisé à l'Intranet de la Collectivité de Corse.

Le travail collaboratif a pu être organisé au travers de **réunions en visio ou audio**, via le déploiement de Microsoft Teams pour 2 250 agents et la mise en place d'un nouveau système d'interconnexion entre les visioconférences et Teams. Plus de 20 000 réunions se sont tenues via Teams (+100 % par rapport à 2020).

Près de 1 800 agents ont pu accéder au système d'information complet de la Collectivité via un **« Extranet de télétravail »** (accès au serveur de fichier, aux mails, aux applicatifs métiers, à l'intranet) à partir de leurs équipements personnels (900 agents) ou **l'activation de connexions à distance** (VPN) à partir d'ordinateurs portables professionnels (894 agents).

Le schéma directeur cible

La conception du Schéma directeur du système d'information (SDSI) 2021-2024 et la définition du système d'information (SI) cible ont été poursuivies.

En parallèle, 190 sites de la Collectivité ont été interconnectés par un **réseau très haut débit en fibre optique** via un marché public unifié et un opérateur unique, première étape du développement d'une administration numérique.

Un nouveau système de gestion centralisée des mobiles et tablettes professionnelles a été développé.

Le support au **fonctionnement des organes politiques** (Assemblée de Corse, Conseil exécutif, CESEC, Chambre des territoires, Assemblea di a Ghjuventù) a été assuré et les installations informatiques ont été mis à disposition des élus de la nouvelle mandature.

Un nouvel **Intranet 2.0** a été développé et l'expérimentation du **parapheur électronique** poursuivie.

L'harmonisation des systèmes d'information

Quatre systèmes d'information uniques harmonisés ont été initiés en 2020 :

- SI ressources humaines (stabilisation de l'applicatif métier et évolution de l'interfaçage avec l'outil de gestion du temps Horoquartz) ;
- SI finances ;
- SI social (voir encadré) ;
- SI transport.

Le système de téléphonie fixe a été unifié (fusion des infrastructures, rationalisation des marchés, opérateur unique, déploiement de nouveaux matériels).

Le serveur de fichier unifié de la Collectivité a été déployé à 80 %.

La sécurité des systèmes d'information

Une nouvelle solution de sauvegarde unifiée de 400 téraoctets a été mise en place pour un coût de 330 000 €. Différentes briques et services d'infrastructures ont vu leur niveau de protection améliorée par des opérations de sécurité des systèmes d'information (SSI).

III. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

La plateforme Extranet de télétravail a bénéficié d'une mise à niveau technique et de sécurité. Le contrôle de l'efficacité et de la maîtrise des risques liés au système d'information a été renforcé par le développement d'un nouveau système de supervision des systèmes d'information.

Les chiffres-clés :

Budget 2021

- 7,5 M€ en fonctionnement
- 5,6 M€ en investissement
- 7 518 tickets GLPI traités
- 2 053 lignes de téléphonie mobile
- 600 smartphones attribués
- 86 tablettes attribués
- 4 500 comptes mails isula.corsica accessibles à distance
- 1 200 comptes Extranet de télétravail (+ 100 % par rapport à 2020)
- 2 254 licences Teams attribuées (+26 % par rapport à 2020)
- 617 PC renouvelés (dont 318 PC portables et autant de licences VPN)
- Plus de 100 applications et logiciels métiers supervisés, maintenus et développés.

L'harmonisation du SI Social : le projet SISCO (Sistema d'infurmazione suciale di Corsica)

Dans le droit fil de la mise en place des nouveaux systèmes d'information de gestion financière et de ressources humaines, l'harmonisation du système d'information de l'action sociale et médico-sociale a été initiée en 2019 via une étude visant à définir les procédures à unifier.

La mise en œuvre du programme SISCO mobilise les directions des affaires sociales et sanitaires, la direction des systèmes d'information, le maître d'œuvre INETUM et l'assistance à maîtrise d'ouvrage Public Impact Management (PIM). 2,4 M€ y sont consacrés sur 3 ans.

Le programme a pour périmètre l'ensemble des compétences sociales de la Collectivité : aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, insertion, logement, PMI, protection de l'enfance et action sociale de terrain.

En 2021, le calendrier prévisionnel a été tenu et a permis de rendre opérationnels les domaines suivants : prestations handicap/MDPH, fonds de solidarité au logement, paiements aux bénéficiaires du RSA, bilans de santé PMI en école maternelle.

Dans le même temps, l'examen des domaines suivants est lancé : autonomie (aide-ménagères, hébergement des personnes âgées et handicapées, accueil familial et APA), centre de planification et d'éducation familiale, action sociale de terrain, aide sociale à l'enfance, agréments des assistants maternels.

En parallèle de ce programme et afin d'améliorer le service rendu aux usagers et aux partenaires, des travaux ont été engagés pour la mise en place de modules « TGTT » (télégestion et télétransmission) pour le domaine « autonomie » et la gestion de la relation à l'utilisateur/téléservices pour la MDPH.

III. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TIRRIURIALE EFFICIENTE È NUVATRICE

3. La commande publique, les bâtiments, la gestion foncière et les moyens généraux

La commande publique de la Collectivité de Corse est un levier de l'économie insulaire. Elle doit nécessairement s'adosser à des procédures maîtrisées et sécurisées.

L'ensemble des fonctions supports doivent contribuer à accroître la performance de l'administration.

La commande publique

En 2021, 460 procédures supérieures ou égales à 40 000 € HT, soit 1 263 lots, ont été gérées dont :

- 263 marchés de fournitures et services ;
- 140 marchés de travaux ;
- 57 marchés de prestation intellectuelle.
- Par ailleurs, 309 actes modificatifs sur les marchés en cours ont été établis.

La Commission d'appels d'offres s'est réunie à 22 reprises au cours desquelles 182 dossiers ont été présentés et conduit à la notification de 540 lots. Le montant des marchés notifiés s'élève à près de **106 M€ HT**, auxquels s'ajoutent 43 accords-cadres publiés sans minimum et sans maximum, dont l'estimation s'élève à 49 M€ HT.

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique est portée dans le cahier des charges des marchés, notamment ceux de travaux.

La rigueur du travail est attestée par le **nombre dérisoire de contentieux** : 15 recours engagés pour 1 263 lots traités, dont 14 ont donné gain de cause à la Collectivité et aucun n'a débouché sur le versement d'une indemnisation. Aucun déferé n'a été enregistré à ce jour.

Les travaux sur les bâtiments

2,7 M€ d'études et de travaux ont été réalisés sur les bâtiments de la Collectivité.

Concernant les opérations en phase travaux :

- La tranche relative aux travaux de 1^{ère} urgence du Château de la Punta à Aiacciu a été livrée fin 2021.



Travaux de 1^{ère} urgence du Château de la Punta

- Les travaux de sureté et désenfumage du musée de la Corse à Corti ont été livrés.
- Le centre des forestiers-sapeurs d'Olmi à Cappella a été réhabilité.
- Les travaux de réhabilitation de la Maison Rossi sur le site archéologique d'Aléria ont été poursuivis.



Réhabilitation de la Maison Rossi - Aléria

- Les travaux du pôle culturel de Santa Lucia di Talla ont été poursuivis.
- Les travaux du centre technique de Ciamanaccia ont été continués ;
- Les marchés de réhabilitation des bâtiments de la pépinière de Castellucciu ont été notifiés.

III. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE



Pôle culturel de Santa Lucia di Tallà



Centre technique de Ciamanacce

Deux opérations sont en phase de désignation des entreprises :

- La mise en accessibilité du Gran Palazzu di a Culletivita à Aiacciu ;
- Les travaux de l'atelier mécanique de Baleone.

Sont en phase d'études de maîtrise d'œuvre :

- la construction du Centre archéologique de Cucuruzzu à Livia ;
- la réhabilitation et la surélévation de l'amphithéâtre du Ricantu à Aiacciu ;
- la rénovation énergétique et la mise en accessibilité du bâtiment rue Hyacinthe de Montera à Bastia ;
- la mise aux normes d'accessibilité PMR du musée de la Corse à Corti ;
- la réhabilitation du bâtiment « Maglioli » à Aiacciu ;
- la mise à niveau de la sécurisation du Gran Palazzu di a Culletivita à Aiacciu ;
- la restructuration du garage atelier mécanique à Corti ;

- l'aménagement atelier véhicules utilitaires légers de Tragone à Biguglia.

Sont en phase de désignation de maîtres d'œuvre :

- la réalisation d'une salle d'autopsie au laboratoire Cismonte à Bastia ;
- la réhabilitation du Centre de conservation et d'études archéologiques à Sartè ;
- la réhabilitation des thermes de Petrapola à L'Isulacciu di Fiumorbu ;
- la 1^{ère} tranche de travaux de réhabilitation du Château de la Punta à Aiacciu ;
- l'aménagement d'un point « Infurmazione ghjuventù » en gare d'Aiacciu.

Sont en phase d'études de programmation :

- la réhabilitation du foyer Notre-Dame à Aiacciu ;



Foyer Notre-Dame à Aiacciu

- la réhabilitation de l'ancien hôtel Cala-Verde à Portivechju ;
- l'amélioration des performances énergétiques du Gran Palazzu di a Culletivita ;
- la construction d'un centre technique mixte à Petreto-Bicchisano ;
- la construction d'un centre d'exploitation routier à Figari ;
- l'extension stockage des gardes du littoral sur la base de Baleone à Sarrula è Carcupinu.

Une opération en phase de désignation d'AMO de programmation :

- le pôle culturel « Couvent St-François » à Bastia.

III. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TERRITORIALE EFFICIENTE È NUVA TRICE

La gestion, l'entretien et le suivi des bâtiments

En 2021, ont été assurées des opérations relatives à :

- la maintenance des systèmes de chauffage et climatisation ;
- la maintenance des systèmes d'alarmes incendie et la maintenance des extincteurs ;
- la maintenance des appareils élévateurs ;
- les vérifications réglementaires.

Parmi les opérations de rénovation, la réfection du centre technique des forestiers sapeurs d'A Piana, la rénovation énergétique de l'école maternelle Leclerc à Aiacciu, la réhabilitation d'un local rue Maglioli à Aiacciu, la réfection des sols et murs du laboratoire des routes à Aiacciu, des travaux aux archives Pumonti, la réfection du centre technique de Ponte Novu, les travaux de rénovation de l'immeuble DESK à Bastia, de création de bureaux dans l'immeuble Casaiola sont les plus importantes.

Des réfections d'étanchéité ou de réfections de toitures (Cala Verdi à Portivechju, subdivision Bastia Cap Golo, Ricantu à Aiacciu, centre d'exploitation de Pie d'Orezza, maison des services publics de Calvi, archives du Pumonti), ainsi que des réfections de menuiseries extérieures (bâtiment Dunant à Aiacciu, subdivision Cap Golo à Bastia) et d'aménagement de bureaux ont été réalisées.

Divers travaux de sécurisation de sites ont été menés comme la sécurisation du site du couvent Saint François à Bastia, la consolidation de la station de pompage de Padule à Calvi, la pose de gardes corps et de portillon métallique au musée de Merusaglia.

Les contrôles et vérifications réglementaires du patrimoine bâti et de ses équipements ont été poursuivis à un rythme soutenu.

Par ailleurs, l'entretien des espaces verts de la Collectivité a été assuré en régie (nettoyage complet et élagage des oliviers du site de Leclerc à Aiacciu, nettoyage des abords du musée de la Corse à Corti, remise en état de l'ensemble des systèmes d'arrosage automatique de tous les sites à Aiacciu).

Les moyens généraux

La poursuite de la crise sanitaire a nécessité la mise à disposition mensuelle d'équipements de protection individuelle (masques chirurgicaux, gels hydro-alcooliques, sprays désinfectants). Confection des kits individuels et livraison sur la Corse ont été réalisées par une équipe d'une dizaine d'agents.

Ces mesures ont été complétées par la désinfection méridienne des parties communes des espaces de travail dans le cadre des marchés de nettoyage ou de l'intervention des agents en régie.

Dans l'objectif de regroupement des services et d'une meilleure adéquation des locaux avec les missions, plusieurs acquisitions ont été réalisées :

- A Bastia : achat d'un ensemble de bureaux, lieu-dit Parataggio de 480 m² pour un coût de 750 000 € destiné au regroupement des différents services en charge de l'éducation, l'enseignement, la formation et la langue corse ;
- A Rapaghju : rachat des biens de reprises de la source d'Orezza (2,93 M€) et achat d'une parcelle de terrain attenante (69 109 €).

Dans la même perspective, des locaux ont été pris à bail :

- Corti : un hangar à destination de la direction de la gestion des moyens roulants afin de permettre la réhabilitation du parc de l'équipement, ainsi qu'un hangar avec bureaux pour y accueillir les services décentralisés de la direction des espaces et sites de pleine nature ;
- Lucciana : une salle de formation avec bureau ;
- Curbaghja et Corti : deux hangars avec bureaux afin de territorialiser les équipes techniques des routes ;
- Cervioni : des bureaux ;
- Afà : des bureaux à destination des services sociaux ;
- Aiacciu : dépôt avec bureaux pour la DGA en charge du patrimoine, des moyens et de la commande publique.

Afin de renforcer la présence des services sociaux sur le territoire, des **conventions de mise à**

III. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

disposition ont été signées sur les communes d'A Bastelicaccia, I Péri, Biguglia, Bastia et Monte.

Les moyens roulants et mécanisés

Les dépenses de fonctionnement réalisées concernent essentiellement les achats de fournitures permettant aux ateliers d'assurer **l'entretien et les réparations du parc automobile** de la Collectivité, composé de 1 038 véhicules légers (y compris les utilitaires et les 4x4) et de 306 engins (sans compter la flotte du SIS2B). Elles se sont élevées à 5,84 M€ dont 2 M€ pour le carburant. Pour permettre l'activité des 8 ateliers-garages, 50 marchés ont été attribués.

Les dépenses d'investissement consacrées au **renouvellement et l'augmentation du parc automobile** se sont élevées à 4,175 M€ (1 moto, 1 bateau, 2 épaveuses, 1 tractopelle, 2 chasse-neiges, 3 tracteurs gyrobroyeurs, 3 étraves, 2 saleuses et 1 engin amphibie et 101 véhicules légers, utilitaires et 4x4).

Parallèlement, la réforme et l'aliénation de 98 véhicules, 16 engins et 1 bateau (par enchères en ligne sur la plateforme Agora) ont permis d'inscrire une recette de 240 506 €.

Dans une démarche de sécurité juridique et financière, une convention prévoyant la maintenance par nos services des moyens roulants du Service d'incendie et de secours du Cismonte (300 véhicules) a été finalisée.

La gestion foncière

Les projets d'aménagement structurants nécessitent la maîtrise foncière des terrains, en sécurisant les procédures afin d'éviter tout contentieux pouvant porter atteinte à leur réalisation.

Dans le Pumontone :

- L'aménagement de la « pénétrante est d'Aiacciu » s'est poursuivie par la phase amiable, le Préfet sera saisi pour prendre l'arrêté de cessibilité courant 1er semestre 2022.
- La phase amiable de l'aménagement des 3 carrefours à Bunifaziu est achevée.

- La procédure foncière de l'aménagement du carrefour reliant les RD 268 et 148 sur les communes d'Ulimiccia et Santa Lucia di Talla est terminée.
- La mise à 2x2 voies entre le giratoire de la Gravona et le futur giratoire de Mezzana est dans sa phase de négociation amiable avec les agriculteurs. L'enquête publique devrait être lancée dans le courant de l'année 2022.
- L'occupation temporaire des terrains pour l'aménagement de la liaison entre le carrefour giratoire d'Alata et la RD11 au lieu-dit « Vittulu » sur le territoire de la commune d'Aiacciu a été autorisée par arrêté préfectoral le 28 avril 2021 pour un an.
- La procédure foncière pour l'aménagement d'un giratoire et le prolongement de la contre-allée RD 55 à Purticciu sur la commune de Grussetu è Prugna est terminée.
- L'ordonnance d'expropriation a été déposée afin de régulariser les emprises de la RD 824 entre Vistale et Arone, commune de Piana.

Dans le Cismonte :

- Plusieurs procédures d'expropriations ont été initiées : tournes à gauche de Tagliu è Isulacciu, Sorbu è Ocagnanu, Urtaca et Lama, giratoire de Casamozza à Lucciana.
- L'enquête publique relative à la procédure de plan d'alignement sur Biguglia a eu lieu en décembre 2021. L'arrêté approuvant le plan d'alignement sera pris par le Président du Conseil exécutif au 1^{er} trimestre 2022.
- La procédure d'occupation temporaire pour la construction du nouveau pont d'Albu sur la commune d'Ogliastru a permis le démarrage des travaux.
- Plusieurs opérations d'aménagements routiers ont conduit à des acquisitions amiables, notamment sur la RD80 Brandu et la RD506 Penta di Casinca.
- La halte ferroviaire à Bassanese sur la commune de Bastia a nécessité des actes amiables avec la commune et la communauté d'agglomération bastiaise.
- Différents actes de rétrocessions, cessions, échanges, sur les communes d'Oletta, Furiani, les délaissés de la 2x2 voies Borgu-Vescuvatu, Isulacciu di Fiumorbu ont été passés.

III. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TIRRIURIALE EFFICIENTE È NUVATRICE

4. La sécurisation, le pilotage des opérateurs, l'évaluation, le contrôle et l'audit internes

La sécurisation des modes de fonctionnement de la Collectivité de Corse est assurée par trois types d'approche :

- le contrôle interne : en impulsant et développant une culture de formalisation et de sécurisation des procédures ainsi qu'une approche par les risques des missions exercées ;
- la tutelle des Agences et Offices et l'évaluation des politiques publiques : en agissant sur la sécurisation et l'animation de l'action publique de la Collectivité avec ses Agences, ses Offices et les organismes extérieurs et en développant une stratégie d'évaluation au sein de ce périmètre ;
- l'expertise et le conseil juridiques : en assurant la sécurité juridique des actes et projets de la Collectivité, en gérant les contentieux et précontentieux, en assurant la liaison avec le contrôle de légalité et en publiant le recueil des actes administratifs.

En 2021, dans le cadre du **contrôle interne**, la démarche de cartographie des risques majeurs ainsi que des risques d'atteintes à la probité a pu être initiée. Ces deux cartographies, documents stratégiques permettant d'alerter la Collectivité sur la nature des risques pesant sur l'exercice de ses missions ainsi que de définir les actions à mettre en œuvre afin de les contenir à un niveau raisonnable, ont déjà permis d'identifier 27 risques dont 8 majeurs et 19 risques d'atteintes à la probité. L'ensemble de ces données va permettre de déterminer les 1^{ères} actions correctrices à lancer afin de maîtriser ces risques. Parallèlement, un questionnaire sur les problématiques de maîtrise des risques et d'action de contrôle interne, lancé au cours du 1^{er} semestre 2021 a permis de confirmer au travers des 339 retours qui ont été enregistrés que celles-ci faisaient bien partie des préoccupations des services et que les démarches de cartographie en cours permettaient d'y répondre.

Dès que ces travaux de contrôle interne seront stabilisés, la **démarche d'audit interne** pourra être enclenchée par l'Inspection générale des services, afin d'évaluer l'efficacité des procédures de gouvernance et de management des risques.

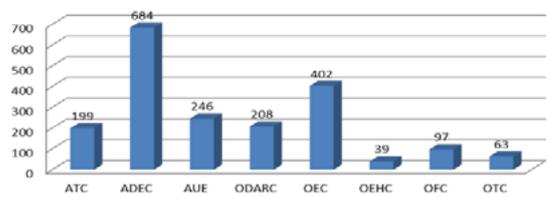
Dans le cadre du **programme annuel d'audits et d'analyses financières** (accord-cadre de 1,2 M€ sur 4 ans), une mission d'audit a été achevée (Comité régional olympique et sportif de Corse - rapport définitif remis), 2 missions sont en cours de finalisation (services d'incendie et de secours 2A et 2B - rapports provisoires remis), 2 missions ont été lancées (associations d'aide à domicile en milieu rural 2A et 2B). 4 analyses financières ont été réalisées sur des structures diverses : association départementale

de développement local (ADAL 2B), ligue corse d'échecs, SAEML Corse bois énergie et 3 entreprises de fibre optique dans le cadre de délégation de service public (Corsica Fibra, CorsicaLink Networks et Corsica Haut Débit).

Au titre du **pilotage des opérateurs et de l'exercice de la tutelle**, outre la participation aux instances de décision des Agences et Offices et le contrôle de leurs actes (1 938 en 2021), ont été assurés le pilotage du suivi budgétaire et ressources humaines des Agences et Offices et l'animation d'un dialogue de gestion, en lien avec les recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Le développement d'un suivi « métier » (tourisme, environnement, urbanisme ...), en lien avec les directions référentes de la Collectivité, permet de rendre efficient le **contrôle des actes des Agences et Offices**.

Nombre de rapports AirsDélit validés par la Direction des opérateurs au titre de la Tutelle en 2021



III. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

La direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques a la charge de la coordination des directions et des opérateurs concernés par des **contrôles de la Chambre régionale des comptes** (CRC). Cette coordination se réalise durant la tenue des contrôles, mais aussi durant la phase contradictoire et lors du suivi des recommandations formulées par la Chambre. Il en va de même lors de la phase contradictoire concernant les contrôles autonomes effectués sur les opérateurs et les satellites pour lesquels la Collectivité est rendue destinataire des extraits des rapports d'observations provisoires la concernant.

Concernant **l'évaluation des politiques publiques**, 3 contrats d'objectifs et de performance (COP) ont été initiés avec l'AUE, l'OEHC et l'ADEC. Une matrice a été proposée et validée pour disposer d'un rendu homogène. Une démarche structurante de revue des politiques publiques territoriales a également été initiée. Ce projet devrait débuter courant 2022. Deux assistances à maîtrise d'ouvrage distinctes, dont l'une lancée en 2021, apporteront leur appui sur ces deux projets à forts enjeux en termes de politiques publiques.

S'agissant de **l'expertise et du conseil juridiques**, la structuration de la Direction des affaires juridiques (DAJ) autour de 3 services (conseil, contentieux et réglementation) a abouti à une meilleure réactivité, à une amélioration du conseil stratégique rendu aux directions métiers (plus de 200 notes annuelles) ainsi que du traitement des contentieux. Parmi les 200 contentieux en cours et 100 nouvelles requêtes annuelles, certains dossiers présentent de forts enjeux, notamment en matière de subventions, maritimes et urbanistiques. La DAJ gère également les réponses aux lettres d'observations préfectorales, la transmission et la publicité des actes. Enfin, la direction a également appuyé le Professeur Wanda Mastor dans la rédaction de son rapport sur l'« évolution institutionnelle de la Corse » et proposé des avis à l'Exécutif sur des projets de décrets ou d'évolution réglementaires concernant la Corse ou la Collectivité de Corse.

III. CUNTINUÀ L'EDIFICAZIONE DI UN'AMMINISTRAZIONE TERRITORIALE EFFICIENTE È NUVATRICE

5. Des démarches innovantes

L'innovation doit être au cœur de l'action de l'administration territoriale. Il est en effet essentiel de structurer une offre de service public, en interne (au niveau des agents), pour les citoyens et pour les territoires (usagers) dans une optique de modernisation et d'innovation sociale, de développer la transversalité et la territorialisation des missions et d'expérimenter les « objets » de politique publique innovante. La performance collective doit être améliorée en impulsant une transformation majeure des pratiques collaboratives des managers et des agents de la Collectivité. Une dynamique du changement doit être insufflée, notamment au regard des enjeux du développement durable et d'égalité femmes/hommes.

En 2021, l'étude portant sur **l'impact du télétravail** dans le secteur public et privé insulaire a été menée (27 787 €TTC), en partenariat avec l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT). Le volet public qui porte plus particulièrement sur la Collectivité de Corse, premier employeur public insulaire, a pour but d'analyser les avantages, les contraintes, les besoins des agents et d'en dégager des mesures correctives. S'agissant du volet privé, 4 entreprises représentatives ont été sélectionnées pour participer à l'étude dans le but de dégager des propositions d'actions propices au développement du télétravail dans ce secteur.

L'accompagnement managérial des cadres s'est traduit par le déploiement de prestations de coaching professionnel à destination des encadrants de la collectivité sur diverses thématiques : développement, résolution de problématiques, prise de décision, transition professionnel, soutien en situation de crise. A titre individuel et/ou collectif, le coaching accompagne les coachés dans la recherche de solutions et contribue à développer leur potentiel et leur créativité au sein de l'organisation. Afin d'accompagner les encadrants de la Collectivité à mieux manager à distance, un atelier de coaching spécifique a été organisé sur cette thématique, avec pour objectifs poursuivis de faire un bilan partagé de la mise en place du télétravail et de ses effets sur les pratiques managériales, s'enrichir des pratiques de ses pairs et faire évoluer son management par un plan d'actions individuelles et collectives.

100 cadres et managers relevant de l'ensemble des DGA ont été accompagnés dans ce cadre. Pour faire face aux demandes croissantes, le montant maximum du marché a dû être augmenté de 83 000 € à 91 000 € HT.

Engagée dans le cadre du plan « Salvezza », et soucieuse de faire de ses achats un levier pour les TPE et PME locales, la Collectivité de Corse a entamé une politique volontariste à l'attention du tissu économique local, par la création d'un **Small Business Act** pour la Corse. Il se caractérise par un accord conclu entre prescripteurs publics et représentants des entreprises, à travers lequel les signataires s'engagent à créer les conditions de la rencontre des acteurs de la commande publique sur le territoire insulaire, pour dynamiser l'activité des petites et moyennes entreprises locales. Les engagements qui résultent de cet accord doivent faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande, faire émerger une culture commune de la commande publique pour repenser les processus d'achat et faire progresser l'accès des entreprises locales aux marchés publics. De nombreuses réunions de travail ont eu lieu pour matérialiser cette charte qui sera signée en 2022 et proposée aux organisations professionnelles et toutes autres structures pertinentes du territoire. A moyen terme, l'objectif est d'essaimer ces pratiques, mais aussi de fédérer autour des principes proposés dans la charte d'autres acheteurs publics.

Afin d'insuffler une dynamique du changement au regard d'**enjeux globaux de développement durable** au sein de la Collectivité de Corse, de ses Agences et Offices et sur le territoire, des projets stratégiques et innovants ont été mis en œuvre :

- L'élaboration d'un **Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)** s'est poursuivie. Celui-ci détermine les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, mais aussi des éléments à caractère écologique. Il

III. LA POURSUITE DE LA CONSTRUCTION D'UNE ADMINISTRATION TERRITORIALE PERFORMANTE ET INNOVANTE

s'agit de doter la Collectivité d'un achat public durable et innovant (validation fin 2022). Cet outil stratégique doit être affiné compte tenu des nouveaux indicateurs prévus par la récente loi « Climat et Résilience ».

- La Collectivité s'est engagée dans la démarche d'une stratégie « **Territoire zéro pollution plastique** », à travers un plan d'action 2022-2024 reposant sur 6 axes. Ce plan, en cours de finalisation, a pour but la réduction de la pollution à la source, une amélioration de la collecte, le réemploi, la sensibilisation des différents acteurs du territoire, le recyclage par la structuration d'une filière et l'organisation d'une gestion des déchets plastiques sur l'île tournées vers la Méditerranée. La présentation de ce plan d'action devant l'Assemblée est prévue pour le printemps 2022.
- Le **Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable (RADD)**, pour l'exercice 2020, a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, le 26 mars 2021. Ce rapport est présenté annuellement par le Président du Conseil exécutif, préalablement aux débats sur le projet de budget. Il permet d'appréhender de façon exhaustive et transversale l'ensemble des politiques, programmes et actions mis en œuvre par la Collectivité au titre du développement durable, ainsi que les orientations de nature à améliorer cette situation.
- En conformité avec la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, signée le 8 mars 2019, et en application de la loi du 6 août 2019, les deux premiers **Plans d'action pluriannuels égalité femmes-hommes** pour la période 2021-2023 de la Collectivité de Corse ont été adoptés par l'Assemblée le 25 février 2021. Ces plans s'articulent autour de deux volets : un volet interne relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et un volet sur l'intégration de la thématique au sein des politiques publiques. A l'occasion de la **Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2021**, la Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports et de l'égalité femmes-hommes a répondu à l'invitation des élèves du lycée professionnel du Finusellu et du lycée Fesch. Elle a notamment présenté aux lycéennes et lycéens les plans d'action de la Collectivité en faveur de l'égalité femmes-hommes et échangé avec eux sur de nombreuses problématiques qui les préoccupent : réseaux sociaux, inégalités salariales, études supérieures et mixité des filières, etc.



Raportu d'attività Rapport d'activité - 2021 -



22, corsu Grandval - 20187 Aiacciu cedex 1
Tel : 04 95 20 25 25 - contact@isula.corsica
www.isula.corsica

Direction générale des services
Conception graphique et réalisation Collectivité de Corse
Crédits photos : CdC